

Petit manuel
économique
anti-FN

Ecolinks

Petit manuel économique **anti-FN**

Préface de Thomas Piketty

Le Cavalier Bleu
EDITIONS 

Auteurs

Ecolinks est un collectif d'enseignants-chercheurs et chercheurs en économie soucieux de participer au débat public et de proposer des alternatives au soi-disant consensus des économistes relayé par certains journalistes ou décideurs publics. Notre volonté est moins de réagir systématiquement à l'actualité que de contribuer à poser les bases, avec d'autres, d'une pensée novatrice à gauche.

Depuis sa création en 2010, Ecolinks a publié une vingtaine de notes sur des thématiques diverses : le temps de travail, les réformes structurelles, la politique industrielle, le rôle de la finance, la question de la compétitivité, le rapport capital-travail, la politique fiscale, la question des retraites ou de la dépendance, la dette écologique...

Toutes les notes sont disponibles sur le site :
www.ecolinks.fr



Twitter : @ecolinks_fr / Facebook : Ecolinksfr

Rémi Bazillier

Professeur d'économie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Antoine Berthou

Économiste dans une institution publique.

Youcef Bouabdallah

Économiste, chef d'entreprise de conseil en stratégie territoriale.

Clémentine Garrouste

Maître de conférences à l'université Paris Dauphine.

Véronique Gille

Économiste à l'IRD-DIAL.

Mathilde Guergoat-Larivière

Maître de conférences au Cnam.

Jérôme Héricourt

Professeur d'économie à l'université de Lille 1.

Laurent Soulat

Économiste à la Caisse des Dépôts.

Emmanuel Valat

Économiste dans une institution publique.

Julien Vauday

Maître de conférences à l'université Paris 13 Villetaneuse.

Vincent Vicard

Économiste dans une institution publique et enseignant à l'université Paris Dauphine.

Sommaire

Préface de Thomas Piketty	11
Introduction	17
1. Immigration : le bouc émissaire de toujours	29
2. Le FN et l'euro : la souveraineté en question	49
3. Politique commerciale : une protection « intelligente », vraiment ?	73
4. Politiques économiques : austérité et impuissance	89
5. Emploi, salaires : les ambiguïtés et inconsistances du FN	107
6. Protection sociale : un système discriminatoire	125
7. Éducation : toujours plus d'inégalités	143
8. Le rôle des femmes dans la société : le FN toujours aussi conservateur	159
9. Environnement : un patriotisme incompatible avec la transition écologique	173
10. À l'horizon, la sortie de l'Union européenne	191
Conclusion	207

Préface

Démasquer le Front national

Ce manuel économique anti-FN est salutaire. Il décortique le programme économique et social du Front national et en démontre minutieusement les mensonges et les hypocrisies. La tâche est d'autant plus urgente que le FN va tout faire pour apparaître dans les élections à venir comme le meilleur défenseur des classes populaires et moyennes, et risque fort de séduire nombre d'électeurs, peu tentés par la casse sociale annoncée par la droite Fillon (on les comprend), et désorientés par le quinquennat Hollande-Valls. Or, dès que l'on gratte un peu, on se rend compte que le FN n'a pas grand-chose à proposer à tous ceux qui souffrent du chômage et de la mondialisation sans régulation.

Dans le fond, le FN n'a pas beaucoup changé. « 3 millions de chômeurs, c'est 3 millions d'immigrés en trop » : même s'il n'est plus guère utilisé sous cette forme, le slogan des années 1980 demeure son principal argument de vente. Mais pour le combattre il ne suffit plus de

montrer, comme cela a déjà été fait maintes fois, que ce type d'équivalence comptable ne tient pas la route. Il faut également dénoncer les chiffrages totalement fumeux et extravagants sur le « coût de l'immigration », que le FN porte à 70 milliards d'euros (-3,5 % du PIB), pactole fabuleux qui est censé tout financer dans le programme lepéniste, alors même que les études disponibles démontrent que les immigrés paient davantage d'impôts et de cotisations qu'ils ne reçoivent de transferts et de dépenses publiques, avec un gain net d'environ 10 milliards d'euros (+0,5 % du PIB). Par souci d'honnêteté et de transparence, le manuel rappelle cependant que certaines études concluent à un coût net de 10 milliards (-0,5 % du PIB). La vérité est que tous ces chiffres n'ont pas beaucoup de sens. Si l'on raisonne sur deux ou trois générations, une immense partie de la population française a une origine immigrée : entre un tiers et la moitié de la population suivant les estimations, et plus de la moitié si l'on remonte à peine plus loin. Dans ces conditions, quel sens cela a-t-il d'estimer l'impact de l'immigration pour la population restante ? Le fait est que la France telle qu'on la connaît aujourd'hui n'existerait pas sans l'immigration.

Pour répondre aux électeurs tentés par le FN, il faut changer de registre et sortir de la macroéconomie. Il faut d'abord diffuser les résultats des nombreuses études démontrant la discrimination professionnelle massive dont font l'objet les jeunes nés en France d'origine immigrée. De multiples travaux à base de CV aléatoires ont démontré que les jeunes qui respectent toutes les règles du jeu, qui obtiennent les bons diplômes, les meilleurs

stages, n'ont quasiment aucune chance d'obtenir des entretiens d'embauche dès lors que leur nom ressemble davantage à Mohammed qu'à Michel (voir notamment les travaux de Marie-Anne Valfort et de ses co-auteurs). Ces tristes conclusions, constatées bien avant les attentats de 2015-2016, risquent malheureusement de s'aggraver à la suite de ces événements. Personne ne prétend qu'il soit simple d'y mettre fin. Mais compte tenu de cette réalité, comment peut-on prétendre que c'est en assommant encore davantage ces jeunes Français, qui font déjà face à des taux de chômage massifs, que l'on va améliorer la situation du reste de la population ? Ces travaux doivent être diffusés, car ils démontrent la veulerie de la stratégie électorale et politique du FN. Ils doivent être diffusés, car la plupart des électeurs du FN sont moins cyniques que les dirigeants du parti, et comprennent que l'on ne peut pas faire fonctionner une société avec un tel niveau de discrimination, en décourageant ainsi des jeunes qui tentent de respecter tous les codes et de se frayer un chemin.

Oublions un instant la question de l'immigration et de la xénophobie. Dans les élections à venir, le FN va prendre un malin plaisir à prendre le contre-pied des propositions sociales et fiscales de la droite, du centre-droit et du centre-gauche. Face à Fillon, Macron et Valls, qui quasiment d'une seule voix vont proposer la précarisation du travail, la hausse de la TVA et la suppression de l'ISF, le FN ne va pas manquer de dire tout le contraire et de cocher toutes les cases dans l'autre sens. Pour contrer cette stratégie prévisible, mais qui pourrait bien faire monter l'extrême-droite à des niveaux inconnus à

ce jour, il faut dire plusieurs choses. D'abord, que le FN propose en réalité un programme au moins autant anti-social que celui de la droite de Fillon. Il prétend s'opposer à la hausse de la TVA, mais prévoit une augmentation massive des droits de douane sur les importations européennes et extra-européennes qui se traduira par une forte baisse de pouvoir d'achat pour les classes populaires et moyennes. Par comparaison, sa soi-disant défense de l'impôt progressif sur les patrimoines et les revenus reste très théorique et peu précise : quels taux d'imposition, et à partir de quels niveaux de patrimoines et de revenus ? En vérité, si le FN a gagné en opportunisme électoral et en habileté rhétorique, la vérité est qu'il n'a pas beaucoup évolué depuis son époque ultralibérale où Jean-Marie Le Pen voulait supprimer l'impôt sur le revenu et le droit syndical.

Il reste que le FN ne se combattra pas simplement en dénonçant son hypocrisie et ses mensonges. Il faudra également que les candidats de droite et de gauche sortent de leurs postures conservatrices, cessent de se préoccuper uniquement des plus mobiles et des plus nantis, et proposent de véritables perspectives de refondation progressiste et sociale du modèle de croissance et de développement actuellement appliqué en France et en Europe. Notre continent s'est unifié dans les années 1950 à partir de l'annulation des dettes du passé, dont a notamment bénéficié l'Allemagne, ce qui a permis d'investir dans les nouvelles générations et dans la croissance. Il faut faire de même aujourd'hui, ce qui exige une refondation démocratique de la zone euro, à partir d'un Parlement de la zone euro, s'appuyant sur les Parlements nationaux,

ce qui permettra de se rappeler que la France, l'Italie et l'Espagne représentent 50 % de la population et du PIB de la zone euro, contre 27 % pour l'Allemagne.

Le FN prétend régler tous ses problèmes en refusant toute perspective de refondation démocratique des institutions européennes, et en promettant une sortie généralisée de l'euro et de l'Union européenne qui, par miracle, viendrait tout résoudre. Le problème est que l'on se rendrait vite compte que le FN est tout aussi mal préparé pour le jour d'après que les conservateurs britanniques. Personne n'imagine que la France va s'arrêter d'échanger avec la Belgique, l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne, pas même Marine Le Pen. Et comment compte-t-elle négocier de nouvelles règles permettant d'organiser ces échanges et de lutter contre les paradis fiscaux ou le changement climatique, une fois qu'elle aura envoyé promener toutes les institutions existantes ? Est-on supposé lui confier les clés et la laisser tout négocier en notre nom dans des sommets de chefs d'État à huis clos ? Nous ne sortirons pas de notre continent : le seul enjeu qui vaille est de lui donner des cadres de délibération collective et de prise de décision qui fonctionnent mieux que le cadre actuel. Ce n'est pas le moindre mérite de ce manuel que de mettre à jour les mensonges et l'impréparation extrême qui caractérisent le programme de l'extrême-droite.

Thomas Piketty

Introduction

Nous sommes des économistes, enseignants-chercheurs ou chercheurs. Nous sommes d'une génération qui n'a pas connu la Seconde Guerre mondiale, ni subi le joug d'un pouvoir totalitaire. Du fait de notre éducation, de nos parcours, nous ne figurons pas parmi les oubliés de la mondialisation, et avons été épargnés par la crise actuelle.

Nous ne pouvons cependant pas rester indifférents. Tendances lourdes des dernières années, la progression de l'extrême-droite se nourrit de la montée du chômage, des exclusions et de la précarité pour développer un discours excluant, discriminatoire. La faillite des politiques néolibérales et l'affaiblissement du lien démocratique en ont fourni le terreau. Le Front national est aujourd'hui en position de prendre le pouvoir, par les urnes. Les politiques qu'ils prônent, le repli sur une identité étriquée et une vision fantasmée de la nation, rendent cette perspective catastrophique. La crise économique persistante en Europe, huit ans après le déclenchement de la crise des *subprimes* aux États-Unis et la faillite des politiques économiques menées ont certainement joué un rôle majeur. Les économistes ont donc une responsabilité particulière

dans le combat d'idées contre le Front national. Il faut analyser leur discours et leurs propositions, relever les erreurs et incohérences, mais il faut aussi montrer que d'autres voies sont possibles, plus efficaces, plus justes et facteurs de progrès social. Mais il convient de rester critique, et lucide, sur la responsabilité spécifique des sciences économiques. De multiples pans de la société ont basculé dans le vote FN, et parmi ceux-ci, une large proportion d'ouvriers et d'employés (43 % pour les premiers et 38 % pour les seconds aux élections européennes de 2014). Comprendre pour quelles raisons les classes populaires ont pu basculer aussi massivement dans un vote d'extrême-droite, c'est analyser l'échec de politiques économiques et sociales et proposer des perspectives nouvelles.

Cette tendance française ne peut être dissociée de ce qu'il se passe dans d'autres pays. La récente élection de Donald Trump aux États-Unis, la victoire du Brexit au Royaume-Uni, mais également les scores très élevés réalisés par l'extrême-droite en Autriche, aux Pays-Bas ou même en Allemagne avec le succès du parti *Alternative für Deutschland* ont évidemment des dynamiques propres. Mais une partie de l'explication peut être trouvée dans le sentiment d'abandon et de déclassement de certaines populations, dans des régions ayant subi de plein fouet la désindustrialisation. Alors que les partis de la droite libérale reculent, la gauche traditionnelle y est partout incapable d'apporter des réponses concrètes, laissant le champ libre à des partis protestataires ou d'extrême-droite.

En France et dans le monde, le combat contre l'extrême-droite ne peut être uniquement vu comme un combat moral. Les discours moralisateurs ne suffisent plus

et peuvent même s'avérer contre-productifs. Il est indispensable de contre-attaquer par un ensemble de propositions de politiques économiques et sociales susceptibles de susciter l'adhésion de ces populations oubliées.

Le problème va bien au-delà d'une simple « mauvaise pédagogie » sur l'utilité des réformes entreprises, ou imposées à une population régulièrement mise en accusation pour son immobilisme et sa frilosité face au changement. Il renvoie d'abord au sens et aux objectifs des politiques menées. Lutter contre le FN, c'est donc aussi être critique sur les politiques et orientations économiques actuelles. Nous refusons les nouvelles lignes de clivage aboutissant à l'établissement de deux blocs : l'un européen et social-libéral, l'autre nationaliste et plus dirigiste sur le plan économique. On peut être européen et critiquer les politiques désastreuses menées depuis 2010-2011, qui ont abouti à l'institutionnalisation de l'austérité en Europe. Comprendre et proposer des réponses à ce que révèle le vote frontiste, c'est aussi prôner une autre politique économique, pour la France et pour l'Europe.

Cette tâche est celle que nous nous assignons, modestement, en tant qu'économistes. Des chercheurs, journalistes, citoyens, se sont déjà attelés à décrypter le programme et les politiques du FN. Nous nous inscrivons dans ce mouvement en proposant cet éclairage spécifique de l'analyse économique.

Ce manuel décryptera le discours économique frontiste

Le FN n'ayant jamais exercé le pouvoir au niveau national, le décryptage de sa vision de l'économie ne pourra se faire qu'à partir de leurs propositions, de leurs

prises de positions publiques et des politiques municipales menées dans les villes gagnées par le FN en 2014. Cela est d'autant plus complexe qu'elles varient au gré des événements et qu'elles pourront encore changer d'ici à l'élection présidentielle de 2017. Notre analyse se fondera en premier lieu sur les programmes du FN aux dernières élections.

Depuis 2007, Marine Le Pen a élargi le périmètre programmatique du FN hors du triptyque traditionnel « immigration-sécurité-valeurs ». En 2012, selon le sociologue Gilles Ivaldi, les enjeux socio-économiques représentaient 37 % au total du programme du FN, contre 16 % à la fin des années 1990. Depuis son accession aux commandes du parti en 2011, Marine Le Pen a ainsi placé les questions économiques et sociales au cœur de la stratégie de transformation du Front national. Les chercheurs Cécile Alduy et Stéphane Wahnich font remarquer que sur les 200 expressions nominales les plus utilisées, 40 % ressortent du domaine économique contre 23 % pour Jean-Marie Le Pen qui préfère parler d'immigration (14,5 % contre 7,5 % pour Marine Le Pen).

Pourquoi ce changement ? Le contexte général des élections présidentielles et législatives de 2012 était marqué par les conséquences économiques de la crise financière et les réponses à apporter. Le FN ne pouvait raisonnablement pas éviter ces sujets même s'il était plus novice dans cette thématique.

Comme le font remarquer Cécile Alduy et Stéphane Wahnich et citant Bourdieu, « les discours ne sont pas seulement (...) des signes destinés à être compris, déchiffrés : ce sont aussi des signes de richesse destinés à être évalués, appréciés, et des signes d'autorité, destinés

à être crus et obéis ». Marine Le Pen entend convaincre de sa légitimité à gouverner. Dans ce livre, nous la prenons au mot.

Un des éléments marquants à la lecture de ses propositions est l'absence de cohérence globale des idées et des mesures proposées. Cette incohérence se révèle à différentes échelles : tout d'abord au niveau temporel sur la vision économique du FN, passée en quelques années de la défense de l'ultralibéralisme à des positions plus étatistes et à une prétendue défense des intérêts des plus faibles (salaires, retraites...). Cette incohérence temporelle se double sur quasiment tous les sujets d'une inconstance majeure sur le rôle de l'État : le FN semble défendre davantage d'État (dans une optique de défense des « plus faibles » ou des « plus petits ») mais les moyens alloués aux objectifs visés demeurent extrêmement limités, laissant finalement planer le doute quant à la réelle volonté du FN de s'atteler sérieusement à ces sujets. L'État que le FN défend est centralisé et autoritaire mais également austéritaire : la politique budgétaire proposée renforcera l'austérité et rendra difficile le financement des politiques sociales et des services publics.

En dépit de ces incohérences multiples, une ligne directrice émerge autour de la thématique des frontières et du rejet de l'étranger. Ce discours simple est utilisé sur des sujets pourtant extrêmement variés : l'Europe, la politique commerciale, la politique du marché du travail, la politique de protection sociale (santé, retraite, familiale, chômage...), la politique environnementale... La réalité est pourtant plus complexe et les solutions proposées sont souvent inopérantes face aux défis annoncés.

Pour autant, nous ne tomberons pas dans le piège tendu par le FN consistant à critiquer individuellement chacune des mesures proposées dans leur programme. Car si, prises individuellement, certaines mesures peuvent apparaître objectivement séduisantes, notamment pour tous les déçus des politiques de gauche et de droite des quinze dernières années, l'ensemble n'a pas, répétons-le, de cohérence réelle ni de bouclage budgétaire clair. Nous tâcherons au contraire de comprendre l'évolution du dogme économique frontiste, passé en deux décennies du libéralisme le plus dur à un dirigisme inégalitaire. Cette analyse critique du programme économique du FN permettra de mettre en avant, derrière la grande illusion d'une prospérité retrouvée par des politiques populistes et discriminatoires, le péril résultant d'une France repliée sur elle-même et cruellement fragmentée. Le FN invoque fréquemment un passé rêvé et idéalisé, qui n'a pour l'essentiel jamais existé. Les politiques qu'ils prônent ne permettront ni de retrouver un âge d'or fantasmé, ni d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des Français.

Sur chacune des thématiques, nous proposerons un constat, une critique et des contre-propositions.

Nous partirons du thème principal mis en avant par le FN depuis sa création : l'immigration. Si le FN a évolué depuis le temps où il avançait avec le slogan simpliste « 3 millions d'immigrés, 3 millions de chômeurs », le fond idéologique reste le même. L'immigration est perçue comme la cause de tous les maux et c'est un élément que l'on retrouve sur d'autres thématiques (fiscalité, politiques sociales, politiques d'emplois, santé et retraites...). À partir d'études sérieuses et documentées,

nous déconstruirons les non-sens avancés et montrerons, au contraire, que l'immigration peut être une source d'enrichissement collectif, la concurrence entre travailleurs nationaux et travailleurs étrangers étant un mythe.

Le FN s'est également construit sur son refus obstiné de la construction européenne et de l'euro en particulier. Cela sera l'objet du deuxième chapitre. Si son combat se justifie par une vision étriquée de la nation, la gestion calamiteuse de la crise par l'Union européenne peut avoir semblé donner des arguments au FN. Il n'en est rien. Il est fondamental de distinguer le projet politique européen des politiques économiques menées en Europe, et plus particulièrement dans la zone euro. Mais comme l'avaient déjà démontré les débats autour du Traité constitutionnel européen en 2005, il ne sert à rien, et il est même contre-productif, de résumer le débat sur l'Europe à une opposition entre « pro-européen » et « anti-européen ». Surtout dans le domaine économique, la question est de débattre des orientations de politique économique. Et les gouvernements de la zone euro ne sont pas condamnés à perpétuer ces politiques qui amplifient la crise économique actuelle. Il faut changer les politiques européennes pour sauver le projet européen. Si la question de l'euro pose des problèmes spécifiques, elle a surtout longtemps cristallisé les critiques du FN sur la construction européenne. De larges pans de son programme passés en revue dans ce livre entrent pourtant en contradiction directe avec le projet et les règles de l'Union européenne. Nous remettons donc en perspective la problématique européenne de manière plus large dans le dernier chapitre de cet ouvrage. Le cadre européen

reste l'échelon pertinent pour mener de manière efficace un certain nombre de politiques, dans le domaine fiscal et budgétaire notamment. La solution du retrait avancée par le FN, sans penser de véritable alternative, ne permettra donc pas d'atteindre les objectifs annoncés.

La mondialisation, objet du troisième chapitre, est également une idée à laquelle le FN s'oppose pour des raisons essentiellement liées à une vision nationaliste. Tenter de « convaincre » des bénéficiaires de l'ouverture aux échanges internationaux pour faire reculer le Front national est une stratégie vaine. Bien-sûr, dans certains cas, le commerce international peut être source de gains. Mais il a également des effets redistributifs importants et il y a clairement des perdants au commerce international. C'est parmi ces « perdants » qu'on retrouve beaucoup d'électeurs du FN. Il faut apporter des réponses à ces populations, qu'une simple fermeture des frontières ne permettrait pas de trouver. Cela plaide pour un État fort et des politiques redistributives, mais également pour un État stratège et des politiques industrielles ambitieuses.

Le quatrième chapitre portera sur les politiques économiques. Sur les politiques dites conjoncturelles, le FN ne cesse de critiquer les politiques austéritaires imposées par l'Union européenne, alors que les propositions qu'il fait vont finalement dans le même sens, avec la réduction à marche forcée des déficits et l'institutionnalisation du déficit zéro. Pour sortir du marasme économique, il est au contraire nécessaire de proposer une politique d'investissement, si possible à l'échelle européenne. Sur le long terme, le FN est pris dans ses contradictions entre sa volonté affirmée d'un État fort et les mesures plus spécifiques proposées allant au contraire dans le sens

d'un recul du rôle de l'État dans l'économie. Nous insisterons sur la nécessité de développer de nouvelles missions pour un État stratège, acteur des politiques d'investissement et d'innovation.

Le cinquième chapitre portera sur la politique d'emploi. Dans ce domaine, les propositions du FN sont parcellaires même si la priorité affichée est bien sûr de réduire le chômage. La politique proposée se résume à la défense de l'emploi dans les PME et l'artisanat (notamment *via* une baisse de la « pression fiscale et réglementaire », ce qui peut induire des contradictions avec l'État fort préconisé par ailleurs), et à une politique industrielle favorable à l'emploi. Il faut lire entre les lignes pour comprendre les positions du FN sur la flexibilité du marché du travail, le temps de travail, ou l'assurance-chômage. La simplification mise en avant par le FN cache vraisemblablement une politique de libéralisation dans ces domaines. Sur le salaire minimum, le FN ne choisit pas entre politique de baisse de cotisations patronales visant à baisser le coût du travail et baisse de cotisations salariales pouvant théoriquement augmenter le salaire net.

Nous traiterons ensuite des questions liées à la santé et au système de protection sociale. Dans ce domaine, l'obsession vis-à-vis des immigrés prédomine. Perçus comme des profiteurs du système (alors que des études montrent au contraire qu'ils contribuent plus au système de protection sociale qu'ils n'en bénéficient), leur possibilité d'accès au système de santé et de protection sociale serait limitée, posant de sérieux problèmes de discrimination, dans l'accès aux soins notamment.

Sur la question de l'éducation, objet du septième chapitre, le FN fantasme un passé qui n'a jamais vraiment

existé. Prônant une école traditionnelle et autoritaire, le modèle du FN risque d'accroître les inégalités scolaires, qui constituent déjà un problème majeur en France. Sur ce point également, le FN apparaît comme un parti inégalitaire.

Nous aborderons aussi la question des inégalités femmes-hommes. Si cela ne transparaît pas forcément au premier abord, les propositions du FN tendent vers un modèle dans lequel les femmes seraient incitées à rester à la maison pour s'occuper des enfants, dans une vision sexuée et rétrograde de la famille et du marché du travail. Si le FN louvoie par exemple sur la question de l'IVG, le fond idéologique est clair. C'est celui de la vieille droite conservatrice.

Enfin, le neuvième chapitre portera sur les questions environnementales, peu investies par le FN. Globalement, le FN se dit opposé à toute fiscalité environnementale (dans une plainte anti-impôts plus générale). La seule politique environnementale proposée est une politique visant à améliorer la technologie de manière à parfaire les performances environnementales. C'est un élément certes, mais bien insuffisant pour faire face aux enjeux liés à la transition écologique.

Nous souhaitons dans cet ouvrage apporter la preuve, étayée, que le FN est un parti inégalitaire et austéritaire. Au-delà de sa critique systématique des politiques menées, il faut analyser et comprendre le sens de ses propositions, décrypter les messages. Mais, comme nous l'évoquions, faire baisser le FN, c'est aussi combattre les politiques qui contribuent à accentuer la crise économique et sociale, à augmenter le chômage. Le FN progresse en

l'absence d'alternatives aux politiques actuelles, y compris celles menées par la gauche de gouvernement.

Le choc néolibéral proposé par François Fillon, le candidat de la droite, ne fera qu'accentuer cet état de fait. Le FN ne manquera pas de dénoncer le recul de l'État et des protections en se positionnant en défenseur des populations oubliées, premières victimes de la politique fiscale et sociale inégalitaire proposée par Fillon. La gauche serait alors bien mal inspirée de laisser le FN prendre cet espace, en proposant à son tour un programme de libéralisation ne répondant pas aux attentes des classes populaires.

Comme nous l'avons dit, le combat contre le FN ne peut être uniquement un combat moral. Combattre le FN, c'est donc aussi apporter des alternatives aux politiques économiques actuelles, ouvrir de nouvelles perspectives permettant effectivement de réduire le chômage et les inégalités.

Immigration : le bouc émissaire de toujours

S'il est un sujet emblématique du Front national, c'est celui de l'immigration. Il en a même pendant des décennies constitué l'épine dorsale idéologique et programmatique, avant que le « recentrage » de Marine Le Pen ne conduise le parti à progressivement mettre en avant d'autres thématiques, et à passer discrètement à la trappe les discours un peu trop évidemment xénophobes, comme ceux sur l'inégalité des races. L'interview accordée par la présidente du Front national à l'hebdomadaire *Valeurs Actuelles* en juillet 2016 est à cet égard symptomatique de ce passage au second plan de la thématique migratoire, qui n'est invoquée qu'indirectement à deux reprises : une première fois pour reprocher à François Hollande son absence de « vision sur la submersion migratoire », une seconde pour souligner la nécessité de « récupérer les dépenses exorbitantes de l'immigration » afin de sauvegarder le régime des retraites. Les slogans chocs et les équivalences chiffrées douteuses, du type « 3 millions de chômeurs, ce sont 3 millions d'immigrés en trop », courants dans les meetings du Front national des années 1980 et 1990, sont soigneusement écartés.

Si ses succès électoraux récents semblent avaliser ce polissage du discours du Front national, il semble que ce dernier ait également contribué à diffuser ses thèses anti-immigration de façon plus large. En effet, les discours originaux du FN sur l'immigration, pétris de propos xénophobes, n'étaient audibles et acceptables que par une minorité de Français. La France est un pays d'immigration ancien, dans lequel la diversité des origines et la mixité culturelle ont depuis longtemps atteint un niveau élevé. Les première et deuxième générations représentent environ 20 % de la population du pays depuis de nombreuses années (voir « Immigrés et descendants d'immigrés en France », Insee, 2012). Et la troisième génération a sans doute également une taille non négligeable depuis longtemps, même si, à notre connaissance, aucun chiffre précis de cette dernière n'existe.

Pourtant, par-delà le toilettage de la lettre, l'esprit du discours du FN demeure identique : l'immigration est une menace qu'il convient de contenir. Le programme présidentiel de Marine Le Pen en 2012 invoquait trois motifs fondamentaux au nom desquels il faudrait « mettre fin à l'immigration massive et incontrôlée qui frappe la France » :

« – L'immigration est utilisée par les puissances d'argent et le grand patronat pour peser à la baisse sur les salaires et les droits sociaux des travailleurs français.

– L'immigration représente un coût important pour la communauté nationale, évaluée à 70 milliards d'euros par an par le démographe et économiste Yves-Marie Laulan.

– L'immigration non contrôlée est source de tensions dans une République qui ne parvient plus à assimiler les

nouveaux Français. Les ghettos, les conflits inter-ethniques, les revendications communautaires et les provocations politico-religieuses sont les conséquences directes d'une immigration massive qui met à mal notre identité nationale. »

En termes de marketing politique, c'est, incontestablement, très bien vu. Un grand nombre de travaux universitaires ont en effet montré que les déterminants des opinions individuelles en matière d'immigration étaient pour une bonne part liés aux croyances des individus quant aux conséquences de cette dernière sur le marché du travail et les finances publiques. Dans un article paru en 2008 portant sur le cas européen, Nikolaj Malchow-Møller et ses co-auteurs montrent ainsi que les individus croyant à une concurrence des immigrants sur le marché du travail sont significativement plus opposés à l'immigration, et que ce rejet se trouve renforcé lorsque la personne interrogée est sans emploi ou en dessous du seuil de pauvreté. Leur analyse souligne que les individus estimant que les immigrants bénéficient davantage du système de protection sociale qu'ils n'y contribuent sont significativement plus rétifs à l'immigration. S'agissant de l'impact culturel de l'immigration, les travaux des économistes Anna Maria Mayda et Giovanni Facchini en 2006 et 2008 montrent ainsi à l'inverse que les individus croyant à un impact positif de l'immigration sur la culture du pays d'accueil sont plus favorables aux immigrants.

Mais si, de toute évidence, le FN sait agiter les fantasmes, cela ne rend pas pour autant son analyse pertinente. Aucune des trois lignes d'argumentation avancées par le programme de Marine Le Pen ne résiste à un examen un

tant soit peu rigoureux des faits. Davantage encore que dans les autres chapitres de cet ouvrage, il nous faudra, tant le sujet est sensible, opposer aux fantasmes et aux contre-vérités des études empiriques rigoureuses, afin de démontrer que les épouvantails agités par le FN n'existent pas. En revanche, l'impact de son discours, si mensonger et truffé de contre-vérités soit-il, est réel, et provient de la faillite répétée des politiques de lutte contre les inégalités liées à l'origine depuis des décennies. De cela, il faudra bien tenir compte un jour.

L'immigration pèse-t-elle réellement sur les salaires et l'emploi des Français ?

Inutile de tergiverser : les analyses universitaires portant sur l'impact de l'immigration sur le marché du travail (c'est-à-dire, à la fois sur le niveau d'emploi, et le niveau des salaires) ne sont pas unanimes sur la question... du moins si l'on s'en tient aux plus basiques. Certes, les approches théoriques standards prédisent que l'arrivée d'immigrants se traduit par une élévation du nombre de demandeurs d'emplois, laquelle entraîne à son tour soit une hausse du chômage, soit une baisse des salaires, soit les deux, selon la structure du marché du travail. Dans ce cadre simple (en fait beaucoup trop simple, comme nous le verrons plus loin), il reste encore à déterminer quel segment du marché du travail va être *a priori* le plus concerné. Parce que les niveaux de rémunération des moins qualifiés sont meilleurs dans les pays développés, le scénario analysé de façon récurrente dans ces recherches implique un afflux d'immigrés peu qualifiés provenant de pays pauvres vers des pays plus riches. Dans ce cadre, l'arrivée de ces immigrés accroît l'offre de

travail peu qualifiée, entraînant la baisse du salaire des travailleurs peu qualifiés, ou, si la présence d'un salaire minimum freine cette baisse, l'accroissement du chômage de cette partie de la population.

C'est sur ces intuitions simples que s'appuie le Front national pour consolider son argumentaire d'un impact néfaste de l'immigration sur le marché du travail en France, et sa revendication d'une limitation drastique de cette dernière. Mais cette approche ne résiste tout simplement pas à la confrontation avec les faits. De la multitude d'études empiriques sur le sujet, effectuées sur un grand nombre de pays développés différents, n'émergent que des effets de faible ampleur et peu significatifs. En 2006, Simonetta Longhi, Peter Nijkamp et Jacques Poot se sont attelés à la tâche ingrate de calculer un chiffre moyen à partir de 165 estimations issues de 9 études différentes portant sur les pays de l'OCDE. Ils en concluent qu'une hausse de 1 % de l'immigration entraîne en moyenne une baisse de l'emploi des travailleurs natifs de 0,024 %. Pour la France, cela équivaut à un peu moins de 7 000 personnes (sur la base d'une population active de 28,7 millions de personnes en 2015). On se situe clairement dans l'épaisseur du trait.

Le lecteur attentif pourra rétorquer que ce chiffre moyen dissimule peut-être une grande hétérogénéité de situations entre pays – après tout, l'économiste américain Georges Borjas ne trouve-t-il pas, dans un article de 2003, que l'immigration a un impact négatif substantiel sur les salaires des travailleurs américains ? Las, l'étude de Javier Ortega et Gregory Verdugo (2014) sur des données françaises pour la période 1968-1999 souligne qu'un accroissement de 10 points de pourcentage de la part des

immigrants (dans une région ou sur une période données) est associé à une hausse des salaires des travailleurs français de 3,3 %, et une hausse de leur taux d'emploi de 2,6 %.

Comment expliquer cet impact positif, contre-intuitif, du moins si l'on se réfère aux modèles simples empreints de bon sens énoncés précédemment ? Dans les faits, les travailleurs immigrants et natifs ne sont pas parfaitement substituables, même pour un niveau identique d'éducation et d'expérience, et ce, pour toute une série de raisons. Par exemple, la barrière de la langue conduira à allouer les migrants vers les tâches plus intensives en travail manuel, demandant moins de connaissance de la langue locale, tandis que les travailleurs natifs se dirigeront vers les tâches demandant plus de compétences en termes de communication. Dans le cas français, J. Ortega et G. Verdugo trouvent que ce type d'effets conduit les travailleurs français à se réallouer vers des tâches réclamant davantage de capacités d'abstraction et donc mieux rémunérées.

Dans une analyse récente, Eva Moreno-Galbis et Ahmed Tritah soulignent également qu'en tant que nouveaux arrivants, les migrants ne connaissent pas ou peu le marché du travail local, et donc les protections que leur accorde le droit du travail. Par exemple, il est fréquent que les immigrants ignorent les conditions d'éligibilité (ancienneté...) et le montant des allocations chômage, qui dépendent généralement de l'expérience en emploi dans le pays considéré. Par conséquent, les travailleurs immigrants ont un pouvoir de négociation de leurs salaires plus faible que leurs homologues locaux, les rendant plus profitables pour leur entreprise. Lors d'une vague

d'immigration, la perspective de ces profits plus élevés pousse les entreprises à embaucher davantage de travailleurs, natifs et immigrants confondus. Dans ces conditions, peu importe que les natifs et les immigrants soient parfaitement substituables ou non : le plus faible salaire des seconds est à l'origine d'un bénéfice (plus d'emplois) pour les premiers. À partir de données pour 12 pays européens sur la période 1998-2004, E. Moreno-Galbis et A. Tritah concluent qu'une hausse de 10 % du nombre d'immigrants dans un secteur d'activité et dans un pays donnés élève le taux d'emploi des travailleurs locaux de 0,5 %.

Évidemment, on pourra toujours contester telle ou telle méthodologie pour remettre en cause les résultats des études universitaires sur le sujet. Il demeure néanmoins que l'ensemble des preuves scientifiques converge pour le cas français vers un impact nul ou légèrement positif de l'immigration sur les salaires et le taux d'emploi des travailleurs natifs. L'argumentation du Front national en la matière n'a donc, tout simplement, pas de base réelle.

L'immigration représente-t-elle un coût pour les finances publiques ?

Une autre préoccupation possible, touchant cette fois-ci l'ensemble des contribuables et bénéficiaires des transferts sociaux dans le pays d'accueil, renvoie à l'impact supposé de l'immigration sur les finances publiques et les systèmes de couverture sociale. D'un point de vue théorique, l'immigration est en effet susceptible d'avoir deux effets contradictoires sur les finances publiques. D'un côté, l'afflux d'immigrants peut constituer une réponse adéquate aux problèmes croissants de financement des

systèmes de retraite par répartition posés par le vieillissement démographique dans les pays développés. De l'autre, des immigrés accompagnés de leurs familles peuvent devenir bénéficiaires nets du système de couverture sociale, au travers des assurances maladie et chômage, ou du système d'allocations familiales, par exemple. Dans cette optique, l'immigration aggrave le problème du financement des systèmes de redistribution au lieu d'y répondre. S'il n'existe donc pas de consensus universitaire théorique en faveur de l'un ou l'autre de ces deux effets, les études empiriques transversales concluent toutes à un impact négligeable ou minime de l'immigration sur les finances publiques, notamment celle de Robert Rowthorn en 2008.

En 2013, l'OCDE consacrait, dans son rapport annuel sur les migrations, un chapitre spécial (le chapitre 3) à l'impact de ces dernières sur les finances publiques. Il confirme le diagnostic de Robert Rowthorn, avec la particularité de fournir la première analyse comparative de l'impact budgétaire pour tous les pays européens membres de l'OCDE, ainsi que l'Australie, le Canada et les États-Unis. Les conséquences budgétaires de l'immigration apparaissent variables d'un pays à l'autre, mais à nouveau d'une ampleur très limitée une fois rapportées au PIB – rarement au-delà de 0,5 % du PIB par an. En moyenne, l'impact se révèle nul. Dans le détail, les immigrants contribueraient certes moins aux budgets publics que les nationaux, mais ceci s'explique presque exclusivement par le fait que les ménages immigrés paient moins d'impôts et de cotisations sociales que leurs homologues natifs, et non par une dépendance plus grande aux prestations sociales, comme l'assène avec régularité le Front

national. C'est la participation au marché du travail, et donc l'emploi, qui apparaît comme le déterminant le plus important, sinon unique, de la contribution fiscale nette (c'est-à-dire de l'écart entre les impôts et cotisations versées et les prestations sociales reçues) des migrants, notamment dans les pays dotés d'une protection sociale généreuse.

De façon générale, le type de migration considérée (travail, regroupement familial, humanitaire) et l'âge influencent fortement la capacité contributive nette d'un migrant donné. Il apparaît ainsi que, dans les pays où la migration de travail domine, les immigrants ont une contribution fiscale nette bien supérieure à celle que l'on peut observer dans les pays où l'immigration humanitaire représente une part importante. En outre, les pays pourvus de populations immigrées installées dans la durée et ne bénéficiant que de peu d'immigration de travail récente bénéficient d'une contribution fiscale moindre des immigrants. En somme, il semble que les migrants de travail ont un impact sur les budgets publics bien plus favorables que les autres groupes de migrants.

Qu'en est-il du cas de la France ? Dans une analyse parue en 2011, l'économiste Xavier Chojnicki trouve pour l'année 2005 que la contribution nette du stock de migrants sur toute leur durée de vie est soit légèrement négative (si l'on considère l'impact budgétaire à un instant donné du temps, soit légèrement positive (si l'on considère l'impact budgétaire sur le temps long, en tenant compte de l'apport perpétuel d'individus d'âge actif et de la prise en compte de la contribution nette des descendants de ces derniers). Selon une autre étude menée par l'université de Lille et financée par le ministère

des Affaires sociales (Rapport pour la Drees-Mire de Xavier Chojnicki, Cécily Defoort, Carine Drapier, Lionel Ragot, directeur scientifique : Hillel Rapoport, 2010), la contribution moyenne d'un immigré au budget des administrations publiques serait supérieure à celle d'un natif et la contribution nette globale de l'immigration aux budgets publics serait d'environ 12 milliards d'euros en 2005, l'impact serait donc d'un peu plus de 0,5 % du PIB. Quant à l'étude de l'OCDE parue en 2013, elle révèle que si les ménages immigrés avaient la même probabilité d'être en emploi que les ménages français, leur contribution nette serait évidemment positive, mais également supérieure à celle des ménages français. Au total, l'impact positif sur les finances publiques tournerait autour de 0,5 % du PIB.

Récapitulons : l'impact sur les finances publiques de l'immigration serait sinon nul, du moins « dans l'épaisseur du trait » rapporté au PIB. Même en prenant les estimations les plus négatives pour la France, le coût net de l'immigration ne dépasse pas 10 milliards d'euros (soit 0,5 % du PIB), loin donc des 70 milliards mentionnés dans le programme 2012 du FN. Et ce coût s'explique non par l'avidité des immigrés à profiter des prestations sociales, mais par une population immigrée plus âgée et moins active, donc pesant sur les caisses de retraites. Du fait de cette relative neutralité, rien n'indique donc, du strict point de vue des finances publiques, que la politique migratoire soit particulièrement défailante, d'autant plus que d'autres effets positifs de l'immigration existent par ailleurs (voir *infra*). La seule conclusion objective de politique économique que l'on peut tirer à ce stade est qu'il conviendrait sans doute d'accroître le

taux d'emploi des nouveaux arrivants, et donc de s'attaquer aux discriminations à l'embauche de ces derniers.

L'immigration est-elle déstabilisante culturellement pour le pays ?

L'une des peurs liée à l'immigration que le FN agite le plus est sans doute l'idée que l'intégration économique et culturelle en France ne fonctionne pas. Les pouvoirs publics, irresponsables, auraient laissé les immigrés et leurs descendants devenir beaucoup trop nombreux, entraînant une communautarisation croissante de la société, la formation de ghettos, l'apparition de « conflits inter-ethniques » et de « provocations ethnico-religieuses » de la part de certains groupes, avec des conséquences dévastatrices pour la cohésion nationale. Mais qu'observe-t-on réellement à partir des données et des indicateurs existants ?

Le constat que les immigrés et leurs descendants sont nombreux en France ne fait pas réellement débat, et la diversité des origines culturelles n'est pas un phénomène nouveau. La France s'est construite depuis plus longtemps que la plupart des autres pays développés en maintenant des flux migratoires relativement constants. L'historien Patrick Weil rappelle dans un ouvrage paru en 2015 qu'en 1930, « la France est le pays qui compte le plus fort taux d'étrangers au monde (515 pour 100 000 habitants contre 492 pour les États-Unis d'Amérique) ». La société multiculturelle française a donc des bases anciennes, sans que cela ait posé de problèmes particuliers jusqu'à présent.

Un certain nombre de travaux sociologique et économique récents nous renseignent sur plusieurs dimensions

de l'intégration des immigrés et de leurs descendants. Les résultats suggèrent que le constat d'une société communautarisée et minée par des tensions interethniques est ainsi loin d'être validé.

L'enquête « Trajectoires et Origines » (TeO), réalisée par l'Ined-Insee en 2008-2009, est l'une des principales sources statistiques françaises récentes permettant d'évaluer différentes facettes de l'intégration des immigrés et de leurs descendants directs en France métropolitaine. Elle permet de considérer de larges échantillons d'immigrés, ainsi que des descendants de différentes origines (ce qui est peu fréquent). Par ailleurs, les individus sont interrogés sur un grand nombre de thèmes relatifs à leur intégration au pays d'accueil, à leur histoire migratoire ou celle de leurs parents, etc. Publié par l'Ined en 2015 à partir de cette enquête, l'ouvrage TeO montre tout d'abord que les immigrés et leurs descendants directs sont une écrasante majorité à dire se « sentir français » : plus de 90 % des descendants directs, plus de 75 % des immigrés venus enfants, et 50 % de ceux venus adultes. Ceci ne les empêche pas d'exprimer en même temps un sentiment d'appartenance à leur pays d'origine (pour les immigrés) ou à celui de leurs parents (pour les descendants). Ils sont également nombreux à déclarer « se sentir chez eux en France ».

D'autres éléments issus de l'exploitation de l'enquête TeO permettent de constater que les immigrés et leurs descendants ne se sentent pas moins que les autres concernés par la vie de la cité. Lorsqu'ils ont la nationalité française, ils sont à peu de choses près aussi nombreux que les membres de la population majoritaire (ni immigré ni descendant direct d'immigré(s)) à être inscrit

sur les listes électorales, à voter aux élections municipales et présidentielles et à déclarer être intéressés par la politique locale, la politique nationale ou encore la politique internationale.

Aussi étudiées dans l'ouvrage TeO, les modalités de mise en couple constituent un autre indicateur assez révélateur du degré d'intégration culturelle. Il apparaît notamment que les modèles dominants de mise en couple des pays d'origine perdent de leur influence pour les immigrés arrivés célibataires et les descendants. Plus précisément, pour toutes les origines, les types d'union (mariage direct, concubinage puis mariage, PACS, etc.) et les modes de rencontres (par la famille, les amis, dans l'espace public) convergent vers ceux du groupe majoritaire lorsque l'on passe des immigrés en couple avant la migration, à ceux qui ont rencontré leur conjoint après leur arrivée, puis aux descendants. De plus, les immigrés arrivés sans enfants et les descendants d'immigrés ont autant d'enfants que la population majoritaire, alors que les immigrés ayant déjà eu des enfants avant leur arrivée en ont davantage. Enfin, il est intéressant de constater que parmi les descendants d'immigrés en couple à la date de l'enquête, deux tiers le sont avec une personne du groupe majoritaire.

Hormis l'enquête TeO, les données de l'Enquête longitudinale sur l'intégration de primo-arrivants (ELIPA), réalisée en 2010, 2011 et 2013 par la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'Intérieur, permettent également d'analyser différentes facettes de l'intégration des immigrés au cours des premières années qui suivent l'obtention d'un titre de séjour. Cette enquête montre notamment que les

migrants acquièrent, avec les années, des réseaux de relations de plus en plus diversifiés en termes d'origine culturelle des individus qui les composent. Leur socialisation tend donc vers le mélange plutôt que vers la communautarisation, loin des clichés véhiculés par le FN.

Pour autant, il demeure possible que la diversité culturelle crée des difficultés en termes de cohésion sociale. Basée sur les données de l'Enquête logement de l'Insee et sur le recensement de la population, l'étude récente de Yann Algan, Camille Hemet et David Laitin, publiée en 2016, évalue l'impact de cette diversité dans les quartiers d'habitats sociaux en France sur une série d'indicateurs. À l'échelle du voisinage, la possibilité d'un lien de cause à effet est étudiée entre le niveau de la diversité culturelle dans ces quartiers et (i) la dégradation des parties communes, (ii) les problèmes de maintenance des parties communes (lumière, ascenseur, etc.), (iii) les agressions physiques et la criminalité et, enfin, (iv) le jugement global des individus sur la qualité de leur logement. Il apparaît que les dégradations et problèmes de maintenance des parties communes augmentent avec la diversité culturelle. Le jugement global sur la qualité du logement se dégrade également avec cette dernière. En revanche, on ne constate aucun lien de cause à effet entre la diversité culturelle et les agressions physiques et la criminalité, ce qui diverge par rapport à d'autres pays. Bilan, si la diversité culturelle est susceptible d'engendrer des difficultés de coopération entre populations d'origine différentes au sein d'un voisinage elle n'est par contre en rien liée à d'éventuels problèmes de violences ou à la criminalité dans les quartiers d'habitats sociaux.

Certains travaux récents suggèrent toutefois que les pouvoirs publics doivent veiller à ce que n'apparaissent pas d'antagonisme entre groupes d'individus d'origines ou religions différentes. Des recherches économiques récentes laissent en effet penser que, bien qu'il soit *a priori* plus opportun pour les membres d'une minorité d'adopter l'identité majoritaire pour augmenter ses chances de réussite sur le marché du travail, des difficultés d'accès à ce dernier pour les membres d'un groupe minoritaire (liées par exemple à l'existence d'une discrimination à l'embauche persistante selon l'origine) peuvent les conduire à rationnellement adopter une attitude d'opposition à l'identité du pays d'accueil. C'est ce qu'expliquent notamment Georges Akerlof et Rachel Kranton dans un article de référence publié en 2000. Les individus du groupe minoritaire ayant des difficultés à accéder au marché du travail prenant conscience qu'ils ne feront jamais partie du groupe majoritaire, cherchent alors à compenser la perte de bien-être qu'ils subissent en adoptant une identité d'opposition à la culture majoritaire. Le fait de s'affirmer dans un groupe social différent du groupe majoritaire offre potentiellement de nouvelles perspectives, soit du point de vue professionnel (accès à des réseaux de solidarité communautaire, etc.), soit du point de vue plus personnel (intérêt pour la culture d'origine, la religion, etc.). C'est ce que confirment Claire Adida, David Laitin et Marie-Anne Valfort dans une étude impliquant des immigrés sénégalais de différentes religions vivant en France.

Ces analyses doivent alerter les pouvoirs publics. Liées à l'origine (voir E. Duguet et co-auteurs, 2015) ou à la religion (voir M-A. Valfort et co-auteurs, 2015), les

discriminations à l'encontre de certaines populations d'origine immigrée sont importantes en France. L'hostilité exprimée à l'encontre des immigrés et de leurs descendants peut conduire certains d'entre eux à ne plus se reconnaître dans la société française. À cet égard, les politiques prônées par le FN, qui mettent en cause de façon systématique et injustifiée les immigrés et leurs descendants pour des motifs dépourvus de base sérieuse, semblent totalement irresponsables. Si le FN devait appliquer son programme, la cohésion sociale serait sans nul doute très substantiellement mise à mal, avec à la clé des effets néfastes sur l'économie. Dans une étude remontant à 2005, Alberto Alesina et Eliana La Ferrara soulignent à la fois l'impact négatif d'une cohésion sociale dégradée sur la croissance économique et les effets positifs de la diversité culturelle, dans une société apaisée, sur l'économie : les groupes culturellement hétérogènes innovent par exemple davantage que les groupes homogènes. C'est *a priori* l'un des éléments qui explique que l'immigration des décennies passées a influencé positivement la productivité dans les pays de l'OCDE, comme l'ont montré Mariya Aleksynska et Ahmed Tritah en 2010.

Élaborer des moyens de lutte contre les inégalités liées à l'origine efficaces : une priorité absolue

Le constat mis en avant par le FN d'une France communautarisée, minée par une immigration de masse qui déstabiliserait économiquement et culturellement le pays ne résiste donc pas à l'examen consciencieux des résultats des recherches les plus reconnues sur le sujet. En ciblant injustement les immigrés, ses propositions

avivent les tensions identitaires apparaissant comme souvent dans les périodes économiques difficiles, notamment dans les zones les plus populaires.

Dernière preuve en date, la tentative de récupération par le FN de la question des réfugiés, dans un contexte géopolitique instable et angoissant. Alors que l'immigration a été en France moins importante au cours de ces dernières décennies que chez nos voisins, et que notre pays s'est récemment distingué pour le nombre modeste de réfugiés qu'il a consenti à accueillir (selon les derniers chiffres, environ 30 000 pour la période 2015-2016), le FN s'entête sur l'opposition catégorique à l'accueil de réfugiés. Pourtant, comme le rappelle le démographe François Héran dans une interview parue dans *Le Monde* en septembre 2015 en évoquant un chiffre, alors en discussion, de 12 000 réfugiés par an, « si nous étions un stade de 10 000 places, ces 12 000 migrants représenteraient... deux personnes. Deux personnes qui cognent à la porte parce qu'elles fuient la guerre et les persécutions. C'est un chiffre dérisoire. » Tout en continuant à améliorer la coopération avec ses voisins, notamment à travers les discussions qui ont cours en Europe à propos d'un système de « droits échangeables » de quotas de réfugiés à accueillir par pays proposé par l'économiste Hillel Rapoport, la France devrait accroître les moyens consacrés à l'accueil des réfugiés, non seulement pour des raisons humanitaires mais également pour des raisons d'efficacité économique. Si tous les réfugiés ne projettent pas de s'installer à long terme en France, de meilleures conditions d'accueil faciliteraient l'insertion, notamment professionnelle, de ceux songeant à rester. À cet égard, notons que la France s'est dotée il y a une dizaine d'années

de politiques qui devraient faciliter l'accueil de nouveaux migrants – voir par exemple le contrat d'accueil et d'intégration, généralisé en 2007 après expérimentation, qui concerne tous les migrants de plus de 16 ans arrivés légalement et pourrait très bien être étendu aux réfugiés désirant s'installer durablement. Ce contrat, passé entre le migrant et le préfet, engage le migrant à suivre une formation civique et lui permet d'un autre côté d'être accompagné gratuitement vers son accès au droit, de faire un bilan de compétence professionnel et si besoin de suivre une formation linguistique.

Au final, les travaux récents cités dans ce chapitre montrent que, même si la diversité culturelle peut poser des difficultés, l'immigration a été jusqu'ici globalement bénéfique au plan économique, sans effets déstabilisants majeurs au plan culturel. La France est un pays d'immigration ancienne, et l'immigration contribue depuis longtemps à façonner l'identité et les équilibres économiques et sociaux du pays.

Toutefois, afin d'éviter des effets néfastes, tant au plan économique qu'en termes de cohésion sociale, il semble important que les pouvoirs publics prêtent une attention particulière à un phénomène inquiétant : la discrimination (à l'embauche mais également dans l'accès au logement et d'autres sphères de la vie courante) qui touche de nombreux individus d'origine étrangère, ou perçus comme tels. Le phénomène est massif, comme plusieurs études le démontrent. C'est évidemment déjà en soi un signe que la cohésion sociale est fragile puisque certains individus en rejettent d'autres. Mais surtout, il s'avère que les individus qui en sont la cible aient en réaction une certaine propension à développer une attitude

d'opposition à la culture du pays dans lequel ils vivent, ce qui peut en retour alimenter les préjugés qui sont à la source des discriminations. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant qu'en plus d'affecter la cohésion sociale et la qualité de vie, il peut avoir des conséquences sur l'économie. Jusqu'à présent, les politiques de lutte contre les discriminations ne sont pas parvenues à endiguer ce phénomène : les pouvoirs publics semblent démunis, et pas uniquement en France.

Comment agir ? S'agissant des discriminations à l'embauche, une expérimentation récente du CV anonyme en France conduite par Luc Behaghel, Thomas Le Barbanchon et Bruno Crépon a montré qu'il n'est pas évident que cette mesure ait un effet positif pour les candidats d'origine étrangère. Toutefois, comme le soulignent les auteurs, ce résultat reste difficile à interpréter et doit être pris avec des pincettes. Cela pourrait en effet être lié à la particularité du protocole de l'expérience : seules les entreprises ayant accepté de participer ont été inclus. Il est ainsi possible que se sachant observée, les entreprises participantes soient en partie des entreprises portant une attention particulière aux candidats habituellement discriminés. Le résultat de cette étude ne peut donc pas être généralisé et il ne faut pas enterrer cette mesure. D'autres expérimentations sont nécessaires en France pour évaluer son efficacité potentielle, d'autant que comme le soulignent Marianne Bertrand et Esther Duflo (2016), des expérimentations menées dans d'autres pays ont abouti à des résultats encourageants.

Alerter sur l'existence de discriminations peut également avoir certains effets, comme le remarquent C. Adida, D. Laitin et M.-A. Valfort dans la conclusion de leur

étude de 2014. Il serait sans doute souhaitable de le faire de façon continue, par un système d'information régulière sur le sujet. Autre solution à envisager, beaucoup de grandes entreprises françaises se font aujourd'hui régulièrement tester sur les discriminations à l'embauche, au moyen de testing qu'elles sollicitent elles-mêmes. Cela a permis à certaines d'entre elles de faire des progrès notables en la matière, plus particulièrement en termes d'organisation de leurs services de recrutement. La généralisation des « testings sollicités », peut-être par la voie législative, pourrait sans doute donner de bons résultats.

Le FN et l'euro : la souveraineté en question

La crise de la zone euro, et ses derniers soubresauts en Grèce, a révélé les lacunes de l'intégration monétaire européenne, que ce soit dans sa conception initiale, sa gouvernance présente ou sa relation au reste de la construction européenne. Dès lors, la stratégie développée par le Front national a consisté à tenter de fédérer autour de l'abandon de l'euro, à la fois les victimes de la crise, les déçus de la monnaie unique et les souverainistes opposés par principe à toute forme d'intégration européenne. Le FN n'a pourtant pas attendu la crise pour appeler à l'abandon de l'euro. C'est donc bien la question de la souveraineté nationale qui est posée ; les dysfonctionnements mis en évidence par la crise n'en sont qu'un argument venant renforcer son discours souverainiste. Il est utile néanmoins de noter que si le retour au franc a longtemps été l'un des marqueurs de la radicalité économique du FN face aux partis de gouvernement, l'élargissement de son audience semble le pousser à édulcorer son discours en s'orientant vers un référendum sur la question. Le vote en faveur du Brexit a par ailleurs remis au cœur du débat l'avenir même de l'Union européenne. Dans le

cas français, l'appartenance à la zone euro pose des questions spécifiques tant sur les défis et les contraintes liés au partage d'une monnaie commune que sur les coûts impliqués par une éventuelle sortie, rendant hasardeux tout parallèle avec le cas britannique.

La confiscation par le FN du thème de la souveraineté nationale face à l'Europe/l'euro ne doit cependant pas interdire le questionnement de l'intégration monétaire européenne et de ses liens avec la souveraineté des peuples, telle qu'elle s'est révélée dans la crise grecque. L'audience du FN sur cette question tient largement à l'abandon par les partis de gouvernement du débat sur les contraintes politiques inhérentes à l'intégration économique européenne. L'analyse critique des propositions du FN sur l'Europe et l'euro doit donc dépasser le clivage « anti-européen » contre « grand bond fédéraliste à n'importe quel prix », afin de proposer une vision pragmatique d'une Europe possible et des choix auxquels les peuples européens seront nécessairement confrontés dans le futur.

Pour le FN, une sortie « pas chère » de la zone euro est possible

Lors des élections européennes de 2014, le Front national remportait 24,9 % des suffrages exprimés, et obtenait le premier contingent de parlementaires européens pour la France, soit vingt-trois sièges contre seulement trois lors des élections de 2009. Cette progression stupéfiante de ce parti d'extrême-droite, anti-européen, paraît paradoxale mais révèle une véritable méfiance des Français vis-à-vis de leurs institutions européennes, qui ne semblent plus les représenter. Les résultats de

l'Eurobaromètre conduit à l'automne 2015 montraient que seuls 37 % des Européens (35 % des Français) conservaient une opinion positive de l'Europe, contre la moitié en 2006. Environ un quart des Européens ont au contraire une opinion clairement négative de l'Europe, contre 15 % en 2006.

Cette vague anti-européenne sur laquelle surfent les partis de l'extrême-droite souverainiste s'explique en grande partie par la crise que nous traversons depuis 2008. Leur argumentaire est sur ce point très clair : non seulement les institutions européennes n'ont pas été en mesure de garder le cap de la croissance et de l'emploi pendant la tempête mais, pire encore, les faiblesses de l'Europe, et surtout celles de l'euro, nous ont précipités au fond du gouffre.

La crise est ainsi venue alimenter la flamme du discours anti-euro des partis extrémistes. Pour autant l'opposition du FN à l'euro et à l'Europe est bien antérieure à la crise de la zone euro : il s'agit d'un parti souverainiste, donc fondamentalement opposé à toute forme d'abandon de souveraineté au profit d'institutions supranationales, qui utilise les failles de l'euro révélées durant la crise comme une preuve *a posteriori* de la faillite du mode de gouvernance européen. La critique de l'euro par le FN résulte avant tout d'un positionnement politique indépendant du questionnement sur l'efficacité économique. Pourtant, la critique économique constitue aujourd'hui l'essentiel du positionnement médiatique du FN.

Quels sont les coûts associés au maintien de la France dans la zone euro ? Et ceux associés à l'abandon de la monnaie unique au profit d'un nouveau-nouveau franc ? C'est bien sur ce terrain que le FN avance ses arguments

pour un retour de la souveraineté monétaire en France. Sans entrer dans le détail du discours frontiste, il est utile de relever ici les principaux arguments relatifs aux coûts du maintien de la France dans la zone euro tels qu'ils sont présentés par l'extrême-droite, ainsi que les supposés bénéfices attendus de la sortie. Au-delà des positionnements politiques sur les questions d'intégration européenne, qui dépassent très largement la sphère économique, il est essentiel d'évaluer les arguments économiques avancés par le FN, afin de faire émerger un débat serein sur ces questions qui aujourd'hui apparaissent comme fondamentales pour l'avenir des Européens.

Le maintien de la France dans l'euro : un « coût exorbitant »

Le FN annonce clairement la couleur dans un document publié sur son site internet et intitulé « Tout ce qu'il faut savoir sur la fin de l'euro ». Le maintien de la France dans l'euro entraînerait irrémédiablement une dégradation de la croissance française. L'élément central du raisonnement tient dans les effets supposés négatifs de l'euro sur la compétitivité : la « surévaluation » de l'euro serait particulièrement défavorable aux exportations françaises, bien plus qu'aux exportations allemandes. Elle serait donc à l'origine d'une hausse du chômage liée aux suppressions d'emplois dans l'industrie, favoriserait une mutation de notre économie vers les services et, surtout, provoquerait des baisses de salaires défavorables au pouvoir d'achat des Français. Par ailleurs, l'introduction de l'euro n'aurait jamais favorisé le commerce intra-européen, alors qu'il s'agissait là d'un des objectifs fondateurs de la monnaie unique, pour permettre de finaliser le marché commun.

Le FN est également très critique vis-à-vis de la gestion de la crise par les autorités européennes. Le soutien financier apporté à des pays comme la Grèce ou le Portugal reviendrait à remplir le tonneau des Danaïdes, chaque somme versée se perdant dans un océan de dettes. Tout cela se ferait au détriment à la fois du contribuable français que l'on saignerait pour rien, et du citoyen grec qui subirait sans fin les nouvelles cures d'austérité dictées par la Commission européenne, la Banque centrale européenne, et le Fonds monétaire international (la « Troïka »).

Une sortie apaisée, et sans coûts

Fort de ce diagnostic sans appel, l'abandon de la monnaie unique et le retour à une véritable souveraineté monétaire sont donc présentés comme les remèdes miracles qui viendraient panser les plaies dont souffre la France.

Le FN élimine successivement et méticuleusement dans son « grand dossier sur l'euro » l'ensemble des arguments qui laisseraient à penser qu'une sortie de l'euro entraînerait des coûts pour la France, à court ou à long terme. Les effets positifs d'une sortie de la France de la zone euro se matérialiseraient selon le FN par une dévaluation du franc vis-à-vis de ses partenaires commerciaux d'au moins 10 %. La magie de la dévaluation est double. D'une part, elle amènerait une « bouffée d'air » de l'ordre de 100 milliards d'euros pour les entreprises françaises et leurs sous-traitants, leur permettant de restaurer leurs taux de marges qui se sont détériorés avant et pendant la crise. Cela favoriserait une ré-industrialisation de la France dans des secteurs à forte valeur ajoutée. D'autre

part, pour le consommateur français, les prix à la consommation augmenteraient seulement faiblement compte tenu d'une répercussion imparfaite de la dévaluation du franc dans le prix des biens importés. Et si nous devons supporter une hausse du prix du carburant, il suffirait de réduire d'autant la fiscalité sur ce dernier. Au final, la magie de la dévaluation permettrait de réconcilier entreprises et consommateurs.

Un dernier point important, éminemment symbolique, de l'argumentaire du FN est relatif à la souveraineté de la politique monétaire. L'indépendance retrouvée de la Banque de France permettrait de financer directement l'endettement de l'État, sans intérêts versés ni d'ailleurs de risques d'inflation !

Ne parlons pas de « guerre des monnaies » ! Une dévaluation n'est ni plus ni moins qu'une simple négociation entre partenaires économiques. Rien de tout cela ne peut être considéré comme non coopératif. Et tout cela serait rendu possible grâce à l'article 50 du Traité sur l'Union européenne, qui prévoit « une possibilité de sortie de l'Union européenne ». Le Front national de Marine Le Pen voit donc la sortie de l'euro pour la France comme un processus entièrement apaisé, sans panique économique ou financière aucune.

Quels seraient les coûts d'une sortie ?

La vision du FN sur la question de l'euro est on ne peut plus simpliste. Dès les premiers pas de l'analyse, la quantification des effets d'une sortie apparaît comme un exercice extrêmement périlleux, tant l'incertitude relative aux différents mécanismes économiques en jeu est grande. Nous tâcherons ici de présenter de manière

simple et transparente les différents mécanismes économiques, et de donner des pistes quant à leur importance. Car un débat serein ne pourra avoir lieu sans une présentation claire des effets à court, moyen ou long terme de l'abandon de la monnaie unique.

Sortie de l'euro et financement de l'économie

Commençons par lever un doute concernant les intentions (et leurs effets) du FN relatives à l'euro, dont les dirigeants recommandent une renégociation des traités pouvant remettre en cause l'intégration de la France dans la zone euro et plus largement l'Union européenne. Il ne fait donc nul doute que les marchés financiers interpréteraient l'élection de Madame Le Pen comme le signal d'un abandon de la monnaie unique. Les investisseurs étant davantage motivés par le profit que par leur patriotisme ou sympathie pour la France, ils iraient placer leurs capitaux dans des pays susceptibles de bénéficier d'une hausse de la valeur de leur monnaie par rapport au franc (en Allemagne par exemple) plutôt que subir une dépréciation de leurs actifs ou de leur patrimoine. Autrement dit, mieux vaut placer son épargne dans une monnaie forte que dans une monnaie dont la valeur risque fortement de se déprécier. Les sorties de capitaux induites par la possibilité d'une sortie de la France de la zone euro entraîneraient la faillite de banques françaises et, comme dans le cas de Chypre en 2013, il deviendrait alors nécessaire d'imposer un contrôle strict des capitaux afin d'éviter une crise bancaire sans précédent dont les effets sur l'économie réelle seraient, à court terme, désastreux. Isolée sur le plan économique, et sans soutien de la Banque centrale européenne, la France serait forcée de

sortir de la zone euro. Le temps politique ne correspondant pas au temps économique dicté par l'immédiateté des mouvements de capitaux, les ambiguïtés croissantes dans le discours frontiste sur l'euro ne font donc pas de grande différence : Marine Le Pen, présidente, provoquerait bon gré, mal gré, une sortie de la France de l'euro, non coordonnée, avant même que ne puisse se tenir un référendum sur cette question.

Doit-on redouter les effets de court terme d'une telle panique financière pour l'économie française ? Il n'est pas déraisonnable en effet de formuler quelques craintes. Les épisodes passés de crises financières associés à des crises bancaires ont montré que les effets sur l'économie réelle peuvent être durables, et contrarier les effets positifs issus de l'amélioration de la compétitivité. En l'absence de banques suffisamment solides pour financer l'économie, c'est la machine de l'investissement qui se trouverait enrayée. Sans financement bancaire, les entreprises de l'Hexagone se verraient livrées à elles-mêmes pour le financement de leurs activités. Quelques-unes, parmi les plus profitables, seraient sans doute en mesure d'autofinancer une partie de leurs exportations. Mais la plupart d'entre elles, et en particulier les petites et moyennes entreprises, se retrouveraient contraintes. Au final, il semble illusoire de penser que la dévaluation du nouveau-nouveau franc permettrait à elle seule de relancer l'économie française.

La sortie de l'euro réduirait également, au moins dans les premiers mois suivant son annonce, la capacité de l'économie française à se financer vis-à-vis de l'étranger (pour mémoire, 45 % des actions des entreprises du CAC 40 et 64 % de la dette publique française sont détenus

à l'étranger). Ceci s'explique simplement par la mise en place de contrôles de capitaux. Iriez-vous changer vos euros contre une monnaie qui risquerait à tout moment de se dévaluer, sans que vous puissiez retirer vos fonds ? C'est donc la capacité de l'État et des grandes entreprises françaises à lever des fonds sur les marchés internationaux qui se trouverait réduite, et le financement de l'économie réelle par les banques et les marchés financiers menacé.

Une sortie de l'euro et une dévaluation du nouveau-nouveau franc entraîneraient-elles nécessairement une hausse du niveau de la dette en proportion de la production nationale ? Comme le note le FN, la question de la dénomination de la dette française dépend essentiellement de la nature des contrats de dette. Dans le cas de la dette publique française (mais pas nécessairement dans le cas des financements d'entreprises par le marché), ces contrats sont majoritairement libellés en droit français. La dette publique française ne semble donc pas exposée à un risque de change dans le cas de l'éclatement de la zone euro, qui obligerait l'État à rembourser sa dette dans une monnaie étrangère dorénavant plus coûteuse suite à la dévaluation du franc. Toutefois, il faut redouter, à court terme au moins, une hausse de primes de risque et donc des intérêts d'emprunt sur les nouveaux titres de dette publics et privés français émis après la sortie, et donc quoiqu'il arrive, un alourdissement du poids de la dette.

Fort heureusement, l'indépendance monétaire retrouvée de la Banque de France autoriserait, selon le FN, un financement public de la dette française à des taux d'intérêts nuls, et sans aucune contrainte européenne. La création monétaire par la Banque de France est présentée

comme la solution miracle permettant le financement de diverses politiques (voir l'encadré sur la monétisation de la dette). Notons dans ce cas spécifique qu'il est au minimum naïf de penser que la Banque de France puisse se substituer, entièrement et à elle seule, au système bancaire et financier français dans une telle période de crise.

Une dévaluation, c'est aussi une baisse du pouvoir d'achat

Une dévaluation de la devise nationale conduirait, contrairement à ce qu'annonce le FN, à renchérir, pour les consommateurs, les biens importés. Il est tout à fait inexact de dire que les effets sur l'inflation seraient limités. Si à l'horizon de quelques semaines, la rigidité des prix limiterait sans doute l'impact d'une dévaluation sur les prix à la consommation, à l'horizon d'un an les prix finiraient par refléter presque entièrement les variations du taux de change, et les dévaluations auraient bel et bien des conséquences sur l'inflation. Une dévaluation du nouveau-nouveau franc réduirait donc le pouvoir d'achat des Français en augmentant très sensiblement le prix des biens importés.

Pour les entreprises, les effets d'une telle dévaluation sont ambigus puisque une grande partie des exportations françaises est désormais fabriquée à partir de produits intermédiaires importés. Des fleurons de l'industrie française ou européenne, tels que les avions commercialisés par Airbus, se composent en grande partie de matériels et de technologie fabriqués à l'extérieur de nos frontières. Or l'euro a favorisé le développement de chaînes internationales de valeur organisées de manière régionale, comme en témoigne une nouvelle fois le consortium Airbus, dont les avions sont produits entre la France,

l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni. Au final, l'effet d'une dévaluation sur la compétitivité ne se calcule pas aussi simplement que le prétend le FN, une partie des gains étant annulée du fait de la progression du prix des biens importés.

Les hypothèses acrobatiques du modèle économique du FN

La dévaluation du nouveau-nouveau franc en cas de sortie de la zone euro est l'hypothèse clé sous-jacente à l'ensemble du modèle du FN. Or il est vraisemblable qu'en cas de sortie de la France et d'éclatement (probable) de la zone euro, la nouvelle monnaie adoptée se déprécie vis-à-vis de certains de nos partenaires commerciaux, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas dont les comptes courants sont aujourd'hui excessivement excédentaires, tandis que nous sommes quasiment à l'équilibre. Mais les monnaies d'autres partenaires commerciaux de la France se déprécieraient à leur tour, en particulier l'Espagne, le Portugal, la Grèce etc., sûrement davantage que la nouvelle devise française. Au final, il faut s'attendre à des gains de compétitivité relativement limités si l'on considère l'ensemble des partenaires commerciaux de la France. En retour, les pressions inflationnistes seraient évidemment elles-mêmes réduites. Mais en aucun cas il ne semble raisonnable de penser que la sortie de la France de la zone euro offrirait aux entreprises françaises une bouffée d'air de l'ampleur promise par le FN. Une promesse donc qui ne sera pas tenue.

Malgré les coûts vraisemblablement importants d'un retour au franc, la question du maintien dans la zone euro ou de sa sortie ne peut et ne doit se poser uniquement en fonction de telles considérations de court terme.

L'euro : des promesses et des faiblesses

Le FN a beau jeu de reprendre à son compte les critiques d'éminents économistes américains (dont des prix Nobel d'économie comme Paul Krugman ou Joseph Stiglitz), qui pour certaines sont antérieures à la création de l'euro et, replacées dans leur contexte, ne se transposent pas nécessairement à la situation présente. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'économistes questionnent directement, sinon l'existence même de la zone euro, du moins son fonctionnement actuel et son mode de gouvernance. Les dysfonctionnements sont réels. La crise sans cesse renouvelée dans laquelle se débat la zone euro depuis huit ans a non seulement révélé les carences de la conception initiale des institutions européennes et les déséquilibres économiques que l'union monétaire a engendrés, mais également mis en lumière les errements de la réponse politique aux problèmes, jusque dans les derniers développements de la crise grecque.

Les promesses de l'euro

L'euro a pourtant enregistré quelques succès importants à la suite de sa mise en place au 1^{er} janvier 1999, se transformant peu à peu en une monnaie internationale utilisée comme réserve de valeur par de nombreux acteurs économiques. L'adoption de la monnaie unique a intensifié les flux de commerce intra européens, en éliminant l'incertitude portant sur les variations du taux de change à court terme et en favorisant la convergence des prix entre pays. Les travaux académiques montrent que les échanges entre pays de la zone euro (y compris ceux de la France) ont augmenté de 5 à 10 %. L'euro a également favorisé les flux de capitaux intra-européens,

et avantagé la croissance dans les économies qui disposaient d'opportunités d'investissements. Autrement dit, l'épargne inutilisée dans certains pays européens a permis de financer des investissements dans d'autres pays européens. En principe, tout le monde y gagne.

L'histoire de l'intégration monétaire européenne aurait sans aucun doute été qualifiée de « success story » si ces investissements avaient été orientés vers des projets rentables sur le long terme, par exemple des projets permettant l'adoption de nouvelles technologies rendant les entreprises plus productives. Mais tel ne fut pas le cas et, dans l'ensemble, l'épargne excédentaire déglagée dans des pays comme l'Allemagne ou les Pays-Bas fut allouée à des projets non rentables en Grèce, en Espagne, au Portugal ou en Irlande, financés par des prêts bancaires internationaux très volatiles par nature (financement de la bulle immobilière en Espagne et en Grèce par exemple). Cette situation n'est en aucun cas une exception européenne, et de tels montages financiers ont dans le passé créé les conditions de crises profondes, en particulier dans des économies émergentes. La crise américaine initiée par la faillite de la banque Lehman Brothers en 2008 a révélé la très grande fragilité de cet édifice.

Par-delà la responsabilité incontestable des prêteurs, et notamment des banques françaises et allemandes, ce sont avant tout les pays qui avaient massivement emprunté pendant les bonnes années de l'argent facile qui en ont payé les pots cassés, avec la bénédiction de nos gouvernements et des institutions garantes de la gouvernance économique européenne : la Banque centrale européenne et la Commission européenne.

L'Europe n'est pas une « zone monétaire optimale »

Plus fondamentalement, et au-delà des errements de la gouvernance européenne pendant la crise, les craintes relatives à une trop grande hétérogénéité des pays composant la zone euro se sont révélées totalement fondées, et les investissements non rentables financés à la suite de l'introduction de la monnaie unique ont encore davantage renforcé ces faiblesses. L'Europe n'est pas une zone monétaire optimale, car les divergences économiques des pays qui la composent empêchent un fonctionnement efficace de la politique monétaire de la BCE. Autrement dit, nous disposons d'une seule politique monétaire alors que les pays membres de la zone euro sont exposés à des chocs de natures différentes, ce qui réduit considérablement son efficacité. C'est d'ailleurs bien sur cet aspect que se concentrent les critiques de certains économistes comme Paul Krugman (avant même la création de l'euro), ou Joseph Stiglitz dans son dernier ouvrage paru en 2016 *L'Euro : comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe*.

La crise a permis de révéler ces difficultés, et l'action de la Banque centrale européenne n'a pas empêché l'effondrement du secteur privé dans les pays de la zone euro les plus fragiles. Au final, et malgré les contraintes réglementaires portant sur l'endettement et les déficits publics (les fameux critères de Maastricht), ce sont les États qui se sont portés au secours de leurs administrés, avec une priorité forte en faveur du sauvetage des banques. Les institutions européennes, et certains gouvernements européens, ne sont pas étrangers à ces choix : il s'agissait avant tout de sauver l'épargne européenne placée dans les pays déficitaires, afin de ne pas trop pénaliser nos contribuables (et électeurs) vieillissants ! Voilà comment

une crise bancaire se transforme en une crise des dettes souveraines. Ce d'autant plus qu'une fois les banques sauvées, il ne restait plus de fonds publics pour venir au secours du citoyen moyen. Car le gendarme veille, et les institutions européennes ont avant tout cherché à éviter un endettement excessif des États, quitte à couper à tout va dans les dépenses, y compris celles allouées à la protection sociale et aux allocations chômage. Les institutions européennes ont donc contribué, par leurs politiques d'austérité, à approfondir les effets néfastes de la crise plutôt qu'à en amortir les effets.

En l'absence d'ajustements possibles par les variations du taux de change, ce sont les marchés du travail des pays européens constituant la zone euro qui ont joué le rôle de variable d'ajustement. Et lorsque la monnaie ne peut pas être dévaluée pour relancer la compétitivité, ce sont les salaires que l'on baisse, ce que l'on appelle dans le jargon des économistes une « dévaluation interne », c'est-à-dire une baisse de prix (donc des salaires) généralisée. Doit-on s'étonner alors de la faiblesse de l'inflation enregistrée dans la zone euro ?

Derrière ces questions techniques relatives au fonctionnement des zones monétaires et à leur caractère optimal ou non, se cache une question très politique, celle de la souveraineté des États qui la composent. Est-il raisonnable, ou acceptable, d'imposer au gouvernement grec le traitement qui lui a été infligé ? Au-delà de la légitimité économique de telle ou telle mesure dictée, et de l'efficacité de la gouvernance économique de la zone euro pendant la crise, il existe bien une véritable ambiguïté quant à la légitimité démocratique des plans fixés aux pays qui ont le plus souffert des effets de la crise.

L'opposition d'une grande partie des populations face à ces mesures imposées, le renforcement de l'extrême-droite en Europe pendant la crise, la multiplication des sommets européens ne donnant lieu à l'adoption d'aucune mesure concrète... tous ces éléments laissent clairement penser que la dimension politique de la gouvernance européenne, et sa légitimité, restent des sujets ouverts. Car les principes d'intervention relatifs à une telle gouvernance n'ont tout simplement jamais été clairement débattus, ni clairement établis.

Le débat démocratique sur l'opportunité de l'euro doit être posé à la lumière de la crise actuelle, et ne doit pas être laissé au FN, qui pour l'instant capitalise sur les non-dits des partis de gouvernement quant à l'avenir de l'intégration monétaire et européenne qu'ils proposent. Ce débat ne peut se réduire à l'opposition de deux camps, pour ou contre la zone euro dans sa forme actuelle, et doit ouvrir la possibilité d'une zone euro renouvelée, dont les contours doivent être politiquement envisageables dans le contexte actuel de défiance à l'égard des institutions européennes et entre pays de la zone euro.

Quel euro, quelle Europe ?

Par son refus d'un partage de la souveraineté sur la monnaie, le FN, comme d'autres partis de l'extrême-droite européenne, interroge directement un pan entier de la construction européenne. L'absence de débat, combinée aux déficiences de la construction de la zone euro et aux errements de la réponse politique à la crise, fragilisent encore davantage l'avenir du projet européen dans son ensemble. La défiance grandissante à l'égard des institutions communautaires et entre peuples européens

souligne les limites d'un processus d'intégration dans lequel le projet économique précède le projet politique.

Quelles sont alors les alternatives ? La crise que nous traversons a révélé l'extrême fragilité de l'architecture institutionnelle de la zone euro, et le statu quo apparaît pour cette raison comme la pire des solutions, car elle nous exposerait de nouveau à des crises d'ampleur équivalente qui doivent être à tout prix évitées. Dès lors, trois solutions sont envisageables, chacune d'elle ayant des implications très différentes sur le projet européen. Un grand bond en avant fédéraliste autoriserait un fédéralisme budgétaire poussé (l'Union européenne prendrait à sa charge un certain nombre de dépenses budgétaires et serait en mesure de collecter l'impôt), mais impliquerait en contrepartie un transfert massif de souveraineté des États-nations vers l'échelon fédéral. Le nouvel ensemble fonctionnerait comme d'autres fédérations, tels les États-Unis, où la question de la sortie d'un État de la « zone dollar » ne se pose pas. Cette solution, bien que permettant un fonctionnement optimal d'une union monétaire, n'est tout simplement pas envisageable de manière crédible aujourd'hui, compte tenu des réticences d'un grand nombre de citoyens européens face à tout abandon supplémentaire de souveraineté.

Restent deux projets : le *démantèlement de l'euro*, dont les partis souverainistes s'approprient aujourd'hui le monopole politique, ou une *réforme crédible* des institutions européennes permettant une progression limitée de l'intégration compatible avec le bon fonctionnement d'une zone monétaire. Si un débat sur le nouveau cadre institutionnel de l'Union européenne et de la zone euro semble aujourd'hui indispensable, afin de discuter

démocratiquement d'une solution viable pour les pays qui la constituent, il est extrêmement regrettable que les partis de gouvernement aient totalement abandonné cette thématique. C'est l'absence d'une telle vision politique sur ce sujet qui donne corps au projet de désintégration porté par le FN comme seule alternative crédible au statu quo.

Les dirigeants des pays de la zone euro ont engagé un certain nombre de réformes depuis le déclenchement de la crise. Ces réformes, qui pour certaines sont bienvenues (par exemple, l'Union bancaire qui devrait rendre les banques européennes plus résilientes si une nouvelle crise devait survenir), laissent cependant plusieurs sujets en suspens. En particulier, l'empilement des règles encadrant les politiques budgétaires nationales rend non seulement le processus de surveillance budgétaire particulièrement opaque pour les citoyens, renforçant ainsi le déficit de légitimité des institutions européennes, et a par ailleurs montré ses limites dans la crise actuelle. Alors que la politique monétaire répond à un objectif d'inflation pour l'ensemble des pays de l'euro, il apparaît nécessaire que la politique budgétaire puisse être renationalisée pour répondre au niveau des États aux différents chocs touchant certains pays plutôt que d'autres. Au niveau de l'Union, une meilleure coordination des politiques budgétaires semble également indispensable, afin d'orienter les efforts de l'ensemble des pays la constituant vers un objectif de croissance, plutôt que vers une réduction simple et naïve des déficits et de la dette.

Ces propositions de réformes ne peuvent cependant prétendre être autre chose qu'un plus petit dénominateur commun destiné à assurer la pérennité de la zone euro à

moyen terme. À plus long terme, une convergence des économies européennes est aussi nécessaire pour éviter que de nouvelles crises ne surviennent et ne finissent par provoquer un éclatement non coordonné. Or cette convergence des économies européennes requiert une intégration plus poussée, et dans certains domaines, un abandon supplémentaire de souveraineté. La question de l'avenir de l'euro est donc aussi fondamentalement politique, et exige pour cette raison un positionnement clair des partis de gouvernement.

Se pose alors la question du modèle vers lequel tendre : le modèle « ordolibéral » allemand, qui s'impose aujourd'hui de plus en plus comme indépassable en Europe, est-il le seul horizon ? Ce modèle, qui soutient une approche de la politique économique fondée sur des règles strictes, sans coordination possible des politiques macroéconomiques vers un objectif de croissance, a clairement inspiré la réponse politique des Européens pendant la crise (recommandations d'austérité budgétaire couplées à un assouplissement drastique des marchés du travail), enfonçant un peu plus encore les pays les plus fragiles. La capacité des réformes structurelles (flexibilisation du marché du travail et assouplissement des règles de concurrence sur le marché des biens), généralement promulguées par les institutions européennes, à soutenir la croissance à long terme reste débattue (y compris par certaines institutions très « mainstream » comme le Fonds monétaire international) et largement dépendante du détail des réformes proposées et du contexte local et macroéconomique.

Les bonnes pratiques en matière d'institutions économiques restent beaucoup plus difficiles à identifier que

ne laissent souvent penser les recommandations des instances internationales, et un seul modèle ne semble pas adapté à un ensemble aussi diversifié en termes de populations et d'Histoire que les vingt-huit États-membres de l'Union européenne, ou les dix-neuf qui composent la zone euro. La réussite de certains types d'institutions sur le marché du travail ou des biens apparaît en effet largement dépendante du cadre institutionnel global du pays, empêchant un transfert direct d'une bonne pratique d'un pays vers un autre. Si une convergence des structures économiques des pays membres est nécessaire afin de permettre une survie de l'euro, cette convergence n'implique cependant pas obligatoirement une homogénéisation complète des institutions vers un modèle unique. À titre d'exemple, même dans les grands États fédéraux comme les États-Unis par exemple, des différences de fiscalité ou d'institutions économiques persistent entre régions, sans pour autant empêcher le bon fonctionnement de la fédération.

Quelles que soient les propositions de réforme de la gouvernance de la zone euro, un projet européen réaliste se doit de reconnaître que le partage d'une monnaie commune implique nécessairement un renoncement à un certain degré de souveraineté nationale sur un certain nombre de politiques économiques, partagées au niveau fédéral. Ignorer cet état de fait revient à soustraire aux peuples qui constituent cette union le choix légitime de leurs institutions et des contraintes qui s'imposeront à leurs politiques nationales ; ceci ne peut que renforcer encore la défiance envers les institutions européennes, dont les recommandations libérales apparaissent alors comme des diktats imposés par des administrations non élues, et faire le jeu des nationalismes.

La survie de l'euro semble aujourd'hui tenir davantage à la peur de son éclatement qu'à un projet économique et politique commun, dont les gouvernants se gardent bien de dresser les contours par peur de susciter un débat sur la question de l'intégration monétaire et donc européenne. Même sans accord sur des réformes ambitieuses dans le court terme, il est indispensable de poser les termes du débat sur l'avenir de la zone euro, ses gains et ses contraintes en matière de souveraineté. La survie de l'euro ne doit pas être un objectif en soi, mais bien un moyen d'améliorer le bien-être des citoyens européens. C'est seulement en portant un tel projet d'ensemble pour la zone euro, permettant d'en identifier les gains pour le quotidien de tous, que les partis de gouvernement pourront répondre au Front national sur la question de la monnaie unique.

La monétisation de la dette par les banques centrales

La politique monétaire tient un rôle important dans le programme économique du FN. En cas de sortie de l'euro, la France retrouverait sa souveraineté monétaire, ce qui autoriserait la Banque de France à financer certaines dépenses de l'État, autrement dit à « monétiser » une partie de la nouvelle dette émise par de la création monétaire. La Banque de France pourrait par exemple acheter de la nouvelle dette émise par le Trésor en cas de sortie tumultueuse de l'Eurosystème, assurant ainsi le placement d'une partie des titres à un taux faible. Le programme du FN propose également qu'elle soit mise à contribution pour le financement de certaines politiques structurelles telles que la transition écologique (voir le chapitre 9 sur l'environnement).

Il est en principe possible pour une banque centrale de racheter de la dette publique, ancienne ou nouvellement émise. Mais le cadre d'intervention de ces institutions est généralement très borné, et certaines interventions pourraient avoir des conséquences non souhaitées.

Prenons l'exemple de la Banque centrale européenne, dont l'objectif est d'atteindre une cible d'inflation « proche mais inférieure à deux pourcent ». Les statuts de cette institution l'empêchent de racheter de la dette publique nouvellement émise. Il s'agit avant tout de préserver l'indépendance de la banque centrale, et d'éviter de financer des gouvernements peu vertueux, ce qui pourrait conduire les États à accumuler des niveaux de dette insoutenables (on parle d'« aléa moral »). Autrement dit, le financement des États par les banques centrales n'est en effet pas « gratuit » ; il augmente de manière comptable la dette publique au même titre que les autres formes de financement, et est soumis au paiement d'intérêt (même si ceux-ci peuvent être faibles).

La crise de la zone euro nous a montré néanmoins qu'il est possible pour une banque centrale d'acheter des titres de dette publique, y compris dans un environnement très contraint comme celui de l'Eurosystème. La Banque centrale européenne rachète par exemple depuis mars 2015 des titres de dette publique aux

acteurs privés sur les marchés financiers, afin de lutter notamment contre les risques de déflation. Dans l'ensemble, l'arsenal des mesures de politiques monétaires mises en œuvre par la BCE a cherché à réduire le risque d'instabilité financière dans un contexte de faible inflation, et de tensions fortes sur les dettes publiques, en particulier dans les pays de la « périphérie » de la zone euro.

La politique économique du FN autoriserait, au contraire, la Banque de France à financer directement l'État au travers de l'achat de titres de dette nouvellement émise, au risque de financer comme nous le notions plus haut un gouvernement peu vertueux.

Quelles sont les conséquences économiques de ce type de financement ? Tout dépend en fait du mode d'intervention de la banque centrale. Celle-ci peut « stériliser » ses achats d'actifs publics en retirant dans le même temps de la liquidité du système bancaire (par exemple en vendant des titres aux banques commerciales). Au final, le montant total de la masse monétaire en circulation restant inchangé, il n'existe pas de risque inflationniste. Au contraire, si l'opération n'est pas « stérilisée », le bilan de la banque centrale augmente ainsi que le volume de monnaie en circulation, et il existe dans ce cas un risque inflationniste, voire de forte instabilité macroéconomique (si par exemple le montant de la dette atteint des niveaux insoutenables).

Si une inflation limitée est favorable à l'investissement, la consommation, et la croissance, une trop forte inflation peut être au contraire défavorable à l'activité économique. Les cas d'hyperinflation relevés dans le passé montrent qu'ils sont toujours associés à des situations de crise profonde, ou de performance dégradée des économies (par exemple l'Allemagne entre-deux-guerres sous la République de Weimar).

L'imprécision du programme du FN sur les questions de rachat des dettes publiques par la banque centrale est surprenante, voire inquiétante.

Surprenante car il serait utile de connaître le montant précis des dépenses publiques à financer, et l'allocation exacte de ces dépenses. Car la capacité d'une banque centrale à stériliser ses rachats de dette publique est limitée, et dépend essentiellement

de la volonté des acteurs privés à acheter en contrepartie les titres vendus par la banque centrale aux banques commerciales afin de retirer du circuit économique une partie des liquidités injectées. Or en cas de sortie de la zone euro et de risque quant au taux de change du franc, il est davantage probable que les banques privées françaises chercheraient à placer leurs avoirs dans des pays dont les devises pourraient s'apprécier (par exemple en Allemagne). Autrement dit, la capacité de la Banque de France à stériliser ses rachats de dette publique est limitée, et la hausse de l'offre de monnaie devrait donc avoir en retour un effet inflationniste qui viendrait réduire la valeur du patrimoine des grandes fortunes restées chez nous. De quoi décourager une partie de l'électorat fortuné du Front national.

Inquiétante, car la nature des investissements à financer par de la création monétaire n'est absolument pas dévoilée, et les fonds dépensés pourraient être alloués à des projets peu utiles, ou ne bénéficiant pas nécessairement à l'intérêt collectif. La création monétaire viendrait dans ce contexte renforcer une instabilité économique favorisée par la sortie de l'euro, et l'on chercherait à ajouter de nouvelles missions à une Banque de France déjà bien occupée à mettre en place une nouvelle monnaie.

Dans le domaine de l'environnement, le réflexe du financement par la création monétaire révèle surtout l'absence de réflexion profonde relative au financement de la transition écologique et autres investissements d'avenir. Les Banques centrales ont le dos large mais ne peuvent pas tout. Leur priorité doit être de favoriser la croissance, l'emploi, et la stabilité macroéconomique, plutôt que de boucler des programmes économiques mal ficelés.

Politique commerciale : une protection « intelligente », vraiment ?

La question du protectionnisme est l'un des marqueurs historiques du programme du FN. La proposition maintes fois répétée de réinstaurer des droits de douane à la frontière est ainsi mobilisée non seulement comme instrument permettant de lever des recettes budgétaires à même de financer d'autres mesures du programme, mais également comme instrument de protection des travailleurs, des petites et moyennes entreprises, ainsi que de réappropriation d'un pan de souveraineté nationale. Au-delà des chiffres extravagants avancés sans réelle quantification et des coûts associés passés sous silence, la renationalisation de la politique commerciale pose un certain nombre de questions que le programme du FN élude. La politique commerciale est en effet du ressort de l'Union européenne, construite sur la base du marché unique impliquant la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des travailleurs. La mise en place de droits de douane à la frontière interroge ainsi directement l'appartenance de la France à l'Union européenne. La renonciation aux gains liés à l'intégration européenne

pose par ailleurs la question de ceux à attendre en termes de souveraineté économique retrouvée pour un pays comme la France, relativement petit par rapport au reste du monde et dont les entreprises sont pleinement intégrées dans les chaînes de production internationales. La capacité des États européens à mettre en place des politiques économiques entièrement autonomes dans le monde globalisé d'aujourd'hui doit donc être vue au regard des propositions en la matière du FN.

Cette analyse ne peut cependant faire l'impasse d'un questionnement des bienfaits du processus de mondialisation sur nos économies, et notamment de ses effets redistributifs au sein de l'espace national. La théorie économique montre en effet sans ambiguïté l'existence de perdants à la mondialisation. Ces travailleurs, exposés directement à la disparition de leur emploi concurrencé par les entreprises étrangères, ou ces régions, souffrant de la disparition des usines locales, voient leur niveau de vie diminuer à moyen, voire à long terme. L'existence de gains pour l'ensemble de la Nation ne suffit alors pas à assurer l'adhésion à l'ouverture des frontières, en l'absence de mécanismes redistributifs permettant aux travailleurs affectés par les fermetures d'usines, à leurs voisins et à leurs enfants de bénéficier eux aussi des revenus générés par le commerce international. C'est aussi sur ce terreau de l'abandon de catégories de travailleurs piégés dans le « mauvais » emploi ou la « mauvaise » industrie que prospère le vote FN. Questionner le programme économique du FN en matière de politique commerciale implique alors de repenser des politiques publiques ambitieuses ouvrant réellement à tous les opportunités nées de la mondialisation.

Des propositions de politique commerciale au cœur du programme économique du FN

Au-delà du principe du retour à la souveraineté économique sur nos frontières, les mesures de politique commerciale proposées par le FN se trouvent à la base de son programme économique. Les droits de douane sont tour à tour mobilisés comme source de recettes budgétaires à même de financer d'autres mesures du programme et comme instrument majeur de la politique de réindustrialisation de l'économie française et de soutien aux entreprises nationales soumises à la concurrence des entreprises étrangères. Au-delà de l'analyse des propositions concrètes du programme du FN, dont le détail est amené à changer au cours de la campagne, nous nous attacherons ici à démontrer leur logique et ce qu'elles révèlent de l'ambition que le FN donne à la politique commerciale et de ses contradictions.

Le programme de 2012 s'articulait autour de trois propositions phares relatives à la politique commerciale, dont les grandes lignes continuent de rythmer les discours économiques de Marine Le Pen aujourd'hui. La première, et principale, propose l'instauration d'une « contribution sociale sur les importations » uniforme de 3 % s'appliquant à l'ensemble des importations de biens (marchandises et matières premières) en provenance de l'ensemble de nos partenaires commerciaux, et vise donc également les entreprises des pays de l'Union européenne dans la mesure où nous échangeons majoritairement avec nos voisins. Les revenus de cette taxe permettraient de financer la baisse de 200 € des cotisations sociales payées par les salariés, et donc l'augmentation du salaire net, sur les salaires jusqu'à 1,4 SMIC.

La seconde proposition a trait plus spécifiquement à la protection des entreprises nationales face à la concurrence des importations. La mise en place de droits de douane ou de quotas à l'importation doit permettre une « protection intelligente à la frontière » vis-à-vis des pays à bas salaire ou bénéficiant d'une monnaie sous-évaluée soupçonnés de concurrence déloyale, dans une perspective de lutte contre la désindustrialisation. Ces mesures protectionnistes visent spécifiquement la Chine mais également certains de nos partenaires membres récents de l'Union européenne, comme les pays d'Europe de l'Est, à savoir les pays spécialisés dans des activités moins qualifiées. L'objectif de réindustrialisation de la France vise alors essentiellement à ramener sur le sol français certaines industries clairement éloignées des savoir-faire de l'industrie française actuelle (activités d'assemblage ou d'électronique, textile). Cette protection à la frontière apparaît alors comme la pierre angulaire de la politique de réindustrialisation qui devra s'articuler à une planification stratégique organisant les différents acteurs publics (universités et grandes écoles) et industriels sous le giron d'une administration planificatrice, dont les contours restent flous.

Si les activités industrielles apparaissent au cœur de la politique commerciale prônée par le FN, faisant alors écho au discours sur « l'utopie mortelle d'un pays sans usine », les échanges de services, et particulièrement des services aux entreprises, fournisseurs majeurs d'intrants pour les activités manufacturières (prestation de conseil, activités de comptabilité, prestations informatiques, recherche et développement... qui représentent près de 13 % des importations françaises en 2015), seraient

également soumis à une taxe à l'importation, à hauteur de 33 %.

Ces trois propositions, dans leur diversité, illustrent bien la double finalité du protectionnisme dans le programme du FN, double finalité dont les objectifs sont contradictoires. Favoriser les entreprises nationales en les protégeant de la concurrence étrangère sur le marché français implique de réduire les importations au bénéfice de la production domestique. L'efficacité des mesures protectionnistes prônées par le FN engendrerait alors le tarissement de l'assiette fiscale sur laquelle sont prélevés les droits de douane, rendant du même coup inopérant le second objectif assigné à la politique commerciale, sauf à taxer toujours plus les importations à mesure qu'elles se réduisent. Il apparaît alors pour le moins illusoire de faire reposer sur le seul instrument douanier à la fois la politique de réindustrialisation et le prélèvement de recettes budgétaires nécessaires au financement à long terme d'autres mesures phares du programme économique frontiste.

Les contradictions du programme

Une première dimension d'analyse de ces propositions correspond au chiffrage précis de leurs effets. Cet exercice rassemble deux aspects largement éludés des propositions du FN : le premier a trait à la réalité des effets attendus des politiques proposées et le second aux effets indésirables, aux coûts associés à ces politiques complètement passés sous silence. Commençons par quelques calculs de coin de table simples permettant d'estimer, à partir de paramètres communément admis dans la littérature économique, les recettes budgétaires à attendre

d'un droit de douane de 3 % sur les importations et de les mettre en regard du coût attendu de la diminution promise des cotisations sociales salariales. Appliquée au niveau des importations actuelles (22 % du PIB), cette taxe à l'importation générerait des recettes budgétaires de l'ordre de 0,7 % du PIB. Confrontés à ce coût additionnel pour vendre sur le marché français, certains exportateurs étrangers diminueraient leurs exportations voire arrêterait de vendre, réduisant du même coup l'assiette fiscale. On peut alors estimer qu'à long terme, les importations baisseraient de 12 %, ramenant alors les importations de biens de 22 % à 20 % du PIB français ; les recettes budgétaires générées par une taxe à l'importation de 3 % se monteraient alors à 0,6 % du PIB français. Ces recettes attendues sont alors à mettre en regard du coût de la hausse de salaire mensuel net de 200 € que cette mesure est censée financer, soit de l'ordre de 1 % du PIB français (2400 € annuel par salarié concerné, soit 40 % des 23 millions de salariés français gagnant entre 1 et 1,4 SMIC, divisé par le PIB français, 2 181 milliards d'euros en 2015). Au-delà du cas particulier de cette promesse du programme de 2012, cet exercice permet d'éclairer certaines exagérations des recettes fiscales attendues de la politique commerciale dans les programmes du FN : dans le cas présent 40 % du coût fiscal de l'augmentation des salaires nets ne sont pas financés par la mesure censée générer les recettes budgétaires nécessaires.

Ces gains attendus ignorent ensuite complètement les coûts de la mise en place d'un droit de douane pour les consommateurs et les producteurs, dont la production incorpore une part importante d'intrants produits à l'étranger, qui verront le prix des biens importés augmenter, soit

qu'ils soient soumis à la taxe de 3 % soit qu'ils soient remplacés par des produits nationaux plus chers. Cette inflation des prix des biens importés viendrait également grignoter les gains de pouvoir d'achat des salariés modestes bénéficiant de l'allègement des cotisations sociales, et grever celui des chômeurs, retraités ou salariés n'en bénéficiant pas. L'ignorance délibérée de ces coûts pour les consommateurs rejoint ainsi l'absence de prise en compte de tels effets dans les scénarii de dévaluation suite à la sortie de la zone euro.

Enfin, le raisonnement ayant trait à la politique commerciale ignore complètement une dimension fondamentale des relations internationales, les représailles de nos partenaires commerciaux ciblés par les barrières douanières. L'accès aux marchés étrangers dont bénéficient nos entreprises exportatrices dépend de l'accès réciproque que nous donnons à notre propre marché. Fermer cet accès aux entreprises chinoises ou d'Europe de l'Est entraînerait alors une hausse des droits de douanes pour les entreprises exportatrices hexagonales, et donc une perte d'opportunités sur les marchés à plus forte croissance des pays émergents. Les pays explicitement ciblés par les mesures frontistes représentent pourtant les marchés mondiaux dont la demande croît le plus fortement : à titre d'illustration, la Chine (les BRICs) représente(nt) 4 % (7 %) des exportations françaises en 2014, mais ces exportations ont augmenté de 623 % (424 %) entre 2000 et 2014, là où les exportations françaises toutes destinations confondues ont augmenté de 92 %.

La France est engagée, comme la plupart des pays au monde, par son appartenance à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont les principes empêchent un

relèvement des droits de douane au-delà d'une certaine limite, déterminée par les engagements pris au niveau communautaire lors des cycles de négociation passés. Le principe de non-discrimination est au cœur du fonctionnement du système commercial international : non-discrimination entre pays partenaires dans l'application des droits de douane, hors cas particulier dument encadré par les règles de l'OMC comme les accords commerciaux régionaux (comme avec nos partenaires de l'UE auquel aucune protection ne s'applique), et non-discrimination entre produits étrangers et produits locaux une fois que les produits ont été mis sur le marché. Appliquer les propositions de hausse de droit de douane, aussi bien uniformes que ciblées, implique ainsi non seulement une sortie de l'Union européenne mais également de l'OMC et donc de renoncer à l'accès privilégié aux marchés de l'ensemble de nos grands partenaires commerciaux dont la France bénéficie en contrepartie de son ouverture.

Pour clore sur cet aspect, il convient de s'interroger sur la capacité d'un pays comme la France, somme toute relativement petit au niveau mondial, de récupérer une véritable souveraineté économique par la simple imposition de barrières protectionnistes à la frontière. La théorie du commerce international pointe en effet l'importance de la taille des économies dans l'analyse des effets des droits de douane sur le bien-être. Seuls les grands pays, dont le poids est suffisamment important pour qu'une baisse de leur demande pour un produit amène les exportateurs étrangers à baisser leurs prix, sont susceptibles de bénéficier de la protection commerciale. Les petits pays, n'ayant aucune influence sur le prix mondial ne font qu'une seule chose quand ils imposent un droit de

douane : augmenter les prix pour les entreprises et consommateurs nationaux. En outre, la « taille » d'un pays s'observe non pas à l'échelle globale mais à l'échelle du secteur : la France est, par exemple, un grand pays en matière de blé mais un petit pays en matière de riz. Au-delà de cet aspect sectoriel, seuls les grands ensembles sont à même d'influer sur les négociations commerciales internationales et notamment la définition des normes sur les échanges de services dont l'importance va croissante aujourd'hui. L'échelon européen apparaît alors le plus pertinent sur les questions de protection douanière, unique échelle d'opération à même de peser réellement sur les décisions de politique commerciale de ses partenaires extérieurs et d'imposer ses normes. Seules des propositions réalistes d'évolution de la doctrine commerciale européenne, compatibles avec les aspirations de nos partenaires européens, apparaissent en capacité de redonner une véritable souveraineté sur l'instrument de politique commerciale.

Par ailleurs, le qualificatif d'« intelligent » associé aux mesures protectionnistes dans le programme frontiste apparaît au mieux délibérément flou et, plus sûrement, clairement inapproprié. De par l'absence de réflexion sur les secteurs de spécialisation à même de bénéficier à la France dans le futur et l'uniformité de la protection sur l'ensemble des secteurs (même augmentation proportionnelle des droits de douane pour l'ensemble des biens), les propositions du FN ignorent complètement que nous ne sommes pas positionnés de la même manière sur l'ensemble des secteurs : il y a des secteurs sur lesquels nous sommes compétitifs, d'autres où nous sommes à la moyenne mondiale, d'autres enfin où nous sommes très

peu compétitifs, voire absents. Le ciblage explicite de la protection tarifaire « intelligente » prônée par le FN sur des pays comme la Chine ou les pays d'Europe de l'Est, dont la spécialisation apparaît nettement complémentaire de celle du tissu industriel français laisse de ce point de vue songeur. Certes des industries sont parties de France pour aller dans ces pays, mais étant donnée la situation actuelle, poser la question d'éviter la délocalisation n'est pas la même que celle de faire revenir des secteurs déjà délocalisés. Quels sont les secteurs dont on pense qu'une protection tarifaire suffira à les relocaliser de Chine en France ? Le textile et l'habillement ? L'assemblage dans l'industrie électronique ? La fabrication de jouet ? Ces industries, très intensives en main-d'œuvre, bénéficient dans les pays émergents de coûts du travail largement inférieurs au niveau français, économie intensive en main-d'œuvre qualifiée utilisée dans des secteurs complètement différents (aéronautique, services aux entreprises, secteurs du luxe...). De plus, et de manière plus fondamentale, la relocalisation de ces activités dans un pays riche comme la France impliquerait nécessairement l'automatisation croissante de ces activités, et ne permettrait donc de recréer que peu d'emplois à un coup élevé pour les consommateurs.

Il ne s'agit pas ici de réfuter par principe tout bienfait à certaines mesures protectionnistes mais de garder en tête que la question est loin de posséder des propriétés de martingale telles qu'essaie de nous le dépeindre le FN et que, quand elle se pose, elle ne peut trouver de solutions dans des mesures générales (est-il raisonnable de taxer à 3 % des biens que nous n'avons jamais produit ?). Dans cette optique, la notion de « protectionnisme intelligent »

développée par le FN ne repose sur aucune base solide ni de réflexion sur les secteurs de spécialisation de l'économie française à même de bénéficier d'un soutien, alors même qu'elle s'impose comme la pierre angulaire de l'ensemble de sa politique industrielle.

Au-delà de ces aspects purement économiques, la politique commerciale peut également servir d'autres objectifs... politiques. Dans notre discussion quant à notre compétitivité relative, nous avons omis un point : celui de la définition de notre compétitivité. Au-delà des aspects techniques prix/qualité, il y a la question des droits « sociaux » ou environnementaux et celle du monde dans lequel nous souhaitons vivre. Car enfin, si tout doit se réfléchir à l'aune de la compétitivité-coût, et donc de la rémunération des salariés, nous sommes condamnés à une course au moins disant social. La politique commerciale peut nous aider à discriminer les systèmes que nous cautionnons ou pas et nous sortir du chantage à l'emploi.

Cependant, le volet tarifaire ne nous semble à cet égard pas être le meilleur outil. Le volet non tarifaire pourrait être un outil plus pertinent. Ce volet, dont chacun commence à en dessiner les contours grâce aux débats autour du TAFTA, possède bien sûr un aspect économique dans la mesure où la définition et l'imposition de normes influent directement sur le degré de concurrence, mais il possède avant tout un aspect politique. Par la définition et l'application de normes, nous décidons bien plus efficacement du monde dans lequel nous souhaitons vivre que par l'imposition de barrières douanières. Ces questions non tarifaires sont bien sûr relatives aux normes attachées aux produits eux-mêmes, mais on

peut étendre la réflexion jusqu'à la définition de normes sociales, environnementales, conditions de travail, etc. À titre d'illustration (caricaturale donc) n'est-il pas équivalent de refuser d'importer tous biens produits par des enfants ou dans des conditions dégradantes plutôt que de choisir un droit de douanes suffisant pour que nos importations cessent ? L'on peut également convoquer la question environnementale ici. Quid d'un droit de douane « vert » ? L'imposition efficace d'un tel droit de douane nécessite deux choses : d'abord connaître le processus de fabrication du produit (et son contenu en équivalent carbone par exemple), ensuite connaître précisément ses caractéristiques économiques (son élasticité prix en premier lieu) afin de calculer le droit de douane qui permettrait au mieux de réduire nos importations polluantes. Là encore, il nous semble plus pertinent de raisonner en termes non tarifaires. Si cet outil n'enlève pas la première difficulté (connaissance du processus de production), il nous permet de faire abstraction de la seconde. Pour un même résultat (puisque, pour les raisons déjà évoquées, les recettes tarifaires sont nulles quand il s'agit d'imposer un droit de douane prohibitif), cette solution nous semble moins coûteuse en information.

Des constats pertinents ?

Au-delà des limites et des approximations du discours frontiste sur le protectionnisme, le constat de l'augmentation du vote en faveur de l'extrême-droite suite à l'ouverture commerciale avec les pays émergents demeure : plusieurs études académiques récentes montrent en effet que la concurrence des importations des pays à bas salaires fait augmenter le vote en faveur de l'extrême-droite

plutôt qu'en faveur des autres partis dans les régions les plus touchées par le phénomène. De la même manière, lorsque l'on interroge les individus sur leur sentiment concernant le libre échange, les travailleurs les moins qualifiés dans les pays riches y sont plus défavorables que les plus qualifiés, ces derniers étant davantage susceptibles de bénéficier des opportunités ouvertes par la mondialisation. L'actualité récente de l'élection présidentielle américaine en offre une parfaite illustration : les propositions protectionnistes d'un Donald Trump semblent avoir trouvé un écho particulier dans les régions industrielles en déclin de la région des Grands Lacs, là où une Hillary Clinton ne parvenait plus à mobiliser des électeurs touchés par la désindustrialisation. Cette réalité amène donc à réfléchir à la pertinence du postulat à la base de l'affichage du FN sur la protection commerciale.

La théorie économique nous enseigne qu'il existe des gains agrégés à l'ouverture commerciale mais que ce processus nécessite des réallocations de travailleurs entre secteurs, entreprises, emplois... Ce sont ces réallocations mêmes qui sont à l'origine des gains tirés de l'accès aux marchés étrangers. Il existe donc des perdants au commerce dont la théorie du commerce international nous dit seulement que leurs pertes peuvent être compensées par les gains des gagnants. Or les politiques d'accompagnement ambitieuses manquent cruellement pour compenser ces pertes. D'autant plus qu'elles peuvent perdurer dans le temps : pertes d'emplois, de salaire en cas de changement de secteur/emploi, coût indirect lié à l'effondrement des prix de l'immobilier dans les zones sinistrées, pertes d'opportunités pour les enfants des travailleurs touchés. Les études récentes sur le cas

américain montrent ainsi que, contrairement au progrès technologique (dont un des exemples connus est l'introduction de l'informatique dans le domaine du secrétariat) qui favorise la polarisation de l'emploi mais ne diminue pas nécessairement son niveau, les régions touchées par la concurrence des importations chinoises notamment pâtit de pertes d'emplois non seulement pour les salariés exposés directement mais également indirectement. Les conséquences sur le chômage apparaissent particulièrement persistantes, malgré la « flexibilité » tant vantée du marché de l'emploi américain. Pour ces travailleurs, il apparaît alors clair que la tentation est forte de se tourner vers les seuls semblant prendre en considération leur situation. Le maintien d'un soutien populaire à un système commercial international ouvert nécessite donc clairement de proposer des politiques ambitieuses à même de répondre aux aspirations légitimes de ces citoyens, de bénéficier eux aussi du processus de mondialisation. Sans une telle ambition politique affichée, le FN ne pourra que continuer à prospérer sur ce terrain.

Plus que de vouloir à tout prix maintenir la structure actuelle de l'emploi, ce que tend à prôner le discours frontiste, il convient de mettre en place non seulement des politiques redistributives afin de compenser les perdants à court ou moyen termes, mais aussi des politiques d'accompagnements des salariés perdant leur emploi leur permettant de tirer profit du processus de mondialisation. Il ne s'agit pas pour nous de considérer que la libéralisation du commerce est un phénomène naturel contre lequel rien ne peut être fait si ce n'est s'adapter. Il s'agit de souligner les gains à une certaine ouverture mais

aussi son coût non négligeable notamment pour les travailleurs les moins qualifiés. Il faut donc que les gagnants redistribuent une partie de leur gain, ne serait-ce que pour assurer un soutien politique au processus de libéralisation à l'origine de ces gains. Ces politiques sont évidemment directement fiscales, mais également immobilières et urbaines, permettant une réallocation des perdants vers de meilleurs emplois. Or cette réallocation est impossible quand vous venez de perdre votre emploi, que votre maison ne vaut plus rien (une usine qui ferme dans une ville a un impact sur l'immobilier) et que vous n'avez pas les moyens de vous former ni de vous déplacer. C'est donc bien tout un système de retour à l'emploi de certaines catégories de travailleurs qu'il faut mettre en place, une politique industrielle visant la formation des perdants de la mondialisation, la requalification des zones sinistrées permettant à ces travailleurs de bénéficier directement de la mondialisation. Quand cela est impossible, l'outil de l'emploi public doit être considéré comme une alternative. À ce titre, il faut garder en tête la dimension politique du processus de libéralisation ; le choix des secteurs libéralisés n'a rien de « naturel » ou d'inéluctable, les services notamment bénéficiant toujours de fortes protections, favorables à différentes catégories de travailleurs qualifiés. Le coût potentiel de requalification des travailleurs affectés doit être pleinement intégré dans le calcul coût/bénéfice de la libéralisation. Par ailleurs, des plans d'accompagnement et de requalification actifs lors de licenciements économiques ont fait la preuve de leur efficacité, qui ne doit pas être jugée qu'à l'aune de leur coût immédiat mais de leur impact à long terme sur l'emploi et les revenus tout au

long de la vie des salariés et à mettre en regard des bénéfices attendus de la libéralisation.

Ces politiques connexes apparaissent plus efficaces qu'une simple politique protectionniste vue comme remède miracle. L'ambition est alors de taxer réellement les gains liés au processus de mondialisation et de les redistribuer plutôt que de les étouffer sous des protections nationales. Bien sûr le bien-fondé de l'appartenance de la France à l'UE ou à l'Organisation mondiale du commerce peut être interrogé. Mais la question de ces adhésions ne peut pas être posée en des termes simples, en passant volontairement sous silence les gains qui y sont associés et en ignorant les coûts à la réimposition de droits de douane. Or, c'est en ces termes, angéliques, que le FN pose le débat. La réponse à y apporter doit néanmoins passer par une intervention publique volontariste, les bénéfices pour certains travailleurs ou entreprises entraînant nécessairement des pertes objectives d'emploi, de salaire... pour d'autres à court ou moyen terme.

Politiques économiques : austérité et impuissance

Du point de vue de la politique macroéconomique dite conjoncturelle (ou de court terme), le FN propose un discours contradictoire, oscillant entre imprécations contre l'austérité et propositions allant, à l'inverse, dans le sens d'une plus grande rigueur budgétaire. Si le parti ne cesse de critiquer les politiques budgétaires « imposées de Bruxelles », force est de constater que les propositions de diminution des déficits et de coupes dans les dépenses publiques (notamment *via* les baisses de dotations aux collectivités locales) ne sont finalement pas très différentes de la politique qui a été menée en France depuis 2011, si ce n'est qu'elles en accroissent encore l'ampleur.

La France et l'Union européenne souffrent toujours des séquelles de la crise financière de 2008. Après avoir opté dans un premier temps pour des plans de relance timides, les États européens ont collectivement fait le choix de l'austérité à partir de 2011, inquiets de la montée de la dette publique. La France n'a pas échappé à ce mouvement global, malgré les volontés de réorientation des politiques économiques affichées pendant l'élection présidentielle de 2012. À rebours de ses engagements de

campagne, François Hollande a ratifié le traité budgétaire et fiscal mettant en place la fameuse « règle d'or », qui limite drastiquement par la loi l'utilisation de la politique budgétaire en imposant un solde structurel proche de l'équilibre. Ce dernier correspond au solde public corrigé des effets du cycle économique, c'est-à-dire tel qu'il serait constaté si l'économie progressait à son « rythme de croisière ». Le Traité budgétaire européen impose que ce solde structurel ne dépasse pas 0,5 % du PIB, rendant donc impossible toute politique de relance ambitieuse.

Cette priorité affichée à la baisse des déficits entraine de fait en profonde contradiction avec l'autre objectif annoncé : la fameuse inversion de la courbe du chômage. En négligeant les effets récessifs des politiques de rigueur, François Hollande s'est par là même interdit d'atteindre son objectif. À cela est venue s'ajouter la politique en faveur de la compétitivité des entreprises (avec le CICE, puis le Pacte de responsabilité), financée par une hausse de la TVA (dont le taux normal est passé de 19,6 à 20 %) et des baisses substantielles de dépenses publiques (50 milliards d'euros entre 2015 et 2017). Cette dernière s'est effectuée en partie au détriment des collectivités locales (villes, départements, régions), qui ont vu leurs dotations baisser de 11 milliards d'euros. S'en est suivi une compression de la demande, dont les effets cumulatifs sur les revenus sont bien connus : les économistes parlent à cet égard d'effet « multiplicateur » (voir ci-après). Au final, l'économie française peine à repartir, malgré des conditions internationales plus favorables.

Le FN n'a cessé de critiquer ces choix économiques, et a semblé proposer une politique différente. La réalité est que le FN prônait en 2012 des mesures similaires. Si le

programme de 2012 n'assume pas explicitement le vocable de « règle d'or », c'est exactement cela qu'il avance, avec une éradication du déficit en six ans avant la mise en place de l'interdiction de présenter un budget public déficitaire. Une lecture attentive de ses propositions économiques permet de qualifier le FN d'« austéritaire », au même titre qu'un grand nombre de gouvernements européens dont il affirme être pourtant si différent. Cette cure austéritaire révèle également l'inadéquation fondamentale entre les moyens alloués à l'État dans le programme frontiste et l'ambition qui lui est attribuée, au-delà des contradictions patentes sur le rôle et le périmètre de l'action publique.

Face à la critique sans alternatives du FN, il faut au contraire proposer d'autres politiques macroéconomiques. Relancer l'investissement public et accélérer le financement de la transition écologique sont, selon nous, des solutions pour faire face à une demande atone. Cela passe aussi par d'autres choix au niveau européen que nous développons dans le chapitre consacré à la crise de l'euro. La Banque centrale européenne peut contribuer à amplifier cette dynamique d'investissements en faveur de la transition écologique et énergétique.

La politique macroéconomique de court terme

La règle d'or : une mauvaise solution

L'économie française est inscrite dans un contexte mondial peu porteur, tandis que la zone euro ne s'extrait qu'avec lenteur d'une stagnation de plusieurs années. Malgré un prix des matières premières faible et une évolution favorable du taux de change de l'euro, la demande extérieure adressée à la France est atone. Dans cette

situation, une politique de relance budgétaire doit permettre de compenser ce déficit de demande globale, en ciblant principalement les investissements dans les secteurs d'avenir.

Dans le programme de 2012, le FN souhaitait effectivement instaurer une règle d'or budgétaire, en se donnant comme « ambition » de « réduire à zéro le déficit d'ici 2018 ». Cet objectif devait être atteint par une action simultanée sur chacune des deux faces du déficit, la réduction des dépenses publiques et l'augmentation des recettes fiscales. Malgré la critique de la politique menée par François Hollande depuis son élection en 2012, le FN proposait, de fait, une solution similaire à celle adoptée dans le cadre du Traité budgétaire européen.

Rappelons qu'un solde public équilibré à moyen terme n'a aucune justification économique précise. Le seul argument avancé est qu'un solde équilibré sur le long terme (c'est là la définition même du déficit structurel) permet de faire face aux fluctuations conjoncturelles sans dépasser la limite de 3 % de déficit courant, autrement dit, le déficit de l'année en cours. Mais ce plafond de 3 % est lui-même arbitraire.

Durant la période allant de 1970 à 2002, les États-Unis n'ont eu un solde public excédentaire que de 1998 à 2000 (3 années sur 33), le Royaume-Uni en 1970, 1971, 1988/1989 et de 1998 à 2001 (8 années sur 33) ; la zone euro, jamais ; l'Allemagne en 1970, 1973 et 1989 (3 années sur 33), la France de 1970 à 1974 et en 1977 (6 années sur 33). Fixer comme norme permanente une situation rarement observée dans le passé paraît alors pour le moins étrange.

Après avoir abandonné leurs prérogatives sur la politique monétaire, confiée à la Banque centrale européenne, les États ont choisi de limiter fortement leur capacité à utiliser l'outil budgétaire en adoptant cette règle d'or d'un solde public équilibré à moyen terme. Le paradoxe est que l'Union européenne adoptait la règle d'or dans un contexte où de nombreux économistes et institutions internationales (le FMI notamment) reconnaissent avoir largement sous-estimé le « multiplicateur » de dépenses publiques, notamment en période de crise. Par multiplicateur, les économistes entendent le phénomène selon lequel un euro supplémentaire de dépenses injecté dans l'économie aura un effet d'entraînement plus que proportionnel. Ce supplément de dépenses permettant à d'autres d'augmenter leur revenu et de consommer, alimentant la demande des entreprises et l'investissement, et donc les recettes fiscales à moyen terme. Le problème est que cela fonctionne aussi dans l'autre sens. Lorsque l'État réduit ses dépenses, l'effet final sur le PIB et la croissance est supérieur à la baisse de dépenses initiales. Ce concept est central dans la théorie keynésienne.

Alors que le FMI préconisait d'accentuer les politiques de réduction des déficits dans les pays en crise, le français Olivier Blanchard, économiste en chef de cette institution, et Daniel Leigh, également économiste au FMI, reconnaissent en 2013 que le multiplicateur était « certainement supérieur à 1 ». Selon d'autres études, il pourrait même aller jusqu'à 2,5 en période de crise. Ce débat sur la valeur du multiplicateur peut apparaître technique mais il a de lourdes conséquences politiques. En reconnaissant une valeur élevée au multiplicateur, ces économistes admettaient de fait l'effet profondément récessif des politiques d'austérité menée depuis 2011.

Le problème de demande auquel fait face l'économie française devrait au contraire convaincre nos dirigeants de se donner plus de flexibilité dans le niveau de déficit public, et cesser de vouloir atteindre à tout prix l'équilibre budgétaire. Dans un contexte où les taux d'intérêts sont quasiment nuls (et même parfois négatifs), le coût de l'endettement est très faible et beaucoup d'investissements publics peuvent apparaître « rentables ».

Si la politique de baisse de déficit a des effets négatifs importants sur la croissance, elle ne permet pas non plus d'atteindre ses objectifs en termes de déficit. La France ne cesse de retarder le retour à l'équilibre budgétaire, et le solde public ne devrait que descendre légèrement en-dessous de 3 % de déficit en 2017, alors que ce devait être l'année du retour au déficit zéro selon le programme du candidat Hollande en 2012. La raison est simple : réduire le déficit est beaucoup plus aisé quand la croissance reprend, cette dernière entraînant une hausse des recettes fiscales (sans avoir à augmenter les impôts ou baisser les dépenses).

Un programme budgétaire austéritaire

En 2012, le déficit public s'établissait autour de 5 % du PIB. Le FN proposait alors de le ramener à 0 % en 2018.

La réduction du déficit passe soit par la hausse des recettes, soit par la baisse des dépenses. Le FN renonce à la première arme dans son programme de 2012, page 71 : « L'objectif général est donc de simplifier, optimiser et rendre plus juste le système fiscal, sans augmenter le taux de prélèvements obligatoires pesant sur les ménages et entreprises français. » Le FN compte également sur la monétisation de la dette par une Banque de France sortie

de l'Eurosystème et réassujettie au pouvoir de l'État. Ce point est discuté en détail dans le chapitre sur l'euro.

Mais la planche à billets ne suffirait pas. Reste donc la baisse des dépenses. Le programme de 2012 mentionnait alors d'hypothétiques économies « entre 5 et 70 milliards €/an (gel budget UE, fraudes sociales, coût de la décentralisation, coût de l'immigration, gains du non-sauvetage de l'euro et des aides aux États de la ZE, etc.) ». Le lecteur attentif notera avec amusement que la somme de 70 milliards d'euros était censée représenter le coût total de l'immigration selon le FN (voir premier chapitre sur l'immigration), alors que l'immigration ne représente plus ici qu'un poste parmi d'autres permettant d'économiser entre 5 et 70 milliards (fourchette dont l'étendue limite la prise de risque, on en conviendra). L'Europe est évidemment la grande perdante, mais des catégories entières de populations se verront écartées de la protection sociale pour des motifs discriminatoires. En outre, qui vise exactement le Front national lorsqu'il parle de « fraude sociale » ? Pour quel montant ? Discrimination et chiffrages approximatifs sont, on le sait, des marqueurs fondamentaux du Front national.

Autre proposition à la cohérence douteuse avec le reste du programme, le FN mise également beaucoup sur la réduction de la taille de l'État. Le FN souhaitait en 2012 l'arrêt de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) (notamment la règle de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite) mais maintient sa volonté de réduire le nombre de fonctionnaires tout en « sanctuarisant » des effectifs de la police et de l'armée. On comprend donc par déduction que l'effort reposera sur les autres corps, notamment ceux de l'assistance

publique et de l'éducation qui ne sont pas protégés par cette sanctuarisation.

Le FN propose également de réduire les dotations de l'État aux collectivités locales (baisse de 2 % aux conseils généraux et régionaux) et suggère même d'interdire les augmentations d'impôts pour ces collectivités. Il prône par ailleurs une recentralisation de certaines compétences et l'obligation de faire valider *a priori* les grandes dépenses des collectivités par un contrôle de légalité de l'État.

De fait, les propositions du FN en 2012 rejoignaient les mesures prises par le gouvernement actuel, lorsqu'il réduisait les dotations aux collectivités de 11 milliards entre 2015 et 2017. Comme l'exigent leurs règles de fonctionnement, les collectivités locales doivent voter des budgets en équilibre. Une baisse des dotations de l'État sans recentralisation des aides et dispositifs autres que ceux des transports et de l'action économique auraient pour conséquence soit une augmentation des rentrées fiscales, sur lesquelles les collectivités ont un levier assez faible, soit une réduction des dépenses. Or les collectivités sont les premiers investisseurs publics. Elles sont également (notamment les départements) les guichets des aides sociales. Un effet ciseau sur leurs finances engendrerait une baisse importante de la demande globale, avec les effets récessifs évoqués plus haut.

L'alternative positive : un programme de relance ciblé sur l'économie verte et la transition écologique

Demande anémique et menaces de déflation sont les deux maux minant les économies développées depuis 2008. Née durant la grande crise des années 1930, l'expression de « stagnation séculaire » a été reprise par l'économiste

américain Larry Summers en 2014 afin de caractériser la situation menaçant les économies développées, et singulièrement la zone euro. Dans leur article paru en 2016 dans *Économie Mondiale*, Michel Aglietta et Thomas Brand la définissent de la façon suivante : « l'économie ne parvient pas à revenir spontanément sur une trajectoire de croissance soutenable lorsqu'elle en est écartée par des mutations technologiques ou démographiques, par la montée des inégalités, ou encore par des déséquilibres financiers de grande ampleur. La panne de l'investissement constitue l'expression la plus singulière et préoccupante aujourd'hui de la stagnation séculaire (...). En 2014, l'investissement privé était 25 % en dessous du niveau qu'il aurait atteint s'il avait suivi sa trajectoire antérieure à la crise. » Le contexte déflationniste limite en effet drastiquement les possibilités d'investissement rentable, autoentretenant la spirale de la stagnation économique. La France n'échappe évidemment pas à la règle.

Afin de pallier cette défaillance de l'investissement privé, l'État peut et doit agir. Les tenants de l'orthodoxie budgétaire argueront que les marges de manœuvre sont limitées pour des États impécunieux, aux dettes publiques déjà élevées. Pourtant, le contexte n'a en réalité jamais été aussi favorable, grâce à la politique monétaire dite d'assouplissement quantitatif (*quantitative easing*) actuellement menée par la Banque centrale européenne. Pour faire simple, cette dernière consiste à acheter massivement des titres publics sur les marchés financiers, en créant de la monnaie. Ceci conduit de fait à une monétisation d'une partie des déficits, et à une baisse des taux d'emprunt à des niveaux historiquement bas – pour

donner un ordre d'idée, en mai 2016, l'État français emprunte à taux négatifs jusqu'à 5 ans, et à moins de 0,5 % à 10 ans. Dans un tel contexte, réduire les déficits à marche forcée est une absurdité financière, en plus de l'aberration économique déjà évoquée.

Car si la politique d'assouplissement quantitatif de la BCE peut être utile pour éviter la déflation, elle est en elle-même insuffisante pour faire repartir l'investissement, dans un contexte de demande atone où les banques sont réticentes à prêter. Du coup, les ressources créées par la BCE ne financent pas directement l'économie réelle, et se propagent sur les marchés financiers. La menace de nouvelles bulles financières se fait chaque jour un peu plus précise, avec à la clé une nouvelle crise à moyen terme. Il s'agirait donc de réorienter ces flux financiers permis par la création monétaire directement vers de l'investissement, public ou privé. Il suffirait que la BCE accepte de financer directement la Banque européenne d'investissement, qui pourrait ainsi augmenter les fonds consacrés au financement des investissements dans un certain nombre de secteurs jugés prioritaires, par exemple dans la transition écologique et l'économie verte. Selon la Commission européenne, il faudrait compter environ 270 milliards d'euros par an pour mener à bien la seule transition énergétique. C'est le sens de l'assouplissement quantitatif vert (*green quantitative easing*) proposé par certains. Évidemment, le FN, opposé par principe aux politiques européennes, se dresserait à n'en pas douter contre ce type de mécanisme, pourtant plus efficace en termes de croissance et d'emplois.

Ce type de politique permettrait toutefois de relancer la croissance à court terme, tout en modifiant graduelle-

ment la physionomie de l'économie dans une direction plus soutenable, et sa dynamique de croissance sur le temps long.

Le rôle de l'État et la politique industrielle

Le FN claironne depuis maintenant plus de 5 ans qu'il est pour un État fort, un État stratège qui puisse dicter sa loi sur le champ économique. Le premier ressort de ce retour est celui du protectionnisme, il revêt également ponctuellement le costume de la nationalisation, mais le volontarisme s'arrête à ce niveau. Le FN ne prolonge pas plus en avant la discussion sur les outils.

Le FN souhaite réguler, de nouveau, les marchés. Comment compte-t-il s'y prendre ? Le FN écrit dans son programme qu'il pourrait « en cas d'extrême nécessité et de risque pour les dépôts des particuliers, nationalis[er], même partielle[ment] et temporaire[ment], des banques de dépôts en difficulté ». Il souhaite la « modernisation et [la] rationalisation des services publics marchands » afin de « garanti[r] la continuité territoriale » des services publics. Mais si le FN se positionne opportunément sur la « remunicipalisation » de l'eau, la nationalisation d'Alstom (voir communiqué de Marine Le Pen du 4 octobre 2016) ou encore le contrôle des banques privées, les propositions de régulations des marchés apparaissent au final bien floues. Quels marchés réguler et comment ? Le FN reste silencieux sur ce point et notons également que, dans d'autres parties de son programme, le FN appelle au contraire à déréglementer certains marchés (voir chapitre 5 sur l'emploi).

Pour réarmer l'État, le FN souhaite l'arrêt de la Révision générale des politiques publiques, ou RGPP.

Mais paradoxalement le FN mise également beaucoup sur la réduction de la taille de l'État. Il ajoute que « la nouvelle architecture des services déconcentrés issue de la [RGPP] ne sera pas remise en cause », elle serait plutôt prolongée par « un plan d'action volontariste (...) mis en œuvre pour identifier et réduire drastiquement les dépenses inutiles et néfastes pour le pays ». Or le FN fustige « la multiplication des transferts de compétences à des agences indépendantes » qui agiraient « trop souvent par clientélisme » alors qu'elles sont directement issues de la RGPP et ses avatars.

Il dit donc simultanément être contre la dérégulation et pour une recentralisation de l'action publique et souhaite prolonger voire intensifier la traduction française des politiques du *new public management* qui visent justement à minimiser les différences de nature entre gestion privée et gestion publique.

Comment dans ce contexte se donner les moyens de la régulation ? Ces questions fondamentales étant passées sous silence, nous comprenons alors que les incises sur les nationalisations ne sont que communication habile.

Nous savons pourtant que des services publics efficaces ainsi qu'une protection sociale universelle sont non seulement des amortisseurs sociaux efficaces en temps de crise mais des éléments de compétitivité du site industriel français. Le surmoi libéral du FN met là en difficulté la volonté de sa présidente de réarmer l'État afin de mieux lutter contre les conséquences de la crise.

Quelle régulation ?

Si le FN semble s'être rangé du côté des régulationnistes – il propose de contrôler « les mouvements de spéculation

des capitaux », que « les banques de dépôt [fassent] l'objet d'une nationalisation partielle aussi longtemps que nécessaire pour assainir les pratiques bancaires et sécuriser l'épargne des Français » – mais ne fait jamais référence à comment bien gérer cette régulation.

La crise de 2008 a bien démontré la faille des agences de régulations, nationales ou internationales. Les ratés des stratégies publics du Crédit Lyonnais et plus récemment d'Areva et EDF démontrent que nationalisation, participation publique au capital et création de structures de régulation ne sont pas des conditions suffisantes à une bonne régulation des marchés. Lorsque les lobbies sont puissants, la régulation peut être utilisée par certains groupes d'intérêts, notamment financiers, pour préserver ou capter une rente.

La régulation est bénéfique et répond aux imperfections du marché dans le cas où la transparence et la gestion démocratique de ces entités permettent d'atomiser les pouvoirs et la bonne prise en compte des intérêts de la collectivité et non de groupes particuliers.

Cette exigence démocratique semble loin des préoccupations du FN qui prône au contraire une concentration du pouvoir sans dire comment cela permettra de développer la gestion démocratique des pouvoirs publics.

Recentralisation

Dans un regard strictement économique, les collectivités locales connaissent mieux les préférences de leurs citoyens et les besoins de leurs entreprises. Lorsque ces préférences et les structures industrielles sont hétérogènes dans l'espace, les politiques, interventions, solutions régionales sont alors plus efficaces. En connaissant égale-

ment mieux les circonstances et les marchés régionaux, elles peuvent également offrir des services publics à des coûts inférieurs.

Dans le cas de l'élaboration d'une politique de développement de long terme, les structures industrielles variant d'une région à l'autre (par exemple, les besoins d'une région basée sur un service urbain différent de ceux d'une région basée sur l'industrie lourde), l'éducation, la formation comme la recherche doivent donc être adaptées à chaque structure. Les politiques régionales peuvent être spécifiquement axées sur les besoins des secteurs dominants de la région. Les autorités locales seront plus à même de créer un équilibre optimal des institutions privées et publiques et ainsi d'atteindre plus facilement la masse critique des activités de R&D dans les domaines importants pour la région, renforçant par là même les forces existantes. Cependant, certains arguments plaident, tout de même, aussi en faveur d'une concentration dans l'éducation et la recherche : les externalités positives élevées et les économies d'échelle substantielles (coûts fixes élevés).

Une analyse empirique européenne révèle que la décentralisation a un impact très positif sur les résultats économiques des pays et des régions. En ce qui concerne la capacité d'innovation, la décentralisation favorise la recherche appliquée à l'industrie et le développement et, dans une moindre mesure, la qualité des universités. Par ailleurs, la recherche universitaire ou fondamentale aurait tendance à profiter, elle, d'un système plus centralisé.

Ces résultats semblent clairement indiquer que l'application du principe de subsidiarité est la clé de la réussite économique. La responsabilité de l'action économique

doit être assigner à la plus petite entité capable de la mener à bien. Ce constat est vrai à court terme (effet direct sur le PIB) et à long terme (meilleur niveau d'éducation et de recherche). Les résultats économiques d'un pays peuvent être améliorés grâce à plus d'influence, d'indépendances (financières) et plus de compétences en matière de loisirs et de culture, d'infrastructure, d'éducation et de recherche et de soins de santé des structures locales au plan national.

Pour le FN, la décentralisation est au contraire un des maux de la France. Il souhaite ainsi que « la clause de compétence générale à l'origine de toutes les dérives féodales [cesse] de s'appliquer aux collectivités territoriales qui verront leurs compétences précisément définies et limitées par la loi ». Le FN désire donc limiter l'indépendance financière de ces mêmes collectivités : « le contrôle de légalité exercé par le Préfet doit être renforcé et appliqué à l'ensemble des décisions des collectivités locales engageant un montant significatif de leurs dépenses, ce montant serait défini par la loi. »

Le FN ne se pose pas la question du bon curseur entre centralisation et autonomie locale, entre subsidiarité et suppléance, comme il ne se pose pas la question du bon curseur entre régulation nationale et internationale. Le FN semble juste proposer le retour à un paradis perdu de la souveraineté économique. Son discours et son projet sont complètement déconnectés de la réalité de la mutation à grande vitesse du modèle industriel fordiste, accéléré par la numérisation et la métropolisation de l'économie.

La recentralisation de l'État est dessinée pour tourner autour d'une entité chère au FN, l'État stratège.

État stratège

Celui-ci est, premier postulat, omniscient et pilote tout, en somme il est la politique industrielle. Il reprendra l'essentiel des compétences accordées aux collectivités qui, elles, ne sont bien sûr pas stratèges. D'après le FN, si elles sont stratèges, c'est pour mieux organiser des « féodalités locales dépeniées au détriment de l'État stratège ». La recentralisation se fera donc au bénéfice de ce dernier. On voit ici poindre la logique du FN. Être stratège consisterait à ne pas être coopératif avec les niveaux d'actions politiques inférieurs ou supérieurs.

L'État stratège sera aussi celui qui pensera l'aménagement du territoire, en particulier le soutien à la ruralité. Comme souvent, le FN explique que dans la mesure où la situation budgétaire le permettra, il aidera à la réouverture des services publics dans les zones rurales. Il propose aussi le développement du tourisme vert. Le FN fait montre ici d'une vision totalement centralisatrice et stéréotypée des collectivités locales rurales pour lesquelles une recette unique ferait l'affaire. Afin de permettre la renaissance des territoires ruraux, le FN s'appuie, comme toujours, sur la réindustrialisation. Mais comment compte-t-il s'y prendre pour l'enclencher ?

L'État stratège ira tout d'abord renégocier les Traités européens pour supprimer la clause de « concurrence libre et non faussée ». Car, second postulat, l'État stratège du FN saura faire là où tous les autres ont échoué. Comment ? Mystère. Une planification stratégique de la réindustrialisation sera mise en place afin d'organiser la réindustrialisation de la France. Comment ? Mystère. Un retour au commissariat au plan ? Plusieurs structures existent d'ores et déjà, elles se nomment France

Stratégie, Conseil national de l'industrie, Agence des participations de l'État, Banque public d'investissement. Encore une fois, le programme du FN est flou à ce sujet, il propose de créer une nouvelle entité, ce qu'il fustige par ailleurs, mais ne donne aucune indication sur les objectifs, quelles interventions ? Dans quels secteurs ? Quels moyens ? Et comment ces choix seront arrêtés, collégialement avec les acteurs des filières et des territoires ? On ne trouvera pas un début de réponse, ni dans les programmes, ni dans les déclarations de la direction du FN, seulement des incantations et une nouvelle agence. Alors que les capacités d'intervention de l'État ont été éclatées et réduites, les propositions du FN ne seraient qu'un prolongement de la politique industrielle des 30 dernières années, le surmoi libéral encore et toujours. Dernier aspect, la mise en place d'une protection intelligente aux frontières. Comme cela est souligné dans le chapitre sur la mondialisation, la protection que prône le FN n'a rien d'« intelligente ».

Pour finir, l'État stratège conduira le changement dans la recherche en coordonnant des États généraux de la recherche. Une fois de plus, il faudra attendre que la situation des finances publiques se rétablisse. Entretemps, l'État stratège déterminera quelles sont les bonnes pratiques à suivre. Il recommande d'organiser la montée dans les classements internationaux des universités et grandes écoles, notamment en attirant les meilleurs chercheurs étrangers, tout cela en favorisant l'usage de la langue française, ce qui démontre une réelle méconnaissance du monde de la recherche et de sa dimension mondiale.

Pour conclure, l'État stratège résout donc tout et sait tout. Le seul hic est que visiblement il ne pourra vraiment agir en stratège qu'une fois que les finances publiques seront rétablies. Or nous ne voyons pas dans ce que propose le FN comment celles-ci vont s'améliorer, nous supposons que c'est là aussi le talent de l'État stratège qui nous sauvera. En attendant qu'il fasse des éclats, il faudra fonctionner avec moins d'argent pour organiser toute l'économie française, car le FN, en s'arc-boutant sur la réduction des moyens alloués à l'État, impose ce carcan. Ce modèle se résume à un Big Brother en guenilles.

Emploi, salaires : les ambiguïtés et inconsistances du FN

L'emploi est la priorité affichée par l'ensemble des formations politiques, et le FN ne déroge pas à la règle. Il est donc fondamental d'analyser leurs propositions pour voir si elles pourraient effectivement résoudre le problème du chômage et améliorer les conditions de travail. Principale cause de désespérance sociale, le chômage élevé est d'abord le résultat de la crise et de l'échec des politiques économiques menées depuis celle-ci. Il est également une cause évidente de la progression du FN. Combattre le FN, c'est donc aussi contester les politiques actuelles et proposer des politiques permettant effectivement d'améliorer la situation de l'emploi.

La politique de réduction des déficits mise en place depuis 2011 a eu un coût social terrible. Les mesures (CICE, Pacte de responsabilité) prises en faveur de la compétitivité des entreprises n'ont toujours pas produit les effets escomptés sur le chômage. Deux rapports commandés par France Stratégie montrent un effet faible, voire nul du CICE sur l'emploi, en 2013 et 2014. Le crédit d'impôt a d'abord servi à reconstituer les marges des entreprises, expliquant un effet minime sur l'investisse-

ment et l'emploi. Droite et gauche gouvernementale se sont profondément trompées sur le diagnostic : selon l'Organisation française de conjonctures économiques (OFCE) 70 % de la hausse du chômage observée depuis 2008 provient de problèmes conjoncturels et d'une insuffisance de la demande, alors que les politiques mises en place visaient le chômage structurel et les problèmes d'offre. La priorité aujourd'hui est de relancer la demande et l'investissement pour faire baisser le chômage conjoncturel.

Le FN n'échappe pas à cette confusion entre politique de demande visant à baisser le chômage conjoncturel, et politique d'offre visant à réduire le chômage structurel. Si certaines positions des dirigeants du FN laissent à penser qu'ils sont aujourd'hui en faveur d'une politique de relance par la demande, leurs propositions vont directement à l'encontre de ces affirmations (voir chapitre 4 sur les politiques économiques). De fait, la volonté du FN de prolonger l'austérité aura un coût évident pour l'emploi.

Au-delà de ces aspects liés à la politique économique, les propositions du FN souffrent de grosses lacunes : le rôle de Pôle Emploi ainsi que les politiques d'indemnisation et de formation des chômeurs ne sont quasiment pas évoqués. De plus le programme frontiste présente de terribles contradictions. Comment augmenter le pouvoir d'achat des plus faibles tout en baissant le coût du travail pour les petits patrons ? Les silences sur la flexibilisation et la protection de l'emploi révèlent certaines ambiguïtés dans le raisonnement. L'affaiblissement des syndicats confortera la pression à la baisse sur les salaires. La priorité à l'emploi des Français n'est pas non plus une solution. Au-delà du caractère simplement discriminatoire

de ce type de mesures, ces dernières seront inefficaces pour faire baisser le chômage des Français. Globalement, la politique d'emploi du FN sera donc inopérante et contre-productive. Et, contrairement à ce qui est présenté, les mesures proposées ne permettront pas non plus d'améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs.

La priorité à l'emploi affichée par le FN ne se résume finalement qu'à la politique industrielle et au soutien aux PME et à l'artisanat. S'il s'agit incontestablement de thématiques importantes sur lesquelles nous pouvons également faire des propositions, cela ne peut suffire pour résoudre durablement le problème du chômage. Dans ce chapitre, nous passons donc en revue les différentes politiques liées au marché du travail, au sens large, en essayant d'identifier les quelques éléments proposés par le FN dans chaque cas : politiques de l'emploi (assurance-chômage, mesures d'aide au retour à l'emploi, formations...), protection de l'emploi, politique salariale et salaire minimum, temps de travail et enfin rôle des syndicats.

Politiques de l'emploi

Le Front national dénonce la « cherté et l'inutilité des politiques d'accompagnement social de l'emploi ». Il estime en particulier que les « politiques d'accompagnement social du marché de l'emploi » telles que les emplois aidés, certains allègements fiscaux ou sociaux ne sont d'aucune utilité pour deux raisons : d'une part, parce que ces mesures génèrent des effets d'aubaine pour des entreprises (qui en profitent sans créer d'emplois) et d'autre part parce que cela crée de nouveaux emplois publics que l'État n'a pas les moyens de financer.

Formation professionnelle, chômage des jeunes et des seniors

En ce qui concerne la politique de formation professionnelle, le programme mentionne sa reprise en main par l'« État stratège » et l'instauration d'« un véritable service public de la formation tout au long de l'existence (chèque formation) ». Cependant, aucune précision n'est donnée quant au contenu de ce service public de la formation et du chèque formation. La formation des chômeurs ne semble pas considérée comme un levier pour le retour vers l'emploi. Pourtant, ces politiques ont démontré, sous certaines conditions, en termes d'intensité de la formation et de certification, leur effet positif sur le retour à l'emploi (Fleuret et Zamora, 2005). Les évolutions technologiques et sectorielles combinées à la concurrence internationale nécessitent une réadaptation des compétences tout au long de la vie.

Le chômage des jeunes et des seniors est particulièrement évoqué dans le programme du FN mais, à nouveau, quasiment aucune mesure concrète d'envergure n'est évoquée. Pour les jeunes, le FN envisage un abaissement à 14 ans de l'âge pour obtenir un contrat d'apprentissage. Si l'apprentissage peut constituer une filière à développer, l'abaissement de l'âge pour débiter un tel contrat pose question en termes de choix éducatifs. L'acquisition d'un socle de compétences générales pour tous et la qualification des jeunes doit être une priorité dans un contexte marqué par une forte concurrence extérieure sur les emplois peu qualifiés. En outre, le développement de l'apprentissage ne peut être la seule mesure envisagée pour le soutien à l'emploi des jeunes. La question de l'emploi des jeunes doit se penser en articulation avec les politiques de formation initiale et de formation

continue. Rappelons tout d'abord que la situation des jeunes diffère grandement selon leur niveau de qualification : le taux de chômage des 20-24 ans s'échelonne entre moins de 16 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur et plus de 40 % pour les jeunes ayant seulement suivi un premier cycle de l'enseignement secondaire. Le chômage des jeunes est donc très concentré sur les peu qualifiés. La garantie jeunes, développée par le gouvernement à la suite de l'impulsion donnée au niveau européen, vise à offrir à tous les jeunes qui ne sont ni en formation ni en emploi un parcours intensif de formation et d'accès à l'emploi. Cette initiative va dans le bon sens mais elle mériterait d'être articulée en amont avec les politiques éducatives dans le primaire et le secondaire dans la mesure où les jeunes sans emploi et sans formation sont souvent en difficulté scolaire depuis le début de leur scolarité, et en aval, avec une possibilité accrue de reprendre une formation continue pour les adultes. Pour les seniors, rien de précis n'est évoqué hormis la nécessité de favoriser l'embauche des plus de 45 ans, par exemple en réservant une embauche sur trois dans la fonction publique aux personnes de plus de 45 ans issues du secteur privé, afin de « montrer l'exemple ». Là encore, la question de la formation tout au long de la vie comme outil pour sécuriser les trajectoires des salariés, notamment en fin de carrière, semble totalement oubliée.

Une méfiance généralisée envers les chômeurs et le service public de l'emploi

La question de l'indemnisation du chômage n'est pas abordée directement dans le programme du FN. On peut éventuellement penser que l'indemnisation du chômage

fait partie des « politiques d'accompagnement social de l'emploi » dont le FN dénonce « l'inutilité » mais il faut donc surtout remarquer le vide du programme frontiste autour de cette question pourtant fondamentale dans un pays où le chômage se maintient à des niveaux élevés.

Le FN semble suspicieux à la fois envers les chômeurs mais également envers le service public de l'emploi. Il prévoit ainsi une révision du fonctionnement de Pôle Emploi qui ferait « l'objet d'un audit en collaboration avec les représentants des demandeurs d'emploi ». Par ailleurs, le « non-respect par un demandeur d'emploi des obligations imposées par Pôle Emploi (obligation de recherche, d'acceptation d'un emploi dans les conditions qui seront définies) sera plus sérieusement vérifié », mettant donc en doute simultanément la capacité de Pôle Emploi à contrôler les chômeurs et les comportements des chômeurs eux-mêmes. Certaines mesures envisagées localement par les élus frontistes (suppression de l'accès à la cantine pour les enfants dont un parent est chômeur) confirment cette méfiance. Si le Front national se présente souvent comme le défenseur des plus faibles ou des plus démunis, son programme entre régulièrement en contradiction avec cet affichage. Les chiffres disponibles sur l'ampleur de la fraude sociale montre notamment qu'elle demeure limitée si on la compare aux montants de prestations sociales non demandées par les bénéficiaires potentiels (Odenore, 2012).

Le faux problème des travailleurs étrangers

Le caractère discriminatoire du programme du FN transparaît une fois de plus dans ce volet. L'emploi des personnes ayant la nationalité française est prioritaire et

ce principe doit être respecté à la fois par Pôle Emploi dans sa mission d'aide aux chômeurs ainsi que par les entreprises privées et les administrations dans leurs recrutements. Le FN persiste donc dans la « préférence nationale » en faisant croire qu'il s'agirait d'une solution au chômage des Français. Nous montrons dans le chapitre sur l'immigration que ce n'est pas le cas. Il s'agit seulement une fois de plus pour le FN de défendre une de ses seules idées récurrentes, la lutte contre les étrangers en les désignant comme responsables supposés du chômage des Français.

Protection de l'emploi : la grande absente

La protection de l'emploi est la grande absente du programme économique du FN, ce qui s'explique par ses importantes contradictions sur ce sujet. Comment protéger les travailleurs tout en facilitant la vie des chefs d'entreprises ? Il existe de multiples tensions entre une ligne idéologique poujadiste, centrée sur le recul des réglementations et du coût pour les entreprises, et une ligne plus dirigiste, axée sur la défense des faibles salaires. Ce dernier courant de pensée devrait logiquement conduire le FN sur des positions privilégiant la protection de l'emploi. Le silence sur ces questions apparaît comme le révélateur de débats non tranchés, voire de non-dits potentiellement lourds de sens.

Dans le programme du FN, deux courts passages peuvent indirectement faire penser que le FN prône une flexibilisation du marché du travail et un affaiblissement du Code du travail. Le chapitre intitulé « l'emploi, la priorité absolue » précise que « le renforcement du dynamisme du marché du travail contribuera également à la

lutte contre le chômage ». Mais la partie « Une gestion dynamique du marché du travail, favorable à l'emploi des Français » ne mentionne pas le rôle potentiel de la protection de l'emploi. Cela peut laisser penser que le « renforcement du dynamisme du marché du travail » passera par une flexibilisation de ce marché, bien que cet objectif ne soit pas ouvertement affiché.

Le programme mentionne également « l'homogénéisation normative » dans la partie sur la priorité à accorder aux PME/PMI. Si le marché du travail n'est pas explicitement mentionné ici, il apparaît évident que le Code du travail sera en première ligne de l'opération d'homogénéisation et de simplification des normes. Or, beaucoup de spécialistes du droit du travail estiment qu'il sera très difficile de simplifier le Code du travail à droits constants pour les salariés, tant le rapport de force leur est défavorable du fait du fort niveau de chômage.

Le rôle et la place du CDI, les conditions du CDD, la taxation des contrats précaires sont, elles, des thématiques totalement absentes du programme et du discours du Front national. Encore une fois, nous l'interprétons comme une volonté de ne pas brusquer un électorat parmi lequel figure un certain nombre de petits patrons, qui verraient, eux, d'un bon œil une politique assumée de flexibilisation du marché du travail.

Le débat sur la loi El Khomri aurait pu permettre au FN de préciser ses vues sur sa vision du marché du travail. Dans un communiqué de septembre 2015, le FN se déclare opposé à cette loi mais sans se prononcer réellement sur des débats de fond ouverts par le projet : les règles de licenciement et le rôle du juge dans le règlement des conflits, la place de la négociation collective et le

niveau de négociation pertinent... Le FN se contente de critiquer le fait que la Commission européenne aurait directement inspiré la loi et ne dit rien sur sa vision de la flexibilité et de la sécurité au travail et dans l'emploi.

Temps de travail

Comme sur bon nombre de sujets, la position du FN sur la question du temps de travail est plutôt flottante. Le programme de 2012 indiquait que « les lois sur le temps de travail hebdomadaire de 35 heures ne seront pas revues, en revanche la renégociation sera autorisée à la condition qu'elle s'accompagne d'une augmentation proportionnelle du salaire ». Le FN a pourtant longtemps combattu les 35 heures et semble toujours considérer qu'elles ont « grandement perturb[é] le fonctionnement du marché du travail et des conditions d'emploi des salariés dans les entreprises françaises » (*Midi libre*, juin 2014). Dans une interview à *Valeurs Actuelles* datée de juillet 2016, Marine Le Pen réaffirmait son opposition aux 35 heures, proposant de revenir aux 39 heures par des négociations de branche.

Ces hésitations reflètent plus généralement la tension existant au sein de ce parti entre les tenants d'une politique économique et sociale très libérale et la vision plus étatique qui s'est développée au cours des dernières années.

Le SMIC et la politique salariale

Si le Front national prétend défendre les bas salaires, de nombreuses incohérences sont à noter sur les moyens proposés pour permettre des gains de pouvoir d'achat pour cette catégorie de travailleurs. Le FN est en effet

tirailé entre deux objectifs *a priori* contradictoires : défendre des positions à même d'attirer vers lui les travailleurs au SMIC ou proches du SMIC, et poursuivre une politique favorable aux intérêts des petits patrons. Cette défense des « petits » contre les « gros » montre ses limites dès lors qu'on aborde la question des salaires et des relations sociales précisément au sein des petites et moyennes entreprises.

Baisser le coût du travail ou augmenter le pouvoir d'achat ?

Les salaires dans les PME sont en moyenne beaucoup plus faibles que dans les grands groupes : le salaire brut moyen est ainsi de 2 372 € dans les entreprises de 1 à 4 salariés contre 4 312 € dans les entreprises de plus de 5 000 salariés (Insee, 2012, données détaillées sur les salaires). Selon une étude de la DARES, 27 % des salariés des entreprises de 1 à 9 salariés seraient concernés par une revalorisation du SMIC contre 5,5 % pour les salariés des entreprises de plus de 500 salariés.

Les salariés des PME seraient donc les premiers bénéficiaires d'une hausse du salaire minimum, ou plus largement, de règles protectrices pour les bas salaires. Mais comment concilier cela avec la critique des « coûts » auxquels feraient face les petits patrons ?

Le FN tente de dépasser cette contradiction en faisant assumer à l'État le coût financier lié à la hausse des bas salaires. Dans son programme de 2012, il proposait ainsi une baisse des cotisations salariales de 200 euros par mois pour les salaires jusqu'à 1,4 fois le SMIC, devant permettre une élévation de salaire net équivalente. Cet objectif est réaffirmé dans l'interview de Marine Le Pen à *Valeurs Actuelles*, qui affiche de nouveau son opposition à une

augmentation du SMIC au nom de la défense des petits patrons.

Soit la baisse de cotisations profite vraiment aux salariés car les employeurs laissent le salaire brut inchangé (mais dans ce cas, le coût du travail reste le même pour les employeurs) ; soit les employeurs profitent de cette baisse de cotisations salariales pour baisser le salaire brut, et donc le coût du travail. Mais dans ce cas, les salariés ne verront finalement pas leur salaire net augmenter.

Les deux objectifs (hausse du pouvoir d'achat et baisse du coût du travail) ne peuvent donc pas être atteints simultanément avec cette seule mesure. Il est d'ailleurs intéressant de noter que cette proposition figurait en 2012 sous le chapitre « Allègement du coût du travail », ce qui laisse supposer que le pouvoir d'achat est ici un objectif secondaire. Le fait est que vouloir diminuer les cotisations pour baisser le coût du travail ou augmenter le pouvoir d'achat répond à des visions de l'économie radicalement différentes.

Une baisse de cotisations visant à diminuer le coût du travail constitue plutôt une politique dite de l'offre. L'objectif est de renforcer la compétitivité et la profitabilité des entreprises. De fait, il s'agit du cœur de la politique gouvernementale actuelle. Le CICE et le Pacte de responsabilité visaient à réduire le coût du travail, avec l'objectif affiché de restaurer les marges des entreprises. Malheureusement, un redémarrage sérieux de l'investissement se fait toujours attendre. Malgré une légère croissance de 1 % en 2015, le niveau général d'investissement est de 5 % inférieur à ce qu'il était en 2008, selon l'Insee. Ce qui laisse à penser que l'investissement est faible tout simplement parce que la demande est faible. Les carnets

de commande sont vides et les entreprises n'ont donc pas besoin d'investir.

À l'opposé, une baisse de cotisations visant à augmenter le pouvoir d'achat répondra au contraire aux critères d'une politique axée sur la demande. Il s'agit de relancer la demande globale en augmentant le pouvoir d'achat des salariés et par le même biais la consommation. L'efficacité d'une telle politique dépend du surplus de consommation expliquée par la hausse du salaire net et de la capacité des entreprises localisées en France à répondre à cette nouvelle demande.

Plus largement, la politique salariale ne dépend pas uniquement du niveau du SMIC. Si les entreprises sont évidemment libres de fixer les salaires, les politiques économiques et sociales peuvent avoir des répercussions indirectes sur ces salaires. Les montants des indemnités-chômage (sur lesquels le FN ne dit rien) ou la présence syndicale (sur laquelle le FN est très critique) ont un impact sur la capacité des salariés, notamment les moins qualifiés, à négocier de meilleurs salaires.

Rejet des syndicats, droit de grève...

La position du FN sur le rôle des syndicats est en phase avec sa méfiance généralisée envers les corps intermédiaires et toutes les institutions susceptibles de constituer un contre-pouvoir. Les syndicats sont perçus et présentés comme non légitimes. Le programme de 2012 appelle à une grande réforme des syndicats avec la suppression des règles de représentativité actuelles et une révision des modalités d'élections. La critique de leurs modes d'action (grève, manifestation) révèle une défiance vis-à-vis des syndicats, qui entre en totale

contradiction avec la défense des « plus faibles » ou des « plus petits ». C'est en effet par l'action des syndicats et par la possibilité pour les travailleurs d'exercer un certain nombre de droits, dont le droit de grève, que les avancées en termes de conditions d'emploi et de travail ont pu être obtenues, et ce depuis la Révolution industrielle ! Rappelons en outre que les règles de représentativité syndicale ont déjà été réformées avec la loi du 20 août 2008. Cette dernière permet une meilleure prise en compte des résultats aux élections professionnelles dans la détermination de la représentativité, renforce le principe majoritaire pour les accords collectifs et autorise des syndicats plus petits à s'implanter dans les entreprises, avec le libre accès au 1^{er} tour des élections professionnelles.

Enfin, les syndicats négocient en France pour l'ensemble des salariés (à différents niveaux) et non pour les seuls salariés syndiqués. Si le nombre de salariés syndiqués est très faible (8 % au total et seulement 5 % dans le secteur privé), le taux de couverture conventionnelle, à savoir la proportion de salariés couverts par des accords collectifs, dépasse en revanche 95 % c'est-à-dire que les acquis syndicaux sont étendus à la quasi-totalité des salariés. La vision du FN d'un syndicalisme visant à défendre les intérêts de groupes restreints et privilégiés semble largement erronée.

Quelles propositions alternatives ?

Comme nous l'avons vu, derrière les grandes priorités annoncées (baisse du chômage et amélioration du pouvoir d'achat), les politiques proposées par le FN auront plutôt tendance à avoir les effets inverses. L'incapacité à mener des politiques macroéconomiques conjoncturelles

renforcera le chômage à court terme. Et les réformes proposées auront plutôt un effet de pression à la baisse sur les salaires.

Pour autant, doit-on se satisfaire du *statu quo* ou des politiques actuelles ? La réponse est clairement non, à la fois pour des raisons économiques, sociales et politiques. La combinaison de politiques d'austérité (lutte contre le déficit public et baisse des dépenses publiques) et de baisse du coût du travail est inefficace et contre-productive. La politique actuelle se fonde sur le présupposé que le coût du travail et la rigidité du marché du travail sont les causes du chômage. Sur la dimension du coût du travail, ce constat néglige les facteurs de demande, empêchant toute reprise durable de l'activité. Sur l'aspect compétitivité, une politique uniquement centrée sur la baisse des coûts salariaux néglige d'autres dimensions comme l'amélioration de la compétitivité « hors-prix » qui passe par la définition d'une véritable politique industrielle, d'innovation et de montée en gamme des produits et non uniquement par la baisse du coût du travail (voir chapitre 4 sur les politiques économiques).

Quant aux aspects liés à la flexibilité du marché du travail, il ne s'agit pas de nier la nécessité pour les entreprises de s'adapter aux « chocs économiques ». L'objectif devrait être de maintenir au maximum les travailleurs dans leur emploi et ne pas favoriser systématiquement les licenciements en cas de baisse de la demande. Une des grandes réussites de l'Allemagne dans la crise a justement été de maintenir les individus dans l'emploi même lorsque la crise était la plus violente. Cela s'est fait certes au prix d'une baisse de la rentabilité des entreprises à court terme, de la multiplication des chômeurs partiels et des

mécanismes de flexibilité à l'intérieur des entreprises, mais cela a également renforcé leur capacité à rebondir. Maintenir les individus dans l'emploi, c'est préserver des compétences, garder de bons salariés, favoriser la motivation, l'implication et *in fine* la productivité des salariés concernés. On néglige également les effets positifs induits par une protection de l'emploi élevée. En rendant plus difficile les licenciements, on pousse les entreprises à investir plus en formation, et à innover davantage. On favorise la productivité sur le long terme par rapport à la rentabilité de court terme. Autrement dit, une protection de l'emploi élevée est judicieuse dès lors qu'elle s'accompagne de politiques économiques, industrielles, de qualification et d'emploi ambitieuses, visant à l'élévation de la qualité et de la productivité des emplois. Les enjeux en termes de politiques salariales sont similaires. Permettre l'élévation des salaires, c'est d'abord améliorer la qualité des emplois et leur caractère productif. Cela passe par des investissements sociaux massifs, dans l'éducation et la formation, mais également par une politique industrielle basée sur un positionnement sur des produits et services à haute valeur ajoutée.

Mais cela nécessite également que les gains de productivité soient convertis en hausse de salaires, ce qui dépend du rapport de force dans l'entreprise. L'État et les partenaires sociaux ont un rôle à jouer. Les politiques fiscales et sociales ont assurément un effet indirect sur les salaires, en faisant évoluer le « salaire de réserve » (le salaire au-delà duquel un travailleur accepte de travailler). De fait, elles peuvent permettre de rééquilibrer le rapport de force, lorsque le pouvoir de négociation des salariés est déséquilibré, ce qui est généralement le cas

quand le chômage est élevé. Actuellement, les politiques publiques tendent plutôt à renforcer le pouvoir de négociation des employeurs, et de ce fait la pression à la baisse sur les salaires. Certaines propositions du FN sur les politiques sociales ou la capacité d'action des syndicats auront le même effet.

Repenser les politiques d'emploi, c'est également repenser la question du temps de travail, comme une question de répartition du temps de travail à la fois entre individus mais aussi pour chaque individu, entre les différentes phases de son « cycle de vie » marquées par des rapports à l'emploi différents (études, emploi, congés, parentalité, retraite, etc.). La baisse du temps de travail étant amenée à se poursuivre compte tenu de l'essoufflement probablement durable de la croissance et la nécessaire sobriété face aux changements climatiques et environnementaux auxquels nous faisons face, il est important de trouver des solutions innovantes pour organiser cette diminution de la manière la moins inégalitaire possible, par exemple à travers la mise en place de mécanismes de modulation du temps de travail au cours de la vie, une sorte de « compte-épargne temps de vie », qui permettrait une amélioration de la qualité de vie et une réduction des inégalités notamment entre femmes et hommes (voir chapitre 8 sur ce thème).

Enfin, le lien entre les politiques de l'emploi et les autres enjeux socio-économiques doit être étudié de manière systématique pour développer des outils et des réponses pertinentes face au problème du chômage et de la précarité. Ainsi les politiques de logement, de garde d'enfants, ou encore de transports qui favorisent la mobilité sont autant d'exemples de politiques qui doivent

être articulées plus directement avec les politiques d'emploi pour mieux prendre en compte l'ensemble des problématiques rencontrées par les travailleurs et les chômeurs sur le marché du travail.

Compte-épargne temps de vie : travailler moins pour plus d'égalité

La création d'un compte-épargne temps de vie (CETV) permettrait de réformer l'organisation du travail en permettant une plus grande modulation du temps de travail, à temps plein, en fonction des différents temps de vie. L'objectif serait différent du compte épargne-temps actuel puisqu'il ne s'agirait pas de monétiser du temps. Chaque salarié pourrait donc accumuler des droits ou des dettes (de temps). Ce dispositif ne viserait pas à remettre en cause la durée légale du travail ou les accords de branche ou d'entreprise sur le temps de travail. Il s'agirait au contraire de maintenir les individus en temps plein, tout en leur proposant de moduler ce temps plein, par exemple entre 30 et 45 heures, en fonction des temps de vie et des choix des individus. Cela doit permettre par exemple d'éviter les situations où seules les femmes adaptent leur temps de travail, par le recours au temps partiel voire par une interruption totale de leur activité à la naissance d'un enfant. Au-delà de ces effets sur l'égalité femmes-hommes, ce dispositif permettrait aussi d'atteindre d'autres objectifs comme permettre aux travailleurs de travailler moins en fin de carrière et améliorer la situation d'aïdants de parents dépendants.

À plus moyen terme, une reprise du mouvement de réduction du temps de travail semble nécessaire tout en évitant l'écueil d'une baisse cosmétique du temps de travail (réduction des pauses, baisse de la durée quotidienne de travail de 15 minutes par jour...). Quand cela est le cas et que la baisse du temps de travail

se fait sans changement organisationnel, cela aboutit souvent à une intensification du travail, sans réel impact sur l'emploi et avec des conséquences négatives sur la qualité de vie au travail. De ce point de vue, une réorganisation importante du temps de travail, susceptible de prendre la forme d'une semaine de quatre jours peut constituer l'objectif de long terme. La réduction du nombre d'heures travaillées est une tendance, observée sous des formes diverses dans la plupart des pays industrialisés. Cela s'explique par les gains de productivité mais également par des perspectives de croissance sur le long terme très faibles. Dans ce contexte, laisser faire le marché contribuera à renforcer la polarisation du marché du travail et le développement de temps partiels, faiblement rémunérés. L'objectif doit être au contraire de permettre une meilleure répartition du temps de travail, pour plus d'égalité.

Source : Ecolinks (2014) « Travailler moins pour plus d'égalité, pour une baisse du temps de travail tout au long de la vie », disponible sur le site de la Fondation Jean Jaurès.

Protection sociale : un système discriminatoire

Les questions de retraite et de couverture santé, et plus largement de protection sociale, sont un enjeu considérable à plusieurs égards. D'abord, parmi l'ensemble des risques couverts collectivement par des dispositifs d'assurance sociale (maladie et invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse, famille et chômage), l'assurance maladie et l'assurance vieillesse garantissent un accès aux soins qui se veut satisfaisant pour tous et un niveau de vie acceptable à la retraite. Ensuite, les dépenses de retraite et de santé représentent à elles seules plus de 30 % du revenu national. Elles sont donc, et de loin, les deux principaux postes de dépenses de protection sociale. Enfin, le système de protection sociale est déficitaire, notamment sous l'effet du vieillissement de la population pour la branche retraite et sous l'effet de la hausse du coût des soins liée à la diffusion de la technologie dans de nouveaux produits médicaux, dans le matériel médical et dans les nouvelles procédures pour la branche maladie.

Dans ce contexte, un examen minutieux des propositions faites par le FN s'avère déroutant et montre surtout

que ses propositions sont insuffisantes pour répondre aux mutations profondes en cours dans notre société. Alors que son rejet de l'étranger transparaît clairement dans la partie du programme consacrée à la santé et aux minima sociaux, les propositions faites sur les questions de retraite et de dépendance sont insuffisantes et marquées par un retour en arrière. Aujourd'hui, le FN tente de séduire l'électorat senior avec la mise en place d'un collectif seniors et la tenue, le 20 octobre 2016, d'un colloque intitulé « Bien vieillir : un enjeu majeur au XXI^e siècle ». Malgré cela, aucune proposition nouvelle n'émerge par rapport au programme de 2012 et les intentions de vote des seniors sont, pour l'instant, loin de converger vers un vote Front national massif au premier tour de l'élection présidentielle.

Avant d'analyser le programme du FN, il nous semble nécessaire de replacer brièvement le système de protection sociale dans ses contextes historique et démographique.

La protection sociale en France : histoire et démographie

Les fondements de notre système de protection sociale : des mécanismes de solidarité

Le système de protection sociale français trouve ses fondements dans son histoire. La philosophie du système actuel a notamment été établie par l'Ordonnance du 4 octobre 1945 créant la Sécurité sociale, et permettant de couvrir les risques maladie, vieillesse, famille et accidents du travail dès 1946. Le système est rapidement fondé sur une logique bismarckienne : les prestations sont financées par des cotisations sociales assises sur le travail. De plus, le système est géré par des organismes spécialisés dont la gouvernance est assurée par les partenaires sociaux et

l'État. En cotisant, les assurés acquièrent des droits qui leur permettent de se couvrir contre les aléas de la vie. Ils recevront des allocations chômage en cas de perte d'emploi, une pension de retraite en fin de période d'activité, des indemnités journalières lors d'arrêts maladie, etc. Le système de protection sociale repose sur une mutualisation des risques couverts pour les affiliés. Il s'appuie sur des mécanismes de solidarité entre générations : les actifs paient aujourd'hui pour les pensions des retraités d'aujourd'hui et acquièrent des droits pour leur propre retraite. Au sein du système, les prestations sont contributives lorsqu'elles sont fonction des contributions (retraite par exemple) et non contributives lorsqu'elles sont fonction des besoins (santé, famille). À cela s'ajoute le traitement social de la pauvreté et de l'exclusion qui est non contributif par nature. Ainsi, les prestations sociales sous conditions de ressources sont financées par les cotisations sociales, les impôts et les autres contributions publiques. À travers ce type de prestations, le système protège les personnes les plus fragiles et les plus démunies par des mécanismes de solidarité au sein d'une même génération.

Dans une note du Conseil d'analyse économique de 2016, les économistes Antoine Bozio et Brigitte Dormont soulignent la complexité du système de financement de la protection sociale qui repose sur un mélange de cotisations sociales et d'impôts contribuant à la faible lisibilité des prélèvements obligatoires finançant la protection sociale. Le système est finalement la résultante d'un équilibre fragile entre mécanismes au sein de chaque génération et entre générations. La recherche de cet équilibre s'inscrit dans un contexte

de soutenabilité dans lequel maintenir le lien entre les cotisations versées et les prestations reçues semble essentiel pour garantir la générosité du système. Le fruit de l'histoire a également conduit à l'existence de nombreux régimes de retraites en fonction du statut professionnel (public, privé, indépendant, ouvrier ou exploitant agricole...). Une très large majorité de retraités perçoit une pension de plusieurs régimes de base. Cette situation complexe, avec des législations parfois différentes selon les statuts, ne facilite donc pas la capacité des personnes à se projeter à la retraite. Dans le cas de l'assurance maladie, différentes caisses coexistent aussi en fonction du statut. La recherche de simplification en cours doit par conséquent être poursuivie sans tomber dans des oppositions stériles d'un statut contre les autres.

Le contexte démographique : le vieillissement de la population

La philosophie du système de protection sociale vient se confronter aux transitions démographiques actuelles liées au vieillissement de la population. En France, fin 2015, un habitant sur quatre (16,6 millions de personnes) avait au moins 60 ans. En 2060, selon les projections de l'Insee, ils seront une personne sur trois (23,6 millions de personnes). Ce vieillissement est la conséquence combinée de l'allongement de la durée de vie et de l'arrivée à la retraite des générations nombreuses du baby-boom.

Cette transition démographique est un facteur important du déséquilibre financier actuel du système de retraite. Elle entraîne une hausse de la population en âge de percevoir une retraite par rapport à la population en âge de cotiser. Cette transition démographique a également des conséquences sur les dépenses liées à la dépendance plus

qu'à la santé. En effet, la hausse de la longévité n'a qu'un effet mineur sur la croissance des dépenses de santé, comme le souligne l'économiste Brigitte Dormont (2009). La forte augmentation de celles-ci est plutôt la conséquence de la diffusion de l'innovation dans les nouveaux matériaux médicaux et dans les médicaments. Néanmoins, les besoins de financement du système de protection sociale tendent à croître plus rapidement que la croissance.

Le projet du Front national en matière de santé et de retraite : stigmatisant, inconstant et partiel

Une réponse populiste, partielle et liée au moment

Comme sur d'autres thèmes, le programme du Front national en matière de protection sociale est particulièrement populiste. Il s'inscrit dans l'immédiateté et varie au cours du temps. Il est de plus très partiel, composé de pièces de puzzle sur des points spécifiques, pièces qui ne s'assemblent pas.

Les propositions du FN sont le plus souvent faciles et relèvent davantage de fantasmes que de réalités. Selon eux, la principale solution pour réduire le déficit de la Sécurité sociale consiste à lutter contre la fraude : « 15 milliards d'économies à obtenir par une action résolue, rigoureuse et mobilisant l'ensemble des services publics » (programme FN de 2012). Cependant, le FN oublie de mentionner que des contrôles et des vérifications sont déjà réalisés par les organismes de Sécurité sociale ; le bénéfice que l'on peut attendre d'un renforcement de ces contrôles serait donc de plus en plus faible et son coût de plus en plus élevé. D'autant plus que, d'après un rapport de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale de

2010, la fraude aux prestations sociales s'élèverait à 3 milliards d'euros par an. Pour faire des économies, le FN ferait bien mieux de s'attaquer en priorité à la lutte contre la fraude fiscale puisque celle-ci représenterait 20 milliards par an, soit un chiffre six fois plus élevé que celui de la fraude aux prestations sociales (Thibault Gajdos, *Le Monde*, 2011). En outre, le programme du FN insiste lourdement sur les problèmes de fraudes et d'abus envers le système davantage que sur les problèmes de non-recours aux soins et aux minima sociaux, qui sont pourtant préoccupants. Plus d'un tiers des personnes en droit de percevoir le RSA (Revenu de solidarité active) n'en font pas la demande. Selon la Caisse d'allocation familiale (CAF, dossier d'étude n° 173, 2014), l'enquête quantitative sur le RSA 2010-2011 permet de comparer la déclaration des répondants à leur éligibilité théorique aux RSA (au regard de leurs revenus déclarés et de leur situation familiale) : les personnes non éligibles représentent 11 % des bénéficiaires, alors que le non-recours est de l'ordre de 36 % (plus d'un tiers), donc trois fois plus important. Fin 2010, une étude du Fonds CMU (Couverture médicale universelle) estimait à 20 % le taux de non-recours à la CMU-c (CMU-complémentaire). Seules 22 % des personnes éligibles à l'ACS (Aide au paiement d'une complémentaire santé) avaient fait valoir leur droit en 2011 d'après les économistes Sophie Guthmuller, Florence Jusot et Jérôme Wittwer (2014). Cet état de fait souligne l'importance et la nécessité de favoriser l'accès aux minima sociaux en France, une augmentation de l'accès à la CMU et à la CMU-c permettrait d'inciter les gens à consommer des biens de santé, donc d'améliorer l'état de santé des plus modestes

et, *in fine*, de réduire les dépenses pour cette population plus exposée.

Le FN dénonce également l'injustice des réformes reculant l'âge de départ à la retraite notamment pour les mères de trois enfants et plus dont la carrière professionnelle a été régulièrement interrompue, car elles sont pénalisées par cette mesure (cf. partie du programme FN 2012 consacrée à la famille). Nous ne contestons pas l'injustice. Cependant, alors que le FN semble ici défendre les intérêts des femmes, la politique de natalité préconisée par ailleurs semble reléguer les femmes au rôle de mère et de femme au foyer plutôt que de favoriser leur retour à l'emploi après maternité et de corriger les inégalités de carrières générées. Les prises de position sur l'IVG (pour le moins ambiguës) semblent également aller dans ce sens et non vers celui d'un maintien des femmes en emploi, ce qui permettrait pourtant de tendre vers davantage d'égalité entre femmes et hommes (voir chapitre 8 sur le rôle des femmes pour plus de détails).

Notons que le programme du FN a complètement changé d'orientation au cours du temps, Jean-Marie Le Pen s'alignait sur les objectifs de réformes de la droite basés sur la hausse de l'âge minimum de départ à la retraite. Contrairement à lui, Marine Le Pen promettait, en 2012, un retour de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans ou à 40 années de cotisation pour obtenir le taux plein. Pour le FN la déformation de la pyramide des âges est due à l'arrivée à la retraite des baby-boomers, il souhaite donc résorber le déséquilibre en fantasmant un retour miraculeux au plein emploi grâce à la mise en place de barrières protectionnistes (voir chapitre 3 sur la politique commerciale), une natalité plus vigoureuse

(voir chapitre 8 sur le rôle des femmes) et « dans cette situation exceptionnelle, [en affectant] à la branche vieillesse une fraction du produit des droits de douane sociaux et environnementaux [pour] retrouver l'équilibre. » (programme du FN de 2012). Selon Didier Blanchet et Françoise Le Gallo, économistes à l'Insee, la nature de la contrainte démographique n'est pourtant pas facile à déterminer puisque le changement démographique s'opère en profondeur avec l'allongement de l'espérance de vie. Il ne peut s'analyser comme un passage transitoire, les solutions de financement doivent être pérennes. Aujourd'hui, Marine Le Pen précise que la faisabilité de ce projet (retraite à 60 ans) dépendra également des recettes récupérées par la lutte contre la fraude sociale et en stoppant « la décentralisation anarchique et le chevauchement inconsidéré des compétences des différentes strates » (interview de Marine Le Pen dans *Valeurs Actuelles*, juillet 2016). La taxation des revenus du capital a également été évoquée dans le programme de 2012 pour financer à la fois le retour à un âge légal de 60 ans et la réforme de la dépendance (avec la création d'un cinquième risque). Or, les sommes récupérées par l'ensemble de ces différentes sources de financement semblent particulièrement incertaines surtout dans un contexte économique de faible croissance.

Le FN reste largement muet sur l'exposition au chômage, sur l'aménagement de l'activité en fin de carrière (poste de travail, temps de travail), etc. Or, selon des recherches récentes, l'espérance de vie en bonne santé semble dépendre des conditions de travail et des conditions de vie au travail en fin de carrière. Dans ce sens, Thomas Coutrot, économiste à la DARES, souligne que le fait

d'adapter les postes de travail, les activités, les horaires des seniors a des effets positifs sur leur maintien en emploi, ainsi que leur maintien en bonne santé.

En outre, le FN ne semble pas avoir réfléchi à la manière de valoriser le rôle social des retraités. La vision actuelle de la retraite confine à la mise au rebut des capacités productives (la force de travail), alors que le temps passé à la retraite n'est pas forcément improductif (selon Nicolas Sirven et Pascal Godefroy, 2009) : la prise en charge de parents dépendants, les activités associatives ou même les activités d'élus locaux, sont créatrices de valeur économique et sociale. Par exemple, le bénévolat concerne un tiers des Européens de plus de 60 ans et pourrait représenter jusqu'à 5 % du PIB dans certains pays d'Europe selon le Centre d'analyse stratégique (2010).

Le FN souligne également l'importance « cruciale » de la question de la dépendance et en réponse propose de créer un cinquième risque de la Sécurité sociale dédié. Le cinquième risque est associé en France au projet de réforme de la dépendance et consiste à mettre en place un nouveau champ de la protection sociale relatif à l'assurance de la dépendance, cette réforme a été annulée par Nicolas Sarkozy en 2012 faute de financement. La réforme de la dépendance du FN serait financée, une nouvelle fois, par « un vaste plan d'économies, une plus grande taxation des revenus du capital et les recettes issues des droits de douanes ». Au-delà de la seule question du financement, un sérieux renforcement des politiques de prévention pourrait déjà être envisagé, le FN n'en dit mot. Il existe aujourd'hui des outils de détection précoce de la dégénérescence cognitive ou de la réduction de

réserve physiologique (par exemple le concept de fragilité mis en évidence par Linda P. Fried *et al.* en 2001). En outre, même si la couverture d'un risque supplémentaire peut être envisagée, comme le propose le FN, elle ne nous paraît pas suffisante. Les enjeux du vieillissement dépassent ce simple ajout et méritent d'être pensés plus largement au travers d'une politique globale de protection sociale cohérente, qui va au-delà de l'importance donnée par le FN au potentiel de croissance de la silver économie lors de son colloque « Bien vieillir » du 20 octobre 2016. Une politique globale de prévention de la perte d'autonomie pourrait passer par exemple par la lutte contre les inégalités sociales de santé. Il existe en effet de fortes disparités en termes d'espérance de vie entre les différentes catégories socioprofessionnelles, en particuliers entre les cadres et les ouvriers. De plus, pour ces derniers, le vieillissement s'accompagne plus souvent et plus tôt d'une période vécue avec des incapacités et des inégalités sociales de santé. Plus généralement, les plus pauvres, les moins éduqués, ceux dont le travail est le plus pénible, les plus isolés socialement ont des risques plus forts d'incapacité et de perte d'autonomie.

De la stigmatisation au rejet de l'étranger comme élément constructif

Le FN est cohérent sur une chose : sa vision de la société repose principalement sur la « préférence nationale » et le rejet de l'étranger. Son vaste plan d'économies pour financer les déséquilibres du système de protection sociale (vieillesse et maladie), le retour à 60 ans, la réforme de la dépendance... passerait également par la suppression des allocations aux personnes d'origine

étrangère. Dans la logique de recherche d'équilibre financier, le FN identifie les personnes nées à l'étranger comme étant les principaux bénéficiaires des minima sociaux (dont l'aide médicale d'État, AME) et en déduit plus ou moins explicitement que le rééquilibrage financier du système pourrait provenir du non-paiement de prestations aux étrangers « profiteurs » de la générosité de notre système. Cette idée a d'ailleurs largement pénétré l'ensemble de la sphère politique. Pourtant, les migrants sont des contributeurs nets du système de protection sociale français, c'est-à-dire qu'ils contribuent plus au système qu'ils n'en bénéficient. Un rapport de 2010 de l'université de Lille financé par le ministère des Affaires sociales (déjà mentionné dans le chapitre sur l'immigration) montre notamment que les migrants utilisent moins le système de soins, touchent des pensions de retraite plus faibles et que, après 60 ans, les transferts qu'ils reçoivent sont inférieurs à la moyenne. En comparant les contributions et les coûts des migrants au financement de la protection sociale, leur contribution nette est positive et la contribution nette globale de l'immigration aux budgets publics est de l'ordre 12 milliards d'euros (JDD du 10 mars 2012). Évidemment les résultats de cette étude dépendent de la méthodologie employée, mais il semble qu'une interruption brutale des flux migratoires, outre son effet sur le ralentissement de la croissance, aurait pour conséquence un creusement du déficit de la protection sociale.

Dans un communiqué datant d'octobre 2015, Wallerand de Saint-Just, tête de liste FN aux élections régionales de 2015 en Île-de-France, s'adressait aux associations pour les personnes handicapées et les appelait

à rejoindre l'équipe de Marine Le Pen. Selon le FN, les handicapés pâtiraient des politiques en faveur des étrangers : « les choix économiques du gouvernement (politique étrangère, accueil systématique de l'immigration, aide médicale d'État [ou AME]) le contraignent à restreindre les aides aux personnes handicapées » (programme FN 2012). Dans le discours frontiste, et c'est son leitmotiv, les étrangers profitent du système au détriment des Français, dont, dans cet exemple, les Français handicapés.

Cette stigmatisation est à l'œuvre concernant les bénéficiaires d'allocations familiales et sociales. La technique de l'étranger comme bouc émissaire est utilisée concernant les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), minimum vieillesse versé sous certaines conditions – âge, ressources, et, pour les personnes étrangères, détention préalable d'un titre de séjour depuis au moins 10 ans, interdisant *de facto* l'accès au dispositif aux migrants clandestins – pour les personnes n'ayant aucun droit à la retraite ou en complément de leur pension si elle est inférieure au minimum vieillesse. Dans la partie retraite et dépendance de son projet de 2012, le FN explique que « les étrangers installés en France ne doivent plus bénéficier indûment de notre solidarité : il faut donc supprimer le droit au minimum vieillesse pour les étrangers n'ayant pas travaillé et cotisé en France pendant au moins dix ans et pour ceux résidant à l'étranger ». Cette proposition est en outre présentée comme une solution pour garantir le financement des retraites et de la dépendance. Dans les faits, pour six bénéficiaires sur dix de l'ASPA versée par le SASPA (c'est-à-dire pour les personnes qui n'ont aucun droit dans aucun régime), il s'agit d'anciens bénéficiaires de

l'allocation adultes handicapés (AAH) ou du RSA et non pas d'étrangers, d'après une étude de la Caisse des Dépôts de 2013.

Marine Le Pen veut aussi instaurer un délai de carence d'un an de résidence continue en France avant d'avoir droit à la Sécurité sociale et supprimer l'AME. On retrouve ici la notion de « préférence nationale ». En termes de santé publique, il apparaît délicat de laisser des personnes en dehors de tout accès aux soins, d'abord pour des raisons de justice sociale, mais aussi d'un point de vue purement médical pour éviter notamment la propagation des maladies contagieuses. En outre, la prise en charge tardive d'une personne en situation de santé très dégradée s'avère beaucoup plus coûteuse que le développement d'un accès préventif aux soins. À l'inverse des propositions du FN, il serait donc préférable de favoriser l'accès aux soins pour les populations les plus fragilisées, y compris pour les migrants sans droits en situation sanitaire difficile.

La question des déserts médicaux est également évoquée avec les promesses de « garantir un maillage territorial complet de l'offre de soins » et « d'inciter les jeunes médecins à s'installer en milieu rural », sans toutefois en préciser la méthode. Selon le FN, la tendance des médecins étrangers à s'installer dans les déserts médicaux pose problème. Pour éviter cela, il propose d'augmenter le *numerus clausus*, qui fixe le nombre d'étudiants admis en deuxième année de médecine. Cependant il n'explique pas pourquoi les médecins ne continueraient pas à s'installer dans les régions les plus attractives. En effet, la mauvaise répartition des médecins en France vient principalement de leur liberté d'installation. À la fin de leurs

études, ils choisissent leur lieu d'exercice et rien ne les empêche de s'installer dans les régions déjà fortement peuplées en médecins. La régulation de la répartition géographique des médecins se caractérise par une modulation du *numerus clausus* entre les régions en fonction de leurs besoins prévisibles en médecins, mais aussi par quelques aides financières de l'État, de l'Assurance maladie et/ou des collectivités locales afin d'inciter les nouveaux médecins à s'installer dans les zones délaissées. Toutefois ces mesures sont davantage incitatives que réellement contraignantes (Delattre et Samson, 2012). La variation à la hausse du *numerus clausus* est nécessairement limitée par les capacités de formation des régions, comme l'indiquent Annick Vilain et Xavier Niel (1999). En outre, rien ne garantit qu'une fois formés, les médecins resteront exercer dans les zones moins densément peuplées en médecins. Les politiques d'incitations financières ont, quant à elles, des effets très faibles sur la localisation des médecins comme l'ont constatés Éric Delattre et Anne-Laure Samson (2012). Dans la situation actuelle, le fait que les médecins étrangers acceptent de venir s'installer dans les déserts médicaux constitue alors une bonne chose. Cela favorise la proximité et l'accès aux soins dans des zones parfois oubliées. Il apparaît ainsi clairement qu'une simple augmentation du *numerus clausus*, même si elle peut paraître souhaitable, n'est pas une mesure appropriée au contexte car le vrai problème en matière d'accès aux soins n'est finalement pas le nombre de médecins mais leur répartition sur le territoire (Dormont et Samson, 2008). En l'absence de mesures coercitives visant à limiter le nombre d'installation dans les zones déjà denses, ou d'aides au regroupement des

médecins (dans des maisons de santé pluridisciplinaires par exemple), la mauvaise répartition des médecins ne peut que perdurer.

Un contrat social à refonder

Les enjeux sont donc nombreux et s'inscrivent sur une longue période. Il ne s'agit pas tant de proposer de nouveaux ajustements paramétriques, emballés ou non par des réformes systémiques, que de fonder un nouveau pacte social qui réinterroge les liens entre générations comme à l'intérieur de chaque génération (à carrière comparable, retraite comparable) sans se servir de certaines catégories comme boucs émissaires et en respectant l'effort de chacun (juste proportionnalité entre les cotisations et les prestations).

Il s'agit de redéfinir ce que l'on veut collectivement comme système de protection sociale. C'est un projet de long terme, dont il convient de préciser les objectifs.

Il est fort possible que par manque de véritables actions des pouvoirs publics, le désengagement collectif s'opère progressivement de façon insidieuse, par vagues de déremboursements successives, par augmentation du restant à charge des dépenses médicales pour les ménages, par écart croissant entre la hausse du niveau de vie des actifs par rapport à celui des retraités correspondant à une baisse relative des pensions. Cette voie est-elle celle que nous souhaitons ?

On entend souvent parler de recherche de davantage d'équité pour le système de protection sociale, sans pour autant définir clairement quelles formes d'équité doivent être visées. S'agit-il de l'équité entre les générations ? Au sein d'une même génération ? Quel est l'équilibre

visé entre ces deux composantes ? Quels objectifs sont assignés au système de retraite : assurer les personnes contre leur propre imprévoyance et soutenir le droit à l'insouciance, corriger les accidents de carrière et les aléas de la vie (comme des périodes de chômage, de maladie, etc.), assurer un niveau de vie décent à la retraite avec un minimum de pension ou viser un niveau de partage de la richesse entre les actifs et les retraités avec des montants de pensions proches des montants de salaires ?

Aujourd'hui les besoins de financement tendent à croître plus rapidement que la richesse nationale. Par conséquent, la réforme du système de protection sociale doit s'inscrire dans l'histoire même de nos institutions, de nos liens de solidarité. Les mutations sociétales en cours appellent à s'interroger sur les liens entre marché du travail, vie familiale, retraite et niveau de vie, santé au travail et à la retraite. Ces mutations sont également d'ordre technologique et médical. Elles sont interdépendantes et nécessitent de s'interroger sur l'évolution du contrat social. Une multitude de solutions peuvent émerger. L'évolution du contrat social peut prendre plusieurs formes intégrant l'allongement de la durée d'activité consécutif à l'allongement de la durée de vie. Cela suppose de nouvelles formes d'accompagnement tout au long de la carrière, notamment de renforcer les besoins de formation pour conserver son employabilité, la prise en compte de la pénibilité, d'ajuster les temps de vie familiaux et professionnels tout au long du cycle de vie et de corriger les inégalités de carrières (voir chapitre 5 sur l'emploi et les salaires).

Les questions du partage des richesses et de la lutte contre la pauvreté sont également des éléments à prendre

en compte dans la réflexion sur les liens sociaux. Le revenu universel aborde ces problématiques tout en recouvrant des formes très variées. Il va d'un revenu minimum pour tous (minimum vital plus ou moins élevé) sans nécessité de travailler au préalable pour l'obtenir, à un partage équitable de la richesse produite entre tous. Ces différentes formes de revenu universel sont un élément de réponse aux changements sociétaux. Elles nécessitent d'être débattues et intégrées au débat plus large sur l'avenir du contrat social. Ces pistes de réflexion dépassent la seule question de la protection sociale et interrogent sur la question de la clarification entre couverture universelle financée par l'impôt et couverture contributive financée par les cotisations sociales. Les économistes Antoine Bozio et Brigitte Dormont, dans une note du Conseil d'analyse économique, proposent ce type de clarification. Plus généralement, ils avancent des pistes d'amélioration de l'efficacité des systèmes de santé et de retraite à travers une redéfinition de l'organisation du système de protection sociale et de l'allocation des ressources. Dans le contexte actuel de déremboursement progressif, ils proposent également de garantir le remboursement d'un panier de soins défini au préalable (« panier de référence »), permettant de contrôler la part des dépenses de santé financée par les prélèvements obligatoires.

Finalement, un large panel de possibilités de réforme s'offre à nous si l'on souhaite repenser le système. Cependant, son évolution doit s'inscrire dans un processus d'adhésion collectif impliquant les partenaires sociaux. Si nous voulons éviter un glissement progressif vers un désengagement et une réduction des solidarités,

alors il convient de ne pas se contenter d'ajustements périodiques. Si l'on cherche à préserver les solidarités comme base essentielle de notre société, il faut lancer ce projet sur plusieurs années. Il s'agit d'un élément programmatique en soit. En se cantonnant à des expédients parcellaires sans véritable colonne vertébrale, le FN ne répond pas à ces questions pourtant fondamentales pour l'avenir de la protection sociale.

Éducation : toujours plus d'inégalités

Que l'on regarde du côté des élèves ou du côté des professeurs, le secteur éducatif semble actuellement cumuler les difficultés. Côté élèves, les inégalités se creusent. D'après le dernier rapport de l'OCDE sur l'enquête PISA (Program for International Student Assessment) de 2012 qui mesure les acquis des élèves dans les pays de l'OCDE, la France est l'un des champions des inégalités scolaires. En effet, si la proportion d'élèves très performants est stable, la proportion d'élèves en difficulté augmente au fil des ans. Le rapport montre également que l'égalité des chances est fortement mise à mal : la corrélation entre milieu socio-économique et performances scolaires est plus forte que la moyenne de l'OCDE. Les élèves issus de l'immigration sont les plus touchés : à même statut socio-économique leurs scores sont inférieurs de 37 points par rapport aux autres élèves alors que la différence est de 21 points en moyenne dans les autres pays de l'OCDE. Le rapport du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) de septembre 2016 fait le même constat : l'école française « amplifie les inégalités sociales ».

Côté professeurs, le métier a été sérieusement maltraité sous le mandat Sarkozy avec la suppression de l'année de stage en alternance et le non-renouvellement d'un fonctionnaire sur deux. Même si les périodes de stage des nouveaux enseignants ont été rétablies, les défis auxquels doivent faire face les nouveaux arrivants sont grands : les classes sont compliquées à gérer car très hétérogènes ; et les professeurs très mal préparés à cette réalité. Les problèmes de recrutement de l'Éducation nationale reflètent bien cette absence d'engouement pour le métier de professeur.

Dans ce contexte morose, le Front national surfe sur les souffrances des élèves et des professeurs et propose des solutions souvent simplistes et creuses, dont les effets n'ont, au mieux, jamais été évalués et restent incertains, ou sont identifiées par les recherches en sciences sociales pour avoir des effets plutôt négatifs. Les connaissances transmises sont mal acquises par les élèves ? Rétablissons l'apprentissage à 14 ans et renforçons l'apprentissage du français ! Le FN propose par exemple que 50 % du temps d'enseignement soit consacré à l'apprentissage du français à l'école primaire. Les classes sont agitées, difficiles à gérer et les professeurs insatisfaits ? Remettons la discipline au cœur des classes ! Comment ? « Cela passe par des choses simples : se lever quand le professeur entre en classe, bannir le tutoiement par l'élève de l'enseignant. » (programme du FN, rubrique éducation).

Idéalisant une histoire passée faite d'autorité et de savoir, le programme du FN sur l'éducation est clairement conservateur. Bien que s'affichant comme un parti anti-élites, la démocratisation de l'école et la massification qu'elle a entraînée à tous les niveaux d'enseignement

lui pose vraisemblablement un réel problème. Le FN évoque par exemple avec mépris le « collège unique » pour tous les élèves, principale grande réforme éducative ayant eu lieu depuis la fin des années 1960. Pour le FN cela a contribué à « démanteler l'école de la République » et les méthodes d'enseignement développées dans la lignée du collège unique sont qualifiées de « pédagogistes » et « catastrophiques ».

Comme nous le verrons dans la première partie de ce chapitre, les propositions du FN sont déconnectées des réalités scientifiques et risquent de favoriser l'immobilité sociale. D'autres solutions innovantes et plus égalitaires, testées dans d'autres pays, existent.

Les propositions du FN sont déconnectées des résultats des recherches en sciences sociale sur l'éducation

Le FN défend l'idée qu'on peut faire mieux, à la fois en termes de performances scolaires et d'inégalités, avec moins de moyens en insistant sur la question de l'autorité à l'école et de l'apprentissage du français, en rétablissant l'apprentissage à 14 ans au lieu de 16 ans aujourd'hui (ce qui reviendrait à supprimer le collège unique), et en instaurant une sélection à l'entrée des universités. Si nous partageons le constat que le système scolaire pourrait être amélioré, nous ne partageons pas l'idée que les propositions du FN permettent de réduire les inégalités. À la lecture des résultats des travaux reconnus sur la question que nous détaillons plus loin, les propositions du FN sont inappropriées.

« Rétablir l'autorité » pour améliorer l'efficacité de l'école française et diminuer les inégalités : les limites de cette proposition

Rétablir l'autorité et lutter contre le laxisme à l'égard des élèves est l'une des solutions avancées par le FN permettant à la fois de lutter contre les inégalités scolaires et d'améliorer le niveau général d'éducation. Le Front national donne de l'importance à l'apparence d'autorité comme par exemple se lever quand le professeur entre en classe. Mais dans l'ensemble, peu de précisions sont apportées sur les mesures à mettre en place. Au-delà de ces imprécisions, tabler sur l'autorité n'est pas si maladroit. Un certain nombre d'établissements scolaires français, particulièrement dans les milieux défavorisés, connaissent à la fois des problèmes de disciplines et de performances. L'intuition voudrait donc qu'un rétablissement de la discipline dans les établissements problématiques permette d'améliorer leurs résultats, l'apprentissage se faisant *a priori* mieux dans un univers apaisé, les élèves écoutant plus facilement le cours, etc. Les données de l'OCDE de 2013 montrent d'ailleurs qu'il existe bien une corrélation importante entre le niveau de discipline (sentiment des élèves sur le fait de pouvoir travailler dans la classe, le climat d'agitation, etc.) et les performances scolaires. Mais les ressorts de cette corrélation sont bien moins simples qu'il n'y paraît.

Tout d'abord, même si le lien entre apprentissage et climat dans la classe existe, il faut le relativiser. La corrélation est largement atténuée (voire disparaît pour certains pays) lorsque l'on prend en compte les caractéristiques sociodémographiques des élèves et de l'établissement. Les mauvais résultats de certains élèves, à première vue attribués au mauvais climat de discipline,

seraient en fait surtout dus à des difficultés d'apprentissage plus importantes pour les jeunes issus d'environnements sociaux ou familiaux moins favorables. Par ailleurs, même si la corrélation persiste pour certains pays après la prise en compte de caractéristiques sociodémographiques, il est possible que d'autres facteurs que l'autorité, sur lesquels nous ne disposons pas d'information, comme par exemple l'implication de certains professeurs, l'histoire particulière de certains établissements, etc. expliquent la corrélation observée. Une chose est cependant sûre, climat scolaire et résultats vont souvent de pair et une amélioration du climat scolaire (lorsque les classes contiennent moins d'élèves perturbateurs) permet une meilleure réussite moyenne des élèves comme le montrent par exemple Scott Carrell et Mark Hoekstra dans leur étude de 2008. Mais il n'est pas évident que plus de punitions entraîne de meilleures performances scolaires. En effet, d'après les résultats d'une étude reconnue effectuée par Zvi Eckstein et Kenneth Wolpin sur des données américaines et parue en 1999, les politiques forçant les élèves en difficulté à étudier davantage sont sans effet sur leurs performances scolaires. Les élèves issus de milieux sociaux difficiles et rencontrant des difficultés ont généralement peu d'attente vis-à-vis de l'école et font preuve de peu de motivation. La variable essentielle pour ces élèves décrocheurs étant la motivation, les punir alors qu'ils sont en position d'échec aura pour conséquence d'élever la barrière psychologique, déjà existante, qui les sépare de la réussite scolaire. Les auteurs observent que leur motivation diminue ce qui entraîne davantage de sorties précoces du système scolaire. La sanction pour les élèves les plus en difficulté risque donc d'avoir l'effet

inverse de celui escompté. Le FN fait ici preuve d'une certaine irresponsabilité en matière d'éducation : l'autorité ne peut être efficace que si les élèves attendent quelque chose de l'école.

Les pratiques des établissements difficiles en France étant déjà bien éloignées du laxisme scolaire comme le soulignent les sociologues Agnès Grimault-Leprince et Pierre Merle dans un article intitulé « Les sanctions au collège » paru en 2008, la principale préoccupation des pouvoirs publics devrait être de rendre l'école plus attractive pour les élèves en difficulté et non de les surpénaliser. Sanctionner davantage risque surtout de créer un système scolaire inéquitable où les élèves restent assignés à leur milieu social de naissance. Le FN prétend vouloir rétablir le système méritocratique mais les politiques qu'il défend risquent en fait de renforcer la reproduction sociale. C'est aussi le cas de la suppression du collège unique.

Pour évaluer la proposition du FN sur la suppression du collège unique, il est important de commencer par en faire le bilan.

Le collège unique : une démocratisation scolaire réussie

La création du collège unique se place dans un mouvement de démocratisation scolaire qui a débuté dans les pays développés dans les années 1950 et 1960. Comme l'expliquent Marc Gurgand et Éric Maurin dans leur article publié en 2006 dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales* qui propose une analyse approfondie des réformes de démocratisation de l'école conduites à partir des années 1950 et 1960 à la lumière des travaux sur des réformes similaires dans d'autres pays, le but de cette

réforme, dans un contexte de forte croissance, était d'augmenter le niveau d'éducation des enfants d'ouvriers et de paysans. Cette démocratisation scolaire avait ainsi pour objectif de créer une nouvelle main-d'œuvre qualifiée tout en luttant contre le déterminisme social et donc la transmission intergénérationnelle des inégalités. La démocratisation scolaire a-t-elle atteint son objectif premier ? A-t-elle permis l'accès à l'éducation de personnes issues de milieux défavorisés ?

L'étude dirigée par Marc Gurgand et Éric Maurin ainsi que les travaux qu'ils citent menés dans d'autres pays que la France où des réformes similaires ont été conduites, telles que l'étude par Costas Meghir et Marten Palme sur la Suède ou l'étude de Philip Oreopoulos sur le Royaume-Uni, apportent une réponse sans équivoque et d'une certaine manière tautologique : oui, la démocratisation scolaire implique qu'un plus grand nombre de personnes issues de milieux défavorisés aient un niveau d'éducation plus élevé.

Par ailleurs, même si cela ne se répercute pas forcément sur les salaires (cela dépend des pays et il semblerait qu'il n'y ait pas eu d'impact sur les salaires des étudiants qui ont bénéficié de cette réforme en France comme le montre l'article de Julien Grenet de 2013), il est important de rappeler que les connaissances acquises au collège sont importantes, non seulement pour l'accès au marché du travail mais aussi pour l'évolution professionnelle. En effet, les individus ayant de plus hauts niveaux d'éducation initiale se forment davantage tout au long de leur vie et peuvent par conséquent plus facilement adapter leurs compétences dans un contexte économique changeant (voir chapitre 5 sur l'emploi). Si l'école primaire se

concentre sur les apprentissages fondamentaux tels que l'écriture, la lecture ou les notions mathématiques de base, le collège permet d'approfondir ces bases tout en fournissant aux élèves les outils qui leur permettront de comprendre et d'être acteurs du monde qui les entoure. Cela passe principalement par l'enseignement des langues étrangères, des notions de mathématiques utilisées dans la vie courante (probabilité, représentation graphique, notions financières telles que taux d'intérêt) ou de l'histoire et notamment celle du XX^e siècle. Viser un rétablissement des filières professionnelles à 14 ans conduirait donc à priver toute une partie de la population des outils nécessaires à l'appréhension et à la compréhension de notre monde actuel.

L'hétérogénéité dans les classes engendrée par l'instauration du collège unique est-elle nuisible à l'apprentissage ?

La réforme du collège a facilité l'accès à un cursus généraliste à des enfants de milieux défavorisés. Une autre conséquence plus directe et plus visible est l'augmentation de la mixité dans les classes en termes de niveau scolaire. Gérer des classes où les niveaux de connaissance sont très différents d'un élève à l'autre est un défi important pour les professeurs. Comme il est compliqué (voire impossible) d'individualiser complètement l'enseignement, cela conduit souvent à des situations où l'enseignement est concentré sur les bons ou les mauvais élèves, au détriment des autres. Cela peut créer des classes agitées où les enfants qui ne se sentent pas concernés par l'enseignement prodigué perturbent la classe et/ou le professeur. Le Front national se focalise sur ces problèmes de gestion des classes hétérogènes.

Mais l'hétérogénéité nuit-elle à l'apprentissage et aux résultats des élèves ? Que nous dit la littérature économique sur l'impact de plus d'hétérogénéité dans les classes ?

La littérature existante n'est pas unanime sur la question. Si certains chercheurs trouvent que les scores des bons élèves diminuent quand ils sont entourés de moins bons qu'eux, d'autres trouvent que l'hétérogénéité permet d'augmenter le score des élèves avec plus de difficultés scolaires. Il est donc vraisemblable que l'impact de l'hétérogénéité dans les classes sur les notes des élèves dépend d'autres facteurs tels que le niveau d'agitation des élèves comme discuté précédemment. En l'absence de consensus scientifique il est compliqué de tirer des conclusions de l'impact du collège unique sur le niveau de connaissances acquises par les élèves.

Par ailleurs, se focaliser sur l'hétérogénéité en termes de niveau scolaire, c'est oublier que le collège unique a aussi eu pour conséquence d'augmenter la mixité sociale. Et celle-ci a des conséquences positives sur le long terme pour les personnes les plus défavorisées. En effet, favoriser la mixité sociale modifie le réseau auquel les individus ont accès, ce qui est important pour les choix qu'ils feront et notamment leur choix de carrière. Les réseaux jouent aussi un rôle essentiel dans la recherche d'un emploi. Enfin, être en relation avec des gens de milieux sociaux différents a un impact notable pour la formation des opinions : il a été observé aux États-Unis que des étudiants blancs en colocation avec des étudiants noirs (la distribution des chambres étant faite de manière aléatoire) ont plus tendance à être en faveur des politiques de discrimination positive. Dans la même logique, les étudiants ayant un colocataire riche ont tendance à être

moins d'accord avec le fait que « les riches doivent payer plus de taxes ».

La vision de l'éducation défendue par le FN favorise la reproduction des inégalités sociales

La défense d'une école faite d'autorité et la volonté de limiter la participation des élèves, à l'image de la proposition du collectif Racine (collectif engagé auprès du Rassemblement Bleu Marine) de suppression des enseignements pratiques interdisciplinaires censés inciter les collégiens à participer davantage et mettre en pratique leur apprentissage, sont caractéristiques de la vision de l'apprentissage par le FN. Les politiques éducatives qu'il défend risquent de limiter les individus dans leur acquisition de capital social, c'est-à-dire dans leur capacité à coopérer et interagir avec les autres ou encore à participer à la vie en société, etc. Comme le décrivent Yann Algan et ses co-auteurs dans une étude datée de 2013 comparant les systèmes éducatifs d'une trentaine de pays, l'acquisition du capital social est plus important dans les systèmes dits « horizontaux » (favorisant les échanges entre élèves) par opposition aux systèmes dits « verticaux » (favorisant la prise de note, l'écoute des professeurs et où les professeurs interrogent les élèves).

Mais l'apprentissage « horizontal » semble également avoir d'autres vertus. Ce type d'apprentissage est également plus à même de favoriser les performances des élèves et permet de lutter plus efficacement contre les inégalités liées au milieu social d'origine. Les propositions du FN semblent d'ailleurs peu se soucier des sources de ces inégalités mises en avant par la littérature en sciences sociales. Comme le montrent plusieurs travaux (voir notamment

ceux de la sociologue Joanie Cayouette-Remblière qui étudie le contenu des bulletins scolaires de centaines d'élèves ou encore les études composant le rapport CNECSO de septembre 2016), le système scolaire français est très loin d'empêcher la reproduction sociale. Il tend même à la favoriser.

Les propositions du FN pour l'éducation supérieure vont aussi clairement dans le sens du maintien de la reproduction sociale. La mise en place d'une sélection à l'entrée de l'université proposée par Marine Le Pen lors de son discours à la convention du FN sur l'éducation en septembre 2016 est un exemple frappant. Cette mesure aurait pour conséquence d'exclure de l'éducation supérieure les personnes venant de milieux sociaux défavorisés. En effet, quelle que soit la méthode de sélection qui serait mise en place, elle favoriserait les étudiants de milieux plus aisés : les recrutements sur dossier avantagent les élèves venant des « bons » lycées et les recrutements sur concours privilégient les étudiants ayant un capital culturel important. Si le système de l'éducation supérieure français mériterait d'être réformé ça ne passe pas par la mise en place d'une sélection à l'entrée de l'université.

Quelles solutions pour améliorer les performances de l'école et lutter contre les inégalités ?

Quel bilan des politiques menées et à venir pour lutter contre les inégalités et améliorer les performances scolaires ?

C'est un fait, améliorer le niveau des performances du système éducatif français passe en grande partie par la lutte contre l'échec scolaire dans les zones les moins favorisées. D'après le FN, les principales politiques menées jusqu'ici à cet effet sont à la fois inefficaces et coûteuses,

au premier rang desquels les emblématiques politiques d'éducation prioritaires qui vont des Zones d'éducation prioritaires (ZEP) créées en 1981 aux plus récents Réseaux éducation réussite (REP) et Réseaux ambition réussite (RAR) mis en place dès 2006 et améliorés petit à petit jusqu'à la refonte de 2015. Ces politiques, qui constituent le principal effort en matière de lutte contre les inégalités scolaires en France depuis plusieurs décennies, visent à donner davantage de moyens aux écoles confrontées aux plus grandes difficultés sociales. Quel est leur bilan ?

Les évaluations des politiques d'avant la réforme de 2015 ne sont pas très positives. Roland Benabou, Francis Kramarz et Corinne Prost, qui ont évalué le dispositif ZEP mis en place au début des années 1990 dans un article paru en 2008, montrent que ce dispositif n'a pas permis aux élèves d'obtenir plus souvent un diplôme ni d'atteindre plus facilement le baccalauréat. Les RAR, évoqués plus haut, qui renforcent la coopération entre les équipes pédagogiques des maternelle, primaire et collège fréquentés par les jeunes d'une même zone en difficulté, n'ont pas non plus eu les effets escomptés sur la réussite au brevet des collèges et sur l'orientation après la classe de seconde selon Jean-Paul Caille, Laurent Davezies et Manon Garrouste.

En revanche, la refonte de l'éducation prioritaire de la rentrée 2015 semble plus prometteuse. En effet, certaines des mesures intégrées au dispositif ont déjà été expérimentées et ont fait leur preuve en France. C'est notamment le cas de la scolarisation des moins de 3 ans qui, comme le montrent Olivier Filatriau, Denis Fougère et Maxime Tô dans leur article de 2013, a des effets sur le niveau scolaire *a minima* jusqu'au collège. C'est également le cas de

la mise en place de dispositifs visant à accroître l'ambition des élèves de l'éducation prioritaire, même si tout reste à construire de ce point de vue.

D'autres pistes à explorer pour le collège et le lycée ?

Comme le rappelle une étude de l'OCDE de 2013, la France se distingue des autres pays de l'OCDE par des moyens plus importants que la moyenne alloués aux lycées alors que ceux alloués au primaire sont inférieurs à la moyenne. C'est une situation regrettable car des politiques efficaces pourraient être implémentées avec plus d'argent. Par exemple Pascal Bressoux, Francis Kramarz et Corinne Prost dans une étude parue en 2009 et Thomas Piketty en 2004 ont en effet mis en évidence les répercussions possibles d'une diminution des tailles de classe en primaire sur les résultats scolaires.

Au niveau du collège et du lycée une piste à explorer est celle de la suppression des notes. Pascal Huguet, Céline Darnon et Isabelle Régner ont mené une étude en psychologie expérimentale auprès de plus de 1 500 élèves de collège et lycée de l'académie d'Orléans-Tours au cours de l'année 2014-2015. L'hypothèse est que le système de notation traditionnel est anxiogène pour les élèves en difficulté et ne les informe pas assez sur l'état de leurs connaissances. Un dispositif d'évaluation sans notes où l'élève est informé s'il a bien assimilé les concepts qu'il est censé acquérir est expérimenté dans certains établissements. Les résultats indiquent que l'écart entre les élèves issus de milieux favorisés et défavorisés diminue de moitié en mathématiques dans les établissements tests alors que rien ne bouge dans les établissements témoins. L'appréciation permettrait aux élèves en difficulté de ne

pas se dévaloriser, de se concentrer davantage sur ce qu'ils apprennent, de mieux se situer et de moins se comparer. Avant de faire évoluer le système d'évaluation dans son ensemble, il faut sans doute davantage d'études expérimentales sur le sujet. Toutes les dimensions de l'impact d'un tel changement sur les inégalités doivent être mieux comprises. Mais cela offre des pistes extrêmement prometteuses en termes de réduction d'inégalités scolaires pour l'avenir.

Une démocratisation plus poussée au niveau de l'éducation supérieure

Il semble aussi évident que le système dual de l'éducation supérieure, divisée entre Classes préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) et Grandes Écoles d'un côté et université publique de l'autre a vécu. Si l'existence des Grandes Écoles s'expliquait historiquement par le fait qu'elles formaient l'élite de la nation, force est de constater qu'à l'heure actuelle peu de leurs diplômés servent l'État. Le surinvestissement public dont elles font l'objet n'est donc plus justifié. Puisque les Grandes Écoles ne forment plus une élite éclairée qui administre les affaires publiques et puisque l'université n'a plus les moyens de former dans des conditions décentes les flots de bacheliers qui y accèdent, il est temps d'ouvrir un chantier d'envergure. En laissant coexister et en soutenant financièrement plusieurs systèmes de formation à accès différencié, l'État fait perdurer les inégalités sociales. Il nous semble important d'aller vers un système où l'offre de formation est concentrée au sein d'un système unique dans lequel les CPGE et l'offre de formation des actuelles Grandes Écoles sont intégrées aux universités. Ce nouveau système

d'éducation supérieure pourrait mettre en pratique les techniques d'enseignement qui ont fait leurs preuves, comme par exemple la suppression des cours d'amphis remplacés par des cours-TD en plus petits groupes. Les bacheliers issus de milieux favorisés étant les mieux informés, il semble aussi essentiel d'avoir un suivi d'orientation personnalisé pour rendre le système plus inclusif.

Le FN propose d'aller à l'encontre des grands mouvements de réforme de l'éducation qui ont eu lieu en France et dans la plupart des pays développés. L'objectif affiché est la lutte contre la reproduction des élites et l'inégalité scolaire. Mais de telles politiques risquent plutôt d'avoir l'effet inverse et de renforcer les lacunes de l'école française. Les solutions envisagées actuellement par le gouvernement visent à améliorer les performances des établissements les moins favorisés. Étant donné les difficultés rencontrées par les pouvoirs publics pour lutter contre la ségrégation sociale croissante à l'école ces dernières années, le renforcement des moyens alloués aux établissements les plus en difficultés nous paraît être une bonne solution, même si d'autres mesures visant à réduire la ségrégation sont possibles. Les mesures visant les établissements en difficultés prises jusqu'ici ont certes manqué d'ambition, ce qui explique en partie leur insuffisante efficacité, mais il semble qu'elles vont aujourd'hui dans le bon sens d'autant plus que ces nouvelles mesures prennent de plus en plus en compte les résultats des expérimentations récentes et passées et permettent ainsi d'affiner les politiques mises en œuvre.

Le rôle des femmes dans la société : le FN toujours aussi conservateur

L'arrivée de Marine Le Pen à la tête du Front national ainsi que le respect de la parité femmes-hommes dans les élections (y compris lors des scrutins uninominaux où cette parité est rarement respectée par les partis politiques) servent régulièrement d'arguments au parti d'extrême-droite pour s'afficher comme un parti progressiste et sensible à la question de l'égalité entre les sexes.

Dans ce contexte, la lecture attentive des propositions du FN en faveur de l'égalité entre femmes et hommes peut surprendre. Elle permet de se rendre compte de l'absence d'intérêt flagrant du FN pour ces questions. La question de l'égalité entre femmes et hommes est en effet très peu abordée et les quelques propositions formulées reflètent au contraire une vision inégalitaire, fondée sur une perspective très traditionnelle des rôles des femmes et des hommes dans la société.

La forte proportion de femmes au FN : l'illusion d'une vision égalitaire

Avant d'étudier en détail les propositions concrètes du FN en direction des femmes, revenons sur la parité femmes-

hommes au sein de ce parti. Il faut tout d'abord garder en tête que le très faible nombre d'élus FN explique en partie sa plus grande facilité à obtenir une parité effective lors de certaines élections. Ainsi, deux députés du FN ont fait leur entrée à l'Assemblée nationale lors des dernières élections législatives : Marion Maréchal-Le Pen et Gilbert Collard, une femme et un homme, respectant ainsi une parfaite parité. Cet équilibre est évidemment plus difficile à atteindre pour des formations politiques ayant plusieurs dizaines ou centaines de sièges à l'Assemblée. Sans remettre en cause la nécessité d'accroître encore le nombre de femmes accédant à des mandats électoraux à tous les niveaux (national, infranational et européen), il semble statistiquement logique qu'il soit plus difficile de mobiliser un grand nombre de femmes politiques dans un contexte où la sous-représentation des femmes en politique est ancrée dans les pratiques depuis des décennies.

Au-delà de ce constat d'ordre statistique, deux grandes remarques peuvent être faites.

Tout d'abord, concernant les élues du FN, une part importante d'entre elles et notamment les plus médiatisées sont des « femmes de », « nièce de », « fille de », « petite-fille de » membres et d'élus du FN, arrivées en politique en prenant en quelque sorte la suite de la carrière de leur mari, oncle, père ou grand-père (Marine Le Pen, Marion Maréchal-Le Pen, Catherine Mégret...). Si cet argument ne doit pas être utilisé pour remettre en cause l'accès des femmes au pouvoir, cette tendance générale donne l'impression d'un népotisme assumé.

Plus fondamentalement, bien que la participation des femmes en politique soit un élément absolument

essentiel de la progression des valeurs égalitaires, la question de l'égalité entre femmes et hommes ne se limite pas à la participation des femmes en politique. Elle s'articule et doit être complétée avec des mesures et des politiques favorables à toutes les femmes (dont l'adoption peut parfois être favorisée par la présence de femmes en politique) et non seulement à une certaine élite politique.

Le FN semble camper sur une vision étriquée de l'égalité entre femmes et hommes et ses arguments reposent essentiellement sur l'accès à des hautes positions de quelques femmes dans la sphère politique. Même la question du plafond de verre (c'est-à-dire la limitation des possibilités professionnelles pour les femmes) qui pourrait faire pendant à cette possibilité apparente pour les femmes politiques du FN d'accéder à des positions importantes n'est absolument pas abordée. Plus généralement, les questions touchant à l'emploi des femmes, à la possibilité de combiner vie familiale et vie professionnelle ou encore à la contraception sont seulement survolées et toujours évoquées avec une vision très traditionnelle.

Les prises de position et les votes des eurodéputés frontistes sont éloquentes à ce sujet. Chaque année, souvent autour du 8 mars, sont présentés devant le Parlement européen des rapports défendant plus d'égalité entre femmes et hommes : les élus FN votent systématiquement contre (rapport Estrela en 2013, Zuber en 2014, Tabarella en 2015). Au niveau national, les députés frontistes votent également contre les propositions de loi visant à améliorer la situation des femmes et à promouvoir davantage d'égalité entre les sexes (loi sur le harcèlement sexuel, loi pour renforcer la lutte contre le système

prostitutionnel, loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, loi santé).

Si l'on tente de résumer la vision du FN sur les femmes et leurs droits, celles-ci sont essentiellement vues à travers leur rôle de mère. De cette vision découlent deux grands types de propositions : tout d'abord, la mise en place de mesures favorisant la natalité française, quel qu'en soit le coût pour les femmes et l'égalité ; d'autre part, la défense d'un modèle d'emploi traditionnel, où les femmes se chargent du travail domestique et de l'éducation des enfants tandis que les hommes perçoivent un salaire sur le marché du travail.

Les femmes essentiellement vues comme des mères

Les femmes, garantes de la vitalité démographique française

Les femmes sont essentiellement évoquées pour le rôle qu'elles jouent en faveur de la vitalité démographique du pays. Le FN réalise d'ailleurs une sorte de contorsion à ce propos car si, selon lui, la natalité doit être encouragée, la natalité plus forte des immigrés est en revanche décriée. Les aspects positifs en termes de soutenabilité de notre système de protection sociale (et de retraite en particulier) d'un taux de natalité légèrement tiré vers le haut par les immigrés sont ainsi oubliés en faveur d'un dynamisme démographique qui doit se concentrer sur les seuls Français nés en France.

Face à cette contradiction flagrante uniquement liée à l'idéologie raciste du FN, il peut tout d'abord être utile de rappeler quelques chiffres. Si la contribution de la population immigrée au nombre de naissances est forte (environ 20 % des naissances sont des naissances de mères étrangères d'après l'Insee), sa contribution au taux

de fécondité est relativement faible dans la mesure où les mères étrangères restent minoritaires. En outre, les travaux démographiques montrent que la fécondité varie selon le pays d'origine (voir Héran, 2009). Au total, la natalité plus forte des étrangers augmente légèrement le taux de fécondité français, de 1,8 à 2,02 enfants par femme. Quoiqu'il en soit, il reste difficile de comprendre pourquoi on ne devrait pas se réjouir de cette contribution positive qui permet précisément de dépasser le seuil de renouvellement des générations (un peu plus de deux enfants par femme).

Néanmoins, il faut rappeler que la relative bonne santé démographique française s'explique essentiellement par d'autres facteurs notamment l'existence d'infrastructures accueillant les enfants en bas âge.

Loin de s'intéresser à ces autres facteurs favorables à la fécondité, la volonté nataliste du FN lui sert en revanche d'argument à une remise en cause de plus en plus assumée du droit à l'avortement (discours autour des « IVG [interruption volontaire de grossesse] de confort », volonté de suppression des subventions au Planning familial, etc.).

Une remise en cause du droit à l'avortement

Le souhait de voir la natalité française augmenter, associé à une vision traditionnelle des rôles des femmes et des hommes, dans laquelle les femmes n'occupent d'autre rôle social que celui de mère, pousse le Front national à défendre des positions très rétrogrades sur les droits des femmes et en particulier sur le droit à l'avortement.

Dans le programme de 2012, on peut lire que « le libre choix pour les femmes doit pouvoir être aussi celui de ne

pas avorter » et lors de la dernière campagne présidentielle, Marine Le Pen s'est positionnée dans les médias pour le « déremboursement de l'IVG de confort ». Ces formulations donnent l'impression que les femmes sont aujourd'hui en France obligées d'avorter. La défense du libre choix implique au contraire que chaque femme, quelles que soient sa condition sociale et ses ressources, doit pouvoir être informée de ses droits et choisir elle-même d'avorter ou de ne pas avorter en cas de grossesse non désirée. Le discours autour des « IVG de confort » nous laisse très perplexe. Le FN ne se donne d'ailleurs pas la peine d'en proposer une définition. En effet, comment définir une « IVG de confort » ? Au-delà même du fait qu'une IVG est rarement « confortable », comment défendre un système où le droit à l'avortement fluctuerait sur la base de critères de « confort » plus ou moins bien définis ? Il ne s'agit dans ce cas-là plus d'un véritable droit pour les femmes.

Lors de la campagne des élections régionales de 2015, Marion Maréchal-Le Pen indiquait, qu'en cas d'élection, elle supprimerait la subvention au Planning familial qu'elle considère comme une « association politisée », « véhicul[a]nt une banalisation de l'avortement ». Au niveau européen, à l'occasion du vote du rapport Tabarella (précité) en mars 2015 au Parlement européen, Aymeric Chauprade, député frontiste, s'est distingué en qualifiant l'avortement « d'arme de destruction massive contre la démographie européenne ». C'est donc à tous les niveaux, de l'échelon local à l'échelon européen que le FN tente de remettre en cause le droit à l'avortement. Marion Maréchal-Le Pen, dans une interview accordée au quotidien catholique traditionaliste *Présent*, le

5 décembre 2016, a de nouveau indiqué qu'« il faudra[it] revenir sur le remboursement intégral et illimité de l'avortement », avant d'être recadrée par Marine Le Pen dont la position semble avoir évolué depuis 2012. La présidente du FN a réagi en indiquant qu'« il n'y aura[it] aucune modification, ni du périmètre, ni de l'accès, ni du remboursement de l'IVG ». Si Marine Le Pen tente de rompre avec les positionnements pris par le passé, ces derniers échanges montrent à quel point le Front national reste divisé autour de ce sujet. On peut également parier que la proximité de l'élection présidentielle pousse Marine Le Pen à aplanir son discours afin d'élargir sa base électorale, notamment vers les femmes, relativement peu présentes dans l'électorat du FN. Malgré ses efforts, l'ambiguïté persiste.

Défendre le droit à l'avortement et renforcer l'information notamment auprès des jeunes sur la contraception

Le droit à l'avortement constitue pour les femmes un droit fondamental et contribue à plus d'égalité entre femmes et hommes. Le progrès social que représente l'IVG ne peut en aucune manière être remis en cause, les effets pervers de l'interdiction de l'IVG ayant largement été documentés (voir notamment les travaux de Gisèle Halimi). En particulier, la pénalisation de l'avortement induit une inégalité d'accès effectif à l'IVG. Les femmes les plus aisées peuvent avorter à l'étranger tandis que les femmes les plus pauvres avortent illégalement, dans des conditions sanitaires dégradées, mettant directement leur vie en danger, sans parler des pratiques de prix auxquelles elles s'exposent dans une telle situation de détresse.

Le Planning familial est une des institutions qui contribuent à aider les femmes à faire leur choix dans une situation qui demeure toujours difficile. Non seulement les moyens de ces institutions doivent être maintenus mais il est nécessaire de développer un accès plus large à la contraception, notamment pour les jeunes, et en particulier les jeunes issus des milieux les plus défavorisés.

Si l'on suit la logique du FN, réduire l'accès à la contraception et à l'avortement constitueraient finalement des pistes pour accroître la fécondité en France. Face à cela, au moins trois remarques peuvent être faites. Tout d'abord, cette logique nie le droit fondamental des femmes à disposer de leur corps. Elle considère par ailleurs que la naissance d'un enfant est nécessairement une bonne chose, même si cet enfant est non désiré et gardé non par choix mais du fait d'un accès restreint à l'avortement. On peut pourtant s'interroger sur l'avenir de ces enfants nés dans un contexte où leurs parents ne sont pas prêts à les accueillir. Elle néglige enfin complètement les principaux déterminants de la fécondité, mis en avant par les études démographiques dans les pays développés, à savoir le soutien que la collectivité dans son ensemble peut apporter aux parents dans l'éducation de leurs enfants (politiques familiales, politiques de garde, etc.) et dans la possibilité de combiner travail et famille. Mais le FN ne semble pas très favorable au développement de mesures qui permettent justement une plus forte fécondité.

Politique familiale et emploi des femmes

Les politiques de garde d'enfants sont en effet quasiment oubliées dans le programme du FN, évoquées au

détour de quelques phrases indiquant d'une part une « aide à la garde des enfants » sans autre forme de précision et d'autre part le fait que le préfet de département « veillera à ce que les collectivités territoriales privilégient le développement de crèches dans leur budget ». Le développement des politiques de garde semble donc loin d'être une priorité pour le FN.

En outre, dans certaines villes dirigées par le FN (Béziers, Le Pontet, Beaucaire, Villers-Cotterêts), des services favorables à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (tels que l'étude surveillée avant le début de l'école en primaire ou la cantine) ont été supprimés ou ont impliqué une contribution financière plus forte pour les parents en difficulté (familles aux plus faibles revenus, parents chômeurs ou au RSA). Au-delà de leur aspect inégalitaire et clairement défavorable aux plus « faibles », que le FN prétend pourtant défendre, ces mesures montrent que le FN cherche à supprimer dès qu'il le peut les mécanismes assurant un meilleur équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.

Le principal élément de la politique familiale mis en avant par le Front national est la création d'un revenu parental fixé à 80 % du SMIC pendant trois ans à partir du deuxième enfant. Toutefois, ce revenu parental ne serait mis en œuvre que quand « les finances le permettront ». Le coût de la mesure étant évalué à 15 milliards d'euros, notons tout d'abord que le FN se retrouve à nouveau dans une contradiction entre les politiques qu'il préconise et son souhait d'imposer une règle d'or budgétaire (voir chapitre 4 sur les politiques économiques). Considérant qu'actuellement 98 % des parents prenant un congé parental sont les mères, il est probable que l'instauration

d'une telle mesure contribue tout simplement à éloigner durablement les femmes du marché du travail et à entériner la division sexuée du travail. D'ailleurs, l'évocation de cette mesure par Marine Le Pen dans les médias ne laisse planer que peu de doute sur le public visé par la mesure : la présidente du FN évoque ainsi « un salaire maternel » et « un salaire minimum qui serait accordé aux femmes qui font le choix d'élever leurs enfants » (Mediapart, 2012). Le FN préconise donc sans trop d'ambages un retour des femmes au foyer, cette proposition allant en effet complètement à l'encontre du maintien en emploi des femmes et ce pas uniquement après la naissance de l'enfant. Les difficultés de retour à l'emploi, de perspectives d'évolution de carrière après une période d'inactivité importante ont en effet été largement démontrées dans la littérature, avec les problèmes de « plancher collant » et de « plafond de verre » qui se renforcent du fait des périodes d'inactivités liées à l'éducation des enfants (Pailhé et Solaz, 2006).

Il y a finalement quelque chose de tout à fait contradictoire entre l'absence de soutien affiché aux structures d'accueil de la petite enfance, en préférant un soutien financier direct aux mères en les éloignant du marché du travail et en détruisant donc de l'emploi dans ces structures d'accueil, et la volonté revendiquée de soutenir la natalité des Français. En effet, la présence de structures d'accueil de la petite enfance (40 % d'enfants de moins de 3 ans sont pris en charge par un dispositif de garde formelle en France) est le seul facteur explicatif qui ressort systématiquement et significativement pour expliquer la forte natalité de la France relativement au reste de l'Europe (Guergoat-Larivière, 2013), tandis que le quotient familial

a, lui, par exemple un effet positif mais extrêmement faible sur la natalité.

Les conséquences positives des structures de garde sur la fécondité sont à rapprocher du fait que les femmes sortent depuis plusieurs décennies plus diplômées que les hommes du système éducatif. Dans les pays où la conciliation entre une carrière et une famille est difficilement envisageable, les taux de fécondité chutent. Une récente étude de l'Ined a montré que les femmes en France étaient même maintenant plus diplômées que leur conjoint au sein des couples (Bouchet-Valat, 2015). D'un point de vue économique, il ne serait donc pas efficace d'envisager un modèle d'emploi fondé sur une répartition traditionnelle des tâches au sein des couples.

Le FN semble pourtant bien campé sur une vision traditionnelle de la répartition des tâches entre femmes et hommes et affiche des positions complètement rétrogrades par rapport aux avancées qui ont pu être faites en France au cours des dernières décennies en matière d'accroissement de l'emploi féminin et de développement des structures de garde.

Quelles alternatives pour quels objectifs ?

La seule manière de favoriser à la fois la natalité et l'emploi des femmes est de mettre en place une politique plus ambitieuse de développement des modes de garde. La France se distingue déjà de ses pays voisins sur ce point. Elle est un des rares pays à scolariser les enfants dès l'âge de 3 ans et à avoir mis en place des structures d'accueil partielles pour ceux de moins de 3 ans. Ainsi, en France, 40 % des enfants de moins de trois ans sont pris en charge dans une structure de garde formelle

(c'est-à-dire rémunérée, qu'elle soit individuelle ou collective), encore loin des 56 % de la Suède ou des 70 % du Danemark mais bien au-dessus de la moyenne européenne (28 %). La France se démarque notamment par des durées de garde plutôt longues : 26 % des moins de 3 ans sont gardés plus de 30 heures par semaine, contre seulement 14 % en Europe (statistiques Eurostat pour 2014). C'est précisément ce qu'il manque en Allemagne où les femmes doivent choisir entre vie familiale et vie professionnelle, expliquant en partie leur faible taux de fécondité relativement à la France (1,47 contre 2,01 en 2014).

Pour les femmes qui ont connu une trajectoire professionnelle marquée par une ou plusieurs naissances, les politiques publiques doivent leur permettre de retourner vers l'emploi par exemple à travers des mesures de formation (y compris de formation longue). En outre, une meilleure répartition du temps de travail sur l'ensemble du cycle de vie à travers des mécanismes de modulation du temps de travail est également une piste à suivre, qui permettrait une amélioration de la qualité de vie et une réduction des inégalités entre femmes et hommes (voir chapitre 5 sur l'emploi et les salaires).

Enfin, toujours dans cette optique, la mise en place d'un congé parental beaucoup plus court mais complètement partagé entre les deux parents serait également une manière de favoriser un fort lien entre l'enfant et ses deux parents dès la naissance et, ce faisant, une implication plus égalitaire des deux parents tout au long de son éducation, comme c'est le cas en Suède ou au Danemark par exemple. Un congé plus court, quelque soit le rang de naissance de l'enfant permet en effet un retour plus facile

à l'emploi, tandis que les interruptions de deux ou trois ans (possibles à partir du deuxième enfant en France actuellement) pénalisent fortement les trajectoires professionnelles des femmes. Des efforts ont été faits lors de la réforme de 2015 pour favoriser un meilleur partage des congés entre pères et mères mais la question de la durée totale du congé doit être questionnée et être articulée avec le développement des structures de garde.

Il existe donc différentes pistes pour favoriser tout à la fois la natalité et l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'opposé des préconisations inégalitaires et rétrogrades du FN.

Environnement : un patriotisme incompatible avec la transition écologique

En 2012, le FN mettait en avant le progrès technologique comme principale solution à la crise environnementale. Pourtant, les rapports sur le sujet qui s'accumulent vont tous dans le même sens : le seul progrès technologique ne suffira pas. Les dégâts déjà engendrés par l'homme sont tels que la solution consistant à attendre que des innovations radicales arrivent est extrêmement risquée.

Aussi, admettre l'incertitude autour du progrès technologique et la certitude que la trajectoire actuelle de l'humanité n'est pas soutenable étant donné notre niveau de connaissances technologiques nous oblige à modifier nos comportements. Si l'on considère que l'environnement doit être la priorité numéro un, et ce doit être le cas car toute autre considération de confort sera obérée si l'environnement continue à se dégrader, alors nous devons renoncer à certains éléments qui contribuent à notre bien-être matériel.

Lorsque le FN annonce qu'une bonne politique écologique se doit d'être en cohérence avec l'ensemble des propositions formulées par un candidat pour être

efficace, nous adhérons sans réserve. Mais nous soulignons aussitôt qu'à l'aune de ce critère, le programme du FN ne satisfait pas à cette ambition.

Conscients des limites présentes dans le programme de 2012 porté par Marine Le Pen, le FN et le Rassemblement Bleu Marine (RBM) ont adoubi la création d'une plate-forme écologique qui fournirait les éléments programmatiques sur le sujet de l'écologie en vue de la présidentielle de 2017. Lors de la conférence de lancement de « Nouvelle écologie », le 10 décembre 2014, Marine Le Pen a confirmé à la fois l'importance qu'avait l'environnement à ses yeux ainsi que celle de ce collectif pour l'alimenter en vue de sa candidature à venir.

L'optique de cet ouvrage étant d'analyser et discuter les propositions les plus récentes du FN/RBM, nous nous appuyons naturellement avant tout sur le contenu mis en ligne sur le site internet du collectif. Par convention, malgré la multiplicité des sources, nous ferons référence au FN comme auteur des propos tenus soit par le FN, soit par le RBM, soit par le collectif Nouvelle écologie.

Concrètement, le projet qui se dessine fait la part belle à un concept qui sera au cœur du programme du FN, l'écologie patriote. À première vue, l'effort consistant à insérer la question écologique dans toutes les dimensions du futur programme du FN est réel. Et il convient d'admettre que, dans certains cas, la cohérence est avérée entre les deux. Par exemple, la dénonciation du commerce international comme pratique polluante, les produits traversant de plus grandes distances, et le projet de réindustrialiser la France sont cohérents.

Néanmoins les positions exprimées par le FN dépeignent un tableau d'ensemble qui, en dépit de cohérences ciblées, va à l'encontre de l'objectif d'une lutte sans compromission contre la dégradation de l'environnement.

Un modèle économique incompatible

Un accès compromis aux meilleures technologies

Le FN identifie à juste titre plusieurs composantes dont les évolutions seront déterminantes eu égard à l'avenir de la planète. La première est qu'un écologisme sans compromission nécessite que l'on cherche à s'approprier les technologies les plus performantes écologiquement.

Ces innovations, nous pouvons les payer ou les faire nous-mêmes. Le FN prône de favoriser leur développement en France. Bien que l'objectif soit louable, et nous souscrivons à la volonté de pousser à l'innovation environnementale en France, il n'est pas possible qu'un seul pays regroupe la totalité des ressources nécessaires au développement de l'ensemble des innovations qui seront à intégrer demain dans nos économies afin de réduire notre empreinte écologique. Ne reste alors que la solution d'acheter ces innovations à l'étranger, au moins la partie qui ne sera pas faite en France. Il est tentant d'espérer que ces innovations seront accessibles gratuitement, à l'image du système d'exploitation Linux, mais cela n'est pas envisageable. En matière d'environnement, les équipements (infrastructures, équipements ménagers, réseaux d'énergies etc.) ont des coûts d'acquisition élevés et ne correspondent pas au modèle de logiciels gratuits.

Pour acheter ces innovations, il conviendra d'utiliser notre monnaie nationale en l'échangeant contre la monnaie nationale du pays inventeur de l'innovation que nous souhaitons acquérir.

Le retour au franc suite à l'abandon de l'euro, désiré par le FN, sera suivi d'une chute de la valeur du franc ainsi que d'une hausse importante des taux d'intérêt et de difficultés de financement lors de la sortie. Même si les difficultés économiques associées au retour au franc n'étaient que temporaires, et supportées simplement durant les premières années, cela aurait des conséquences défavorables à très long terme sur la transition énergétique. Car les investissements en recherche doivent avoir lieu aujourd'hui, afin de changer de modèle demain ! Et le temps presse.

Pourtant, à la lecture des chapitres sur l'euro et sur les politiques économiques dans cet ouvrage, le FN n'a semblé-t-il aucunement l'intention d'endiguer la chute du franc, il compte au contraire dessus. Or, elle se traduirait par une hausse du prix des technologies étrangères, condamnant la France soit à faire l'impasse sur celles-ci, donc à renoncer à tout mettre en œuvre pour défendre l'environnement, soit à les payer au prix de sacrifices énormes pour le reste de l'économie, étant données les sommes dépensées pour l'acquisition de ces innovations et le droit de les utiliser. En outre, même en se focalisant sur les innovations françaises, dans un contexte de dévaluation du franc, il faudrait que celles-ci ne s'appuient pas en partie sur des technologies étrangères, faute de quoi, même les innovations françaises coûteraient chères à produire. Un exemple illustre à merveille à quel point cette hypothèse est forte, Airbus. Pour arriver à ce fleuron européen, ce ne sont pas moins de quatre pays européens qui y participent, sans compter les équipements produits ailleurs dans le monde qui entrent dans sa production. Une innovation 100 % française, sans dire qu'elle est impossible, est très rare.

De plus, suite à la hausse importante des taux d'intérêt, la France se verrait contrainte de fonctionner avec un budget à l'équilibre, ou un endettement financé par les Français. L'achat d'innovations étrangères plus chères sera d'autant plus dommageable qu'il se ferait nécessairement au détriment d'autres dépenses.

Des normes françaises identiques aux autres

Les normes environnementales constituent la deuxième composante essentielle à la transition écologique. Elles permettent de fixer des bonnes pratiques, favorables à une moindre pollution. Un pays qui entend œuvrer en faveur de l'environnement se doit à la fois de se doter de normes exigeantes en la matière et d'en garantir la stricte application. Une des problématiques qui se pose dans la fixation de normes vient du fait qu'elles sont souvent coûteuses et risquent, à court terme au moins, de réduire la compétitivité des entreprises. Pour surmonter cette difficulté, la bonne solution consiste à harmoniser les normes à un échelon suffisamment grand de façon à ce que la plupart des concurrents des entreprises françaises soient assujettis aux mêmes contraintes.

Si la France décidait, comme le revendique le FN, d'agir à l'échelle nationale, elle perdrait de fait toute la force de l'harmonisation à l'échelle de l'Union européenne. Bien sûr, les normes environnementales fixées par l'UE peuvent, et doivent, être critiquées comme n'allant pas suffisamment loin. Mais, s'appliquant à l'ensemble des entreprises de l'UE, qui regroupe nos principaux partenaires commerciaux (60 % des échanges de la France), ces normes ne sont pas directement problématiques pour les entreprises françaises, leurs principaux concurrents les respectant aussi.

Au niveau national, fixer des normes plus élevées en termes de protection de l'environnement serait évidemment la solution souhaitable. Mais cela poserait un problème de compétitivité, même si la position de pays exportateur de la France pourrait être favorisée par le biais du franc faible.

Reste qu'en France, ces normes plus strictes se traduiraient par des prix plus élevés, ce d'autant plus que le corollaire de la facilité à vendre à l'étranger nos produits est la difficulté des étrangers à vendre les leurs en France puisqu'ils coûteraient chers en francs, entraînant mécaniquement une baisse sensible du pouvoir d'achat des Français. Cela n'étant pas cohérent avec le programme économique du FN.

L'autre aspect lié aux normes est celui de la protection aux frontières, prônée par le FN. L'idée est simple, si l'on détecte que des produits concurrents sont moins chers car ils ont été faits dans des conditions moins regardantes de l'environnement, alors un droit de douane environnemental serait applicable. Celui-ci serait calculé de façon à rétablir une juste concurrence entre le bien produit selon un procédé soucieux de l'environnement et celui ne l'étant pas. Sur le papier, le principe est séduisant. En effet, dans un monde où il peut y avoir une course au moins disant environnemental, la mise en place de ce type d'outil permettrait d'éviter que les entreprises contraintes par des normes de production plus strictes ne soient pénalisées.

Toutefois, plusieurs problèmes se posent. Tout d'abord, comme cela est expliqué dans le chapitre 3 sur la politique commerciale, le calcul d'un tel droit de douane est complexe. Le FN ne dit mot sur ce sujet pourtant essentiel.

Le FN omet de plus un autre aspect important lié au commerce international. Comme Lucas Chancel et Thomas Piketty (*Carbon and Inequality: From Kyoto to Paris*, PSE, 2015) le montrent, il y a une différence significative entre la contribution de la France en tant que productrice et consommatrice d'émissions polluantes. Nous n'émettons pas tant que ça car une partie importante des biens dont la production nécessite d'émettre du CO₂ est faite ailleurs dans le monde puis importée en France où nous les consommons. Taxer ces produits aux frontières reviendrait à faire supporter une double peine pour les pays où ces biens sont produits puisqu'ils subissent la pollution de biens que nous consommons sans pour autant pouvoir les vendre moins chers. La conséquence serait alors que la production de ces biens revienne en France, ce que souhaite le FN lorsqu'il promeut la réindustrialisation de la France, avec ses émissions polluantes. À l'échelle nationale, ce ne serait pas gagnant même si ce serait neutre à l'échelle mondiale. Il est possible que, produits en France, ces biens soient faits dans de meilleures conditions environnementales, générant dans ce cas un gain au niveau mondial mais toujours une perte au niveau français, et cela se traduirait par une baisse du pouvoir d'achat car ces produits seraient alors vendus plus chers. Ainsi, suite à la mise en place de droits de douane environnementaux, les prix et la pollution augmenteraient en France. C'est certes vertueux, mais il n'est pas certain que les électeurs du FN aient bien compris ces implications. Contrairement à ce que laisse entendre le FN, tout n'est pas conciliable.

Pour financer, imprimons des billets !

Prendre le chemin de la transition coûtera de l'argent. Pour partie, ces dépenses permettront à l'avenir de générer des gains, mais ceux-ci ne compenseront pas les dépenses. Le gain réel que permettra la transition écologique, c'est l'environnement lui-même. À la fois pour développer les innovations de demain, pour mettre en œuvre les solutions déjà existantes comme l'isolation thermique des bâtiments, il faut dégager d'importants budgets.

Ce que propose le FN quant au financement est simple. Une fois l'indépendance de la banque centrale retrouvée, celle-ci émettrait des francs afin de la financer à des taux très faibles, voire nuls comme il le propose pour la mise aux normes d'isolation des bâtiments. Commençons par remarquer que d'une part les taux d'intérêts sont déjà extrêmement faibles, et cela est dû en partie à la présence de la France au sein de la zone euro, et que d'autre part la Banque centrale européenne (BCE) a déjà largement augmenté les liquidités disponibles en Europe. Dès lors, le problème que pose le financement de la transition n'est lié ni à la capacité à obtenir des taux bas, ni à l'absence de liquidités dans les économies, comme le laisse entendre le FN, mais plutôt à la façon idoine de réorienter ces liquidités vers le financement de la transition écologique.

Dans l'esprit du FN, la Banque de France injecterait donc des liquidités à taux très faibles afin de financer la transition écologique. Ce mécanisme dit de la planche à billets peut générer des pressions inflationnistes, ce qui aurait pour corollaire la baisse du franc face aux principales monnaies étrangères, avec les conséquences déjà décrites pour l'économie nationale (voir l'encadré sur la

monétisation de la dette dans le chapitre 2 sur l'euro). Le mécanisme de financement de la transition environnementale proposé par le FN aurait ainsi comme première conséquence une augmentation massive du prix de toutes les technologies les plus écologiques à l'exception de celles 100 % françaises.

Un dernier aspect concernant le financement de la transition réside dans la politique budgétaire. Le FN dénonce ce qu'il appelle l'écologie punitive, comprendre l'usage de taxes pour modifier les comportements néfastes pour l'environnement. Un des principes importants des politiques environnementales est celui dit du pollueur-payeur. Il s'agit de faire en sorte que les entités qui polluent soient mises à contribution car la dépollution coûte de l'argent. En se privant de la possibilité de taxer les entreprises et les particuliers polluant le plus, le FN signale sa préférence politique non pas pour l'environnement mais pour un discours davantage destiné à séduire un électorat qui ne veut pas entendre parler d'impôts. Et pourtant, il est tout à fait possible de modifier la fiscalité sans qu'elle ne pèse plus en moyenne pour les Français tout en la réorientant de façon à sanctionner les comportements polluants et récompenser les comportements vertueux, les revenus générés par le nouvel « impôt punitif » étant intégralement redistribués sous forme de baisse d'impôts. Le FN n'est d'ailleurs pas cohérent sur le sujet car concernant l'urbanisme excessif des décennies passées, il propose d'identifier les responsables et de les faire payer pour la remise en état des paysages défigurés par ces projets. En pratique, même si cela n'a pas le nom d'impôt, cela revient exactement à être punitif dans les actes. Autre incohérence du FN à ce sujet, le fait de ne

pas vouloir montrer du doigt les automobilistes tout en prônant un abandon du diesel, celui-ci continuant de bénéficier d'une fiscalité plus avantageuse. L'abandon du diesel impliquerait l'abandon de celle-ci, entraînant une hausse des prix à la pompe pour les nombreux propriétaires français de diesel. Qu'il s'agisse d'une baisse de subventions ne change rien à la perception de l'automobiliste français. Comment alors concilier le fait de ne pas vouloir stigmatiser les propriétaires de voitures, justifier de l'abandon du diesel et organiser celui-ci sans avoir recours à ce qui s'apparente à une écologie punitive basée sur les prélèvements de l'État ? Le FN est muet sur le sujet. Il nous semble très irresponsable du point de vue de l'environnement que de vouloir se priver d'un tel outil.

Si nous récapitulons le modèle économique proposé par le FN pour permettre la transition écologique, incarnant une vision très isolationniste, celui-ci débouchera sur des normes de même niveau que le reste du monde et mettra le pays, dans le meilleur des cas, dans une position d'arbitrage entre le pouvoir d'achat des Français et le financement de la transition écologique. En définitive, l'unique chemin que propose le FN, s'il souhaite s'affranchir de ce dilemme, serait celui d'une économie totalement tournée sur elle-même, ne reposant que sur ses seules compétences. En effet, seul un modèle où les innovations écologiques seraient à la fois 100 % françaises et les plus efficaces pourrait fonctionner étant données ses propositions. Nous avons montré que ce modèle ne passe pas l'épreuve des faits. Soit le modèle doit être abandonné, soit l'environnement n'est pas une priorité du FN.

Mais les incompatibilités écologiques du modèle FN ne s'arrêtent pas au projet économique pour la France.

Une impensable collaboration internationale

Au même titre que le nuage de Tchernobyl ne s'est pas arrêté à la frontière franco-allemande, la pollution n'a pas de nationalité ni ne craint les douanes. Le problème de l'environnement, même si chaque action individuelle compte, est éminemment international. Une action favorable pour l'environnement d'un pays n'aura aucun effet bénéfique si elle est isolée. C'était le sens de la COP21, le fait que tous les pays se retrouvent pour négocier. Malgré les nombreuses limites du procédé, il est indispensable car nous ne parviendrons jamais à un effort suffisant en faveur de l'environnement sans collaboration internationale. L'économiste américain William Nordhaus, dans un article récent (AER, 2015), montre que seul l'ajout de sanctions aux pays ne participant pas à la coalition pro-environnement permettrait d'atteindre des niveaux souhaitables de réduction des émissions.

La lutte contre le changement climatique ne peut pas être menée seule. Le but n'est pas de réduire la pollution en France, mais dans le monde. En insistant sur l'innovation, les normes et le financement, le FN souligne à quel point ces trois dimensions sont essentielles. Elles sont pourtant toutes remises en cause par son modèle économique écolo-compatible. Ceci car ces dimensions sont intrinsèquement liées au contexte économique et réglementaire international, et ce quelle que soit la volonté de l'État français. Le recentrage sur les circuits courts que propose le FN ne peut pas n'être que national.

L'ensemble des territoires proches des frontières françaises est localement plus près de pays étrangers que du reste de la France. De même, la mise en place de droits de douane environnementaux devrait se conclure sur le plan international. Tout comme les modalités précises de leur application ne sauraient être débattues que sur le plan international afin d'éviter que ces pratiques ne se transforment en guerre commerciale et en protectionnisme caché pour d'autres motifs que l'environnement. La coopération internationale est déterminante dans la fixation des modalités d'un accord international sur l'environnement qui serait à la hauteur de l'enjeu. Aussi, l'échelon national n'est clairement pas le plus pertinent pour mener la lutte pour l'environnement.

Si ce système est adopté, la capacité de la France à générer de la croissance, et donc des fonds pour le financement de la transition, dans ces conditions, reposerait sur ses exportations qui seraient, peut-être, devenues très compétitives grâce à la chute du franc. Dans le même temps, les Français verraient leur pouvoir d'achat fondre, impossible donc de tirer la croissance par la demande. Ainsi nous nous en remettrions à l'étranger et à ses achats de biens français pour financer notre modèle, sans de notre côté acheter de biens étrangers devenus trop chers. C'est donc une stratégie non coopérative où l'on cherche à exploiter le fait que les autres pays ne réagiront pas suite à notre changement de politique économique. Dans le même temps, nous serions sortis de l'euro contre l'avis de nos partenaires européens et nous mettrions en place de façon désordonnée des droits de douane environnementaux, sans consultation préalable de nos principaux partenaires commerciaux.

Malgré le fait que le FN signale la nécessité d'une coopération internationale pour lutter pour l'environnement, ce qu'il propose va à l'encontre de cette intention affichée, démontrant là encore l'incohérence dont il fait preuve.

Retour sur le cœur des préoccupations du FN

Le FN ne cesse d'entretenir une confusion entre le patrimoine environnemental et le patrimoine français. En particulier, il prétend que sa défense de l'agriculture est compatible avec un objectif écologique. En vertu de certains éléments glanés dans leurs propositions, c'est en partie vrai. Par exemple, la volonté de développer le bio est *a priori* dans la ligne. Mais à l'inverse, et c'est eux-mêmes qui l'écrivent, l'agriculture est une forte source de pollution des sols. Or l'agriculteur moyen n'est pas un agriculteur bio, et utilise un ensemble de produits qui justement se répandent dans les eaux superficielles et souterraines. Les objectifs du FN pour le bio (15 % en 2030 contre 3 à 5 % aujourd'hui selon les sources) illustrent bien que l'essentiel de l'agriculture est moins respectueux de l'environnement, pour encore longtemps.

En insistant sur les filières courtes et sur l'agriculture locale tout en dénonçant le commerce international agricole, le FN omet de faire référence à la probable hausse des prix des produits agricoles suite à un recentrage sur l'agriculture française. La raison pour laquelle d'aussi nombreux produits agricoles étrangers sont sur le marché français est qu'ils sont moins chers. Et la plupart des Français les achètent pour cette raison même s'il est exact que ces produits ne sont pas forcément cultivés dans des conditions respectueuses de l'environnement,

ni des salariés qui les produisent d'ailleurs. Le minimum serait d'être clair sur le choix proposé qui, parce qu'il est en faveur de l'environnement, implique que le pouvoir d'achat se dégradera.

Concernant le nucléaire, le FN propose le maintien de celui-ci en arguant qu'il n'est pas possible d'organiser conjointement la transition énergétique vers les énergies renouvelables et la sortie du nucléaire, tout en expliquant pourtant que le nucléaire pose de réels problèmes de pollution de l'eau due à celle trop chaude que les centrales rejettent et aux risques de pollution radioactive. Au-delà de ces éléments contradictoires, le parti d'extrême-droite semble ignorer que le prix des énergies renouvelables a largement chuté pour être très compétitif aujourd'hui. Bien sûr, les producteurs de ces énergies renouvelables sont souvent étrangers, peut-être est-ce cela qui gêne le FN. Ou simplement qu'il n'est pas réellement convaincu par les énergies renouvelables. Le FN a des objectifs en matière de développement des renouvelables qui sont bien timides avec une cible de 20 % des besoins énergétiques sans toutefois fixer d'horizon. Selon des rapports récents de Réseau de Transport d'Électricité (source du 13/10/2015), la consommation électrique française de la métropole est alimentée par des énergies renouvelables à hauteur de 19,3 %, autrement dit l'objectif est déjà presque atteint, il le sera très probablement au moment de la prochaine élection présidentielle ! Le FN ne s'engage donc à rien sur le sujet...

Enfin, en parcourant le thème « faune et flore » sur le site du collectif, le lecteur trouvera une phrase étonnante compte tenu de la thématique : « Il y a dans la vision écologiste des choses, un fantasme à dessein, celui des

réfugiés climatiques entraînant et justifiant moralement l'immigration de masse dans les décennies à venir. » À moins de considérer que les réfugiés climatiques relèvent de la faune, ce qui compte tenu de l'ADN du FN ne serait pas une surprise, cette citation relevée semble hors de propos. Comme souvent, le parti d'extrême-droite ne peut s'empêcher de faire apparaître des liens là où il n'y en a pas simplement pour témoigner de sa haine de l'étranger.

Arrêtons d'utiliser l'environnement à des fins électoralistes et agissons !

Le but du FN est de séduire le citoyen type en lui promettant des résultats irréalistes. Il semble clair que le FN parle d'écologie car il faut en parler lorsque l'on prétend diriger un pays mais que ces considérations ne sont pas dans son ADN, à la fois productiviste et populiste.

Le FN arguerait sûrement de l'irresponsabilité des autres pays à ne pas vouloir l'aider dans sa lutte pour l'environnement. Mais d'autres choix bien moins non coopératifs sont possibles pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique. C'est d'ailleurs le FN, par ses choix, qui entraînerait un comportement non coopératif des autres pays.

Outre le fait de proposer un modèle aberrant économiquement, la notion de patriotisme écologique revient à ne retenir comme écologiques que les éléments adaptés à la vision traditionnelle du FN. Or faire le tri dans les multiples solutions nécessaires à la lutte pour l'environnement revient à ne pas faire tous les efforts pour le protéger.

Nous proposons de procéder à un grand emprunt afin de financer dès aujourd'hui les dépenses identifiées qui

amélioreront l'environnement. Dans une note, nous avons présenté le concept de dette écologique et montrons que pour agir au plus vite, il faut la rendre monétaire dès maintenant. Cela permettrait de financer par exemple l'isolation thermique des bâtiments mais aussi l'innovation écologique. Cet emprunt serait à taux très faible et assorti d'un ensemble de conditions garantissant que les fonds levés soient consacrés à la transition écologique. De grandes quantités de liquidités sont actuellement en circulation et il faudra les réabsorber. C'est le moment idéal pour lancer un programme d'une ampleur sans précédent.

Nous proposons également d'adopter un nouvel indicateur de croissance qui ne se résumerait plus au seul PIB. La notion de croissance telle qu'elle est définie actuellement est à l'évidence incompatible avec la protection de l'environnement, ainsi qu'avec la notion de bien-être. Définir un nouvel indicateur permettrait d'arrêter de juger les enjeux de la transition écologique à l'aune d'une croissance qui met l'accent sur l'usage des facteurs de production sans intégrer que du capital environnemental est lui aussi consommé lors de la production.

Nous soutenons un usage mesuré des outils de prélèvements afin d'inciter aux comportements vertueux pour l'environnement. Une application en douceur de ceux-ci est tout à fait possible, notamment en réorientant les sommes taxées sur les pollueurs les plus riches vers les individus moins aisés qui souhaitent modifier leurs comportements. Nous encourageons enfin les organisations internationales compétentes à s'emparer de la question des droits de douane environnementaux afin d'établir

des règles claires et acceptées de tous. Cette coopération internationale devra également être la garante des engagements pris par les États lors des conférences sur le climat.

La dette écologique

La dette écologique fait référence au fait que la population actuellement sur terre pollue trop et de ce fait dégrade l'environnement. En conséquence, les générations futures devront adopter des comportements extrêmement vertueux afin de corriger les excès du passé. Ainsi, nous léguons un environnement dégradé à « nos enfants » et leur laissons implicitement la tâche consistant à l'assainir. Le principe étant qu'à mesure que l'environnement se dégradera, les populations du futur auront d'autant plus d'incitations à agir en sa faveur.

Toutefois, les efforts toujours plus grands à fournir à mesure que l'environnement se dégradera laissent entrevoir qu'en réalité les générations futures auront elles aussi l'incitation à léguer aux générations d'après cette tâche toujours plus ardue. Ce cercle vicieux aurait alors pour conséquence une dégradation irréversible de l'environnement.

Afin de résoudre ce problème, la solution qui peut sembler la plus juste de prime abord est celle consistant à faire payer les générations actuelles car ce sont elles qui polluent. Mais une telle solution est vouée à l'échec tant les besoins en financement sont grands : nous ne voudrions pas payer. Aussi, la solution de la dette est plus réaliste et nous avançons qu'elle n'est pas si injuste que l'on peut le croire. Notamment car elle empêche les générations futures de renoncer à financer la transition écologique tout en préférant polluer trop, comme nous l'avons fait.

Nous proposons donc de monétiser cette dette écologique de façon à avoir des titres de créances et de dettes officiels. Il s'agit d'emprunter aujourd'hui et à très long terme les sommes nécessaires pour financer dès maintenant les mesures améliorant l'environnement déjà connues ainsi que la recherche et de reporter la question du paiement à plus tard. Cette solution permet donc de déconnecter l'action écologique de la question du financement de la transition écologique.

Concrètement, la dette écologique serait rémunérée à un taux très légèrement supérieur à l'inflation, elle ne serait pas échangeable avec d'autres titres et ne pourrait faire l'objet de produits dérivés. Enfin, seul les États pourront racheter ces titres de dette écologique.

Dans la mesure où l'activité mondiale reste faible, l'argent ainsi canalisé vers la transition écologique ne serait pas détourné d'autres projets générateurs de croissance. De surcroît, cette dette écologique monétisée permettrait l'absorption des grandes quantités de liquidités émises depuis plusieurs années par les principales banques centrales.

Source : Ecolinks (2014), *La dette eco-logique*, <http://www.ecolinks.fr/aperçu-des-notes/52-dette-eco-logique>

À l'horizon, la sortie de l'Union européenne

La victoire du Non au référendum britannique sur le maintien dans l'Union européenne a offert au FN le précédent qu'il attendait. La question d'un référendum sur la sortie de l'Union européenne est désormais clairement posée. Mais, il faut d'abord souligner les incertitudes quant au positionnement précis du FN. Les premières prises de position tendent à indiquer qu'il s'orienterait vers une demande préalable de renégociation des traités. Le référendum viendrait « sanctionner une période de renégociation profonde de la nature de l'Union européenne » (interview de Marine Le Pen à *Valeurs Actuelles*). C'est une évolution significative du discours frontiste, qui proposait jusque-là un référendum cantonné à la seule sortie de l'euro. Les incertitudes restent donc nombreuses et le contour des traités devant, dans l'esprit du FN, être renégociés n'est pas clairement établi à ce jour. Quoiqu'il en soit, certaines propositions du FN, telles que la mise en place de droits de douane nationaux ou la remise en cause du principe de libre circulation ne pourront être effectives qu'à condition de sortir de l'UE. Nous montrerons dans ce chapitre que loin de

renforcer la souveraineté de la France, cela contribuerait à affaiblir sa position sur la scène internationale et par là même à altérer sa capacité à obtenir des mesures politiques favorables à son intérêt.

Quelle renégociation ?

Au-delà de l'affirmation de sa volonté de renégocier les traités européens, Marine Le Pen ne dit mot des objectifs qu'elle y assigne ni de la faisabilité d'une telle initiative. Quelle est l'ambition d'une telle renégociation ? Quels en sont les sujets principaux ? Est-elle réellement envisageable auprès de nos partenaires européens ? Sur un sujet aussi fondamental que l'intégration européenne qui, comme le souligne l'ampleur des problèmes juridiques auxquels va être confronté le Royaume-Uni, touche au cœur même de la plupart de nos politiques économiques et au-delà, il est légitime d'attendre une feuille de route plus précise et réaliste d'une candidate à l'élection présidentielle.

Le programme frontiste nous permet cependant de dresser les contours de ce que serait une telle renégociation, ou à tout le moins de cerner les réformes du cadre européen nécessaires à la mise en place de ses mesures phares. Les différents chapitres de cet ouvrage montrent que ce sont les principes mêmes à la base de la construction européenne depuis un demi-siècle qu'il s'agirait de remettre en cause. L'application du programme du FN implique en effet de revenir sur les quatre libertés garanties par le marché unique : la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux entre pays membres de l'Union européenne.

Revenir sur la libre mobilité des personnes ?

Le FN entretient la confusion entre la question de l'immigration (provenant de pays non européens) et la question du principe de libre mobilité et d'installation pour les citoyens européens. Rappelons tout d'abord que la politique migratoire reste du ressort des États qui demeurent souverains. La sortie de l'UE n'aura donc pas de conséquences sur la définition de cette partie de la politique migratoire. Il est d'ailleurs permis de considérer que c'est un échec des dernières années de n'avoir pas réussi à mettre en place des règles communes pour permettre une meilleure régulation et un meilleur équilibre dans l'accueil des migrants (voir chapitre 1 sur l'immigration pour des propositions dans ce domaine). En fermant les frontières, le FN pourrait arguer qu'il s'agit d'un moyen de contrôler l'immigration de citoyens extra-européens résidant dans d'autres pays de l'UE. Mais cela n'est de toute façon que très marginal.

Le FN ne dit pas clairement qu'il souhaite revenir sur la liberté d'installation des citoyens venant d'autres pays de l'Union européenne. Il s'agit là pourtant d'une conséquence inévitable de la remise en cause des accords de Schengen et, plus largement, des règles de l'UE sur la liberté d'installation et de mouvement. Cette dernière est pourtant un principe fondamental de l'Union européenne, applicable aux États ayant ratifié les accords de Schengen, mais également aux autres États-membres. La dénonciation des accords de Schengen n'est donc pas suffisante pour revenir sur ce principe et toute négociation sur cette question semble aujourd'hui exclue. Le principe de libre circulation et d'installation est garanti par les règles de l'UE, la seule possibilité de revenir sur ce principe serait donc d'en sortir.

Le FN semble vouloir faire un distinguo entre les anciens et nouveaux États-membres de l'UE. Mais il est impossible d'obtenir un accord avec un État-membre de l'UE sans que cet accord s'applique à tous les autres membres de l'UE. Les exemples suisses et norvégiens montrent bien que la reconnaissance du principe de libre circulation avec l'ensemble des membres de l'UE est une condition à la signature d'accords, y compris dans d'autres domaines.

Il faut rappeler que près de la moitié des nouveaux immigrants sont nés dans d'autres pays européens (Insee Première n° 1524, novembre 2014). Il y avait en 2012 plus de quatre millions de personnes de nationalité étrangère résidant en France (base DIOC de l'OCDE) mais parmi elles plus de 1,2 million proviennent de l'Union européenne. Quelles règles le FN souhaite-t-il appliquer à ces individus ?

Comme c'est le cas sur d'autres sujets, le FN place son analyse et ses propositions dans le cadre d'une situation où les autres partenaires ne réagiraient pas, dans le cas présent, à une fermeture des frontières. Mais si le FN revoit les règles d'entrée et d'installation pour les citoyens des autres pays européens, que se passera-t-il pour les 700 000 (base DIOC de l'OCDE) Français résidant dans un autre pays de l'Union européenne ?

L'accès au marché unique et les droits de douane

Concernant les marchandises et les services, le programme frontiste ne fait pas mystère de sa volonté de limiter drastiquement les échanges non seulement avec les pays tiers mais également avec nos partenaires européens. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3 traitant

de la politique commerciale, le FN propose non seulement de frapper l'ensemble de nos importations, quelle que soit leur origine, d'une taxe de 3 % mais prévoit également des droits de douane ciblés visant en particulier les pays d'Europe centrale et orientale devenus membres de l'UE dans les années 2000. La levée de taxes sur les importations, qui représente à la fois une des principales sources de financement du programme frontiste mais également l'instrument de base de sa politique industrielle de soutien aux entreprises nationales, entre donc en contradiction directe avec les règles de l'Union européenne.

Au vu de l'ampleur de la remise en cause des principes de l'intégration européenne qu'implique la mise en œuvre du programme du FN, il apparaît illusoire de penser qu'un accord pourrait être trouvé avec nos partenaires européens sur de telles bases. Une renégociation des traités européens sous la houlette du FN s'apparente ainsi plus à la négociation d'un nouveau traité européen, faisant table rase des avancées de l'intégration européenne des cinquante dernières années, qu'à une véritable renégociation avec nos partenaires. Ne nous y trompons donc pas, le référendum promis par Marine Le Pen est donc bien un référendum sur la sortie de l'Union européenne telle que nous la connaissons.

Le coût de la sortie de l'UE

Dissipons ici tout de suite quelques malentendus qui viennent brouiller le débat, notamment suite au référendum sur le maintien dans l'UE du Royaume-Uni et les arguments avancés par chacune des parties. D'abord, les effets observés aujourd'hui sur l'économie britannique

ne correspondent pas à l'impact de la sortie de l'UE, puisque celle-ci n'interviendra que dans deux ans au minimum, mais reflètent l'incertitude née du résultat du vote quant à l'issue des négociations sur le statut qui liera à l'avenir le Royaume-Uni et les pays de l'UE. Autant, les effets d'une telle incertitude sur la croissance sont par nature difficiles à estimer, et les derniers chiffres de l'activité britannique suggèrent que leur ampleur reste mesurée jusqu'à maintenant, autant à plus long terme, plusieurs dimensions de l'impact d'une sortie de l'UE peuvent être évaluées à l'aide de méthodes adaptées.

Les gains *économiques* à l'intégration européenne sont de plusieurs ordres. De manière fondamentale, l'Union européenne s'est construite autour d'un marché commun, favorisant les échanges commerciaux entre les pays membres. Cette disparition des droits de douanes et la réduction des barrières non tarifaires, comme l'harmonisation ou la reconnaissance mutuelle des normes nationales, permet une spécialisation des entreprises et des économies nationales, et ainsi une plus grande efficacité dans l'utilisation des facteurs de production (le travail et le capital). Les échanges internationaux sont par ailleurs susceptibles de générer des gains *dynamiques* en favorisant l'innovation et le transfert de connaissances entre pays, notamment grâce à l'implantation d'entreprises multinationales étrangères, la mobilité des travailleurs, ou la concurrence entre entreprises. Ces derniers effets sont néanmoins plus difficiles à mesurer.

Pour un pays comme la France, on peut ainsi estimer que l'intégration commerciale liée à l'appartenance à l'UE génère au moins 1 à 3 points de PIB supplémentaires par année, selon les hypothèses retenues, soit près de

1 000 à 3 000 euros par an et par ménage. Il s'agit ici uniquement des gains statiques au commerce international, qui n'incluent pas les potentiels gains dynamiques liés à l'innovation et aux transferts technologiques. Ces estimations ne prennent cependant pas non plus en compte un certain nombre de coûts potentiels, évoqués dans les chapitres sur l'euro et la politique commerciale notamment, liés à la perte de souveraineté et aux inégalités générées par l'intégration commerciale.

L'Union européenne, ce n'est pas que la libéralisation du commerce

L'intégration européenne ne se résume cependant pas à la baisse des barrières aux échanges entre pays membres. L'Union européenne, c'est aussi la mise en place de politiques économiques communes au niveau communautaire. Ainsi la Commission européenne a la charge de la politique commerciale ou de la politique de concurrence gérées au niveau communautaire, à une échelle plus efficace face aux autres grands blocs commerciaux (Chine, États-Unis...).

L'Union bancaire a permis la mise en place d'un règlement uniforme des acteurs bancaires et financiers dans tous les pays de l'UE. Si beaucoup reste à faire, cela peut permettre à terme une meilleure protection des épargnants et des contribuables. La mise en place d'un mécanisme de surveillance unique et d'un mécanisme de résolution unique (des défaillances bancaires) doit permettre un meilleur contrôle du système financier. Sur ce sujet, Bernard Monot, en charge du programme économique du FN, évoque la mise en place « d'une supervision de l'union bancaire privée » (article de

Mediapart, 17 octobre 2016). Étant donnés les larges transferts financiers entre pays de l'UE et l'interpénétration des marchés bancaires au niveau européen, on voit mal comment une supervision bancaire nationale serait plus efficace qu'une supervision bancaire européenne, même imparfaite.

La politique de cohésion permet également aux régions les plus pauvres de l'UE de bénéficier d'investissements dans les infrastructures, dont l'ensemble des régions bénéficient en retour, du fait d'une croissance plus élevée chez les bénéficiaires de ces investissements. La Politique agricole commune (PAC) peut être critiquée à maints égards, mais elle permet globalement des transferts massifs vers l'agriculture, dont la suppression devra être compensée par une politique nationale aux objectifs équivalents. Marine Le Pen s'est récemment lancée dans une critique de la PAC, accusée de « répondre à des considérations idéologiques ultralibérales » (discours au Salon de l'élevage, octobre 2016). Il suffirait selon Marine Le Pen de renationaliser la PAC pour que la politique agricole réponde à d'autres objectifs à moyens constants. Mais quels types d'agriculteurs gagneront à cette réforme et quels autres seront lésés ? Si réforme il y a, quel sera l'impact redistributif parmi les agriculteurs ? Mystère. Mais sur ce plan encore, Marine Le Pen ne prend pas en compte les réactions de nos partenaires. La France pourra-t-elle continuer à exporter ses produits agricoles comme elle le fait actuellement ? Cela supposerait que les Allemands, Polonais, Espagnols ne décident pas à leur tour de protéger leur agriculture en réaction aux nouvelles protections et éventuelles nouvelles subventions françaises.

Enfin, dans le cas de la France, l'appartenance à la zone euro soulève des questions sur le coût d'une sortie à court terme. Comme nous le soulignons dans le chapitre 2 sur l'euro, il apparaît illusoire de penser qu'un abandon de l'euro se passerait de manière ordonnée, comme dans le cas du Brexit aujourd'hui. La sortie d'une union commerciale peut en effet être négociée, en ligne avec la période de deux ans prévue par l'article 50 du traité de l'Union. Dans le cas d'une union monétaire, à partir du moment où le retour à une monnaie nationale devient probable, des sorties massives de capitaux peuvent déstabiliser le système bancaire national et obliger *de facto* à l'abandon de l'euro, ce qui limiterait ainsi le temps de la négociation politique.

Sortir de l'UE, c'est moins de souveraineté et d'influence au niveau mondial

Se pose par ailleurs la question des gains à attendre d'une souveraineté nationale retrouvée sur un certain nombre d'instruments de politique économique. Nous l'avons déjà abordé dans le cas de la politique commerciale : il est illusoire de penser que la France seule va pouvoir peser, non seulement dans les négociations internationales sous l'égide de l'OMC, mais également dans les grands accords commerciaux susceptibles de fixer les règles du commerce international et les normes techniques ou sanitaires au niveau international. Dans le cas de la politique de concurrence et de l'encadrement de l'activité des entreprises multinationales, imagine-t-on que l'autorité de la concurrence française ou la CNIL pourront imposer leurs décisions comme l'a fait la Commission européenne récemment dans le cas

d'entreprises mondiales comme Google ou Apple ? Dans le cas de l'environnement encore, dont les effets néfastes ne respectent par nature pas les frontières : comment croire qu'une France isolée sera plus forte qu'une France dans l'Union européenne, dont les décisions sont certes contraintes par le compromis avec les autres pays membres mais forte du poids d'un ensemble régional ?

Dans les années 1960, la France représentait un vingtième du PIB mondial alors qu'elle n'en représente plus qu'un trentième aujourd'hui. L'émergence de pays comme la Chine ou l'Inde a changé le paysage politique et économique international, rendant d'autant plus illusoire le retour à un âge fantasmé où la France seule pouvait compter dans le concert des Nations. Cette dilution du poids des pays riches occidentaux au niveau mondial s'est par ailleurs doublée de la montée de nouveaux modèles économiques et politiques, plus éloignés des modèles sociaux européens. Malgré nos différences, il est évident que nous partageons beaucoup plus de similitudes dans le fonctionnement de nos institutions politiques, économiques et sociales avec nos voisins européens qu'avec des pays comme la Chine ou la Russie. L'appartenance à un espace régional cohérent, seul à même de peser au niveau international, apparaît alors également comme un moyen de préservation et de projection du modèle économique et social européen.

L'Union européenne a également permis le développement de coopérations universitaires, tant au niveau des échanges étudiants que de la recherche. En participant aux programmes européens de mobilité étudiante (programme Erasmus), de mobilité des apprentis (programme EuroApprentissage), de financement de la

recherche (programme ERC), la France se dote d'un outil de rayonnement dans le reste du monde. Ces programmes ont ainsi bénéficié à 550 000 Français entre 2007 et 2015. L'accueil des étudiants et chercheurs d'autres pays a d'ailleurs des effets bénéfiques sur le long terme. Quitter l'Union européenne impliquerait de renoncer à ce type de programmes. On voit déjà dans le cas du Brexit que les universités du Royaume-Uni commencent à redouter les conséquences de leur sortie de l'UE.

Sur le plan international, la France hors de l'Union européenne se priverait d'une grande partie de son influence. À la Banque mondiale et au FMI, les décisions se prennent selon des droits de vote calculés en fonction du poids économique des pays. Si l'Union européenne a de fait un droit de veto dans ces institutions (dont elle ne tire d'ailleurs pas pleinement profit), le poids de la France seule est modeste. Sur le plan de la politique étrangère, si la France pourrait garder une capacité d'action, certains grands dossiers sont l'apanage exclusif des grandes puissances. Dans le dossier syrien, on voit déjà la difficulté pour l'UE dans son ensemble à s'imposer comme un interlocuteur. On voit mal comment la France seule pourrait mieux faire.

L'UE a toutefois besoin de profondément se réformer

Reconnaître que la France augmente ses capacités d'action du fait de son appartenance européenne ne signifie pas fermer les yeux sur les dysfonctionnements et les orientations critiquables prises par l'Union européenne dans de nombreux domaines, bien au contraire. Le projet européen a été fondé sur l'idée que l'intégration

économique était un préalable nécessaire à l'intégration politique et sociale. Lorsqu'il était président de la Commission européenne au début des années 1990, Jacques Delors reconnaissait que l'achèvement de l'intégration économique rendait nécessaire un approfondissement de l'intégration politique et la mise en place de règles sociales communes. Plus de vingt ans plus tard, le bilan est mince. Les logiques nationales ont pris le pas sur la volonté de construire de nouveaux projets. La conséquence fut une défiance grandissante des peuples, percevant chaque jour davantage l'Union européenne comme un outil de libéralisation, de mise en concurrence et d'affaiblissement des protections. C'est cela dont nous payons le prix aujourd'hui, comme le révèle le succès, paradoxal, du FN aux élections européennes. Ces questionnements ne sont pour autant pas nouveaux : le référendum sur la Constitution européenne en 2005 avait déjà révélé les ruptures qui traversent la société française sur les questions européennes et les crispations autour de la question de la nécessaire intégration politique.

Le vote du Brexit peut s'expliquer en partie par des dynamiques similaires. Les populations qui ont voté massivement en faveur du Brexit sont largement issues de territoires ayant lourdement subi la désindustrialisation et connaissant aujourd'hui des niveaux de sous-emplois préoccupants. Rappelons que si le chômage est globalement plus faible au Royaume-Uni, certains territoires se caractérisent par des taux d'inactivité très élevés, en particulier au sein des populations qui étaient autrefois le cœur de la classe ouvrière. En cela, le Brexit peut s'analyser comme un vote en faveur de plus de régulation

dans le contexte d'ouverture des marchés et de libéralisation commerciale des dernières décennies auquel l'Union européenne est associée.

L'extension de la sphère marchande rend d'autant plus nécessaire l'intervention des États (et de l'Union européenne). La régulation politique doit ainsi éviter que l'intégration économique n'encourage les pays à se faire concurrence entre eux par une course au moins disant fiscal, social ou réglementaire. C'est bien sûr le cas en matière fiscale, où le dumping affaiblit les ressources de l'ensemble des États, pour un gain nul au niveau européen. La forte baisse des taux d'imposition sur les sociétés en Europe dans les années 2000, alors même qu'ils restaient stables aux États-Unis ou au Japon, illustre bien les conséquences des politiques de dumping fiscal adoptées par certains États-membres sur leurs partenaires. Dans une union économique intégrée comme l'UE, seule une réglementation au niveau communautaire permet de réduire cette concurrence fiscale en encadrant les niveaux d'imposition et en obligeant les entreprises multinationales à payer leurs impôts dans les pays où elles exercent leurs activités. De tels projets existent : la Commission européenne propose par exemple la mise en place d'une assiette commune consolidée au niveau européen selon des critères d'activité et d'emplois qui permettrait déjà d'éviter les comportements d'évitement fiscal des entreprises. Cette question de l'harmonisation européenne se pose tout autant en matière sociale, comme l'illustre bien la question des travailleurs détachés qui, en l'absence de règles entourant leur activité, conduit à une concurrence déloyale entre salariés travaillant dans un même pays mais soumis à des protections

et des règles différentes, au profit du moins disant social. Là aussi, la définition exacte des directives européennes sur le sujet est fondamentale.

Une politique migratoire commune semble une nécessité. La panique actuelle face à l'afflux de réfugiés a montré comment une réaction non coordonnée des États européens était capable de créer des situations absurdes et ubuesques. Certains pays se retrouvent en première ligne et doivent gérer des flux de migrants massifs, quand d'autres États se réfugient derrière les craintes de leurs populations pour refuser quelques milliers de migrants. Mais au-delà de l'urgence actuelle, la mise en place d'une politique migratoire commune s'impose comme une nécessité compte tenu de la libre mobilité des personnes au sein des frontières de l'espace Schengen.

Il semble également urgent de relancer de grands projets à même de mobiliser les différents États et les citoyens. Le renforcement d'un socle européen de droits sociaux, la mise en place d'une assurance-chômage au niveau européen sont autant de pistes pour montrer que l'Union européenne peut être source d'avancées positives dans le domaine du social. L'Union européenne souffre par ailleurs d'un manque d'investissements dans certains pays ou secteurs. Le Plan Juncker visait à résoudre en partie ce problème, mais les sommes mobilisées demeurent faibles au regard des enjeux. La nécessaire transition écologique et énergétique requiert des investissements massifs (voir chapitre 9 sur l'environnement), et pourrait constituer un élément de mobilisation positif pour les citoyens européens.

Dans la période actuelle, l'Union européenne doit faire la preuve de sa capacité à s'adapter aux demandes

des citoyens ; les différentes crises que nous traversons (crise économique, Brexit, migrants...) montrent les limites de la stratégie du tout marché et menacent, en l'absence d'inflexion, l'ensemble du projet de construction européenne. Au-delà d'un certain niveau d'intégration économique, l'absence de règles juridiques et d'institutions politiques encadrant les échanges économiques, comme c'est le cas au sein de chaque pays, met en danger les systèmes sociaux nationaux. Seule une intégration politique plus poussée dans certains domaines comme la fiscalité des entreprises ou les droits sociaux permettra à l'ensemble des citoyens européens de réellement bénéficier des potentialités ouvertes par l'intégration économique européenne.

En parallèle, cette intégration plus poussée nécessite de revoir profondément le fonctionnement démocratique de l'Union. Les citoyens ont souvent l'impression d'être dépossédés des outils démocratiques dont ils bénéficiaient dans le cadre national. Dans le domaine des politiques économiques, le fait que la politique monétaire soit décidée de manière indépendante par la BCE et que la politique budgétaire soit encadrée par la nécessité de respecter certaines règles (la règle d'or, l'interdiction des déficits excessifs) renforce cette impression de dépossession. Or la politique économique est avant tout une question de choix collectifs, devant être débattus. Une plus grande intégration contraint d'abandonner au niveau européen des prérogatives autrefois nationales. Mais pour que cela soit acceptable, il est indispensable que les grands choix collectifs soient examinés collectivement et démocratiquement. De multiples propositions ont été faites allant dans cette direction (la création d'un

parlement des parlements nationaux, le développement des référendum d'initiatives populaires...). Les mouvements politiques européens doivent jouer leur rôle et défendre leurs positions, assumer leurs divergences, sortir du faux consensus apparaissant au Parlement européen et à la Commission européenne où droite et gauche se partagent les responsabilités. L'enjeu démocratique est peut-être ce qui sauvera l'Union européenne, mais aussi potentiellement ce qui l'affaiblira durablement si rien ne change.

Conclusion

Au-delà du décryptage des mesures proposées par le FN, les chapitres de cet ouvrage ont dévoilé des éléments communs à différentes thématiques. Ces éléments, parce qu'ils apparaissent de façon récurrente, constituent des indicateurs des croyances de fond du FN.

Ils ne sont pourtant pas, ou plus toujours, présentés comme tels dans la double optique de « dédramatisation » et de séduction de l'électorat populaire. Nous nous attachons donc pour conclure cet ouvrage à rappeler ces éléments constitutifs de la pensée du FN mais surtout leurs incohérences persistantes.

Malgré les efforts importants déployés par le parti d'extrême-droite pour changer son image, il s'avère avoir toujours un rapport conflictuel et contradictoire avec l'étranger qu'il souhaite à la fois ne pas accueillir tout en espérant qu'il se comportera de façon très coopérative avec la France. Par ailleurs, sous le vernis affiché de son volontarisme d'État, le FN se révèle un parti austéritaire souhaitant une diminution de la taille de l'État. Ces deux aspects combinés font que le FN, au-delà de ses appels du pied à son électorat cible, ne prône que des politiques freinant la mobilité sociale. De ce fait, appliquer les

propositions du FN aurait pour conséquence une augmentation dramatique des inégalités sur lesquelles il s'appuie pourtant tellement pour construire ses victoires électorales. Enfin, le FN se caractérise par un rapport fantasmé au passé et ne propose aucune vision d'avenir.

Comment prétendre remettre l'État au centre avec des politiques d'austérité ?

D'une façon générale, le FN prétend vouloir remettre l'État au centre, le réarmer, le rendre stratège. Pourtant, dans le même temps, les propositions du FN reviennent à réduire la taille de l'État, signalant là le libéralisme qui a toujours été présent dans le parti d'extrême-droite. Au-delà de la taille de l'État à proprement parler, le FN se revendique comme étant anti-austéritaire mais ses propositions vont toutes à l'encontre de ce principe et impliquent en réalité plus d'austérité. À titre d'exemple, la règle d'or budgétaire se traduira par davantage d'austérité. En effet, le chiffrage des économies liées à l'arrêt de l'immigration est totalement irréaliste. Néanmoins, le FN ne remarque pas cela car il pense avoir mis la main sur une martingale en la personne (morale) de la Banque de France qui une fois redevenue indépendante suite à la sortie de la France de la zone euro aurait une capacité illimitée à financer l'économie.

Le FN fait ces propositions contradictoires principalement du fait de son incompetence en économie. La France a déjà été en dehors de l'euro pendant longtemps, avec une banque centrale moins indépendante que ne l'est la BCE et cela n'a jamais permis de réduire les dépenses publiques tout en augmentant le pouvoir de l'État. La Banque de France est intrinsèquement liée aux

marchés mondiaux par de nombreux canaux indirects. Le problème du FN est qu'il raisonne systématiquement en équilibre partiel : il feint d'ignorer les conséquences globales des choix qu'il prône.

Comment espérer une meilleure santé économique sans la coopération de nos partenaires étrangers ?

Cette fâcheuse habitude à raisonner en équilibre partiel se retrouve dans le rapport au reste du monde. En effet, le FN n'a de cesse de prôner, en parallèle à la prétendue reprise du contrôle de son destin par la France, des actions non coopératives vis-à-vis du reste du monde. La plus emblématique à cet égard est la taxation aux frontières, celle-ci étant composée aussi bien d'un droit social de 3 %, d'une protection « intelligente » que de droits de douane environnementaux. Autrement dit, bon nombre de projets du FN à court terme seraient financés par ces nouvelles taxes levées sur les importations en provenance de l'étranger. Pourtant, il n'y a aucune raison de supposer que l'étranger se laissera faire et il est plus que vraisemblable que le reste du monde réagisse à ces nouveaux droits aux frontières en en instaurant d'équivalents, comme les y autorise l'Organisation mondiale du commerce. Donc la deuxième solution inexploquée du FN reposerait sur l'hypothèse irréaliste que les autres pays du monde la laisseront agir sans ciller.

De surcroît, au-delà de la taxation, le FN semble espérer, c'est ce qui ressort de l'analyse dans de nombreux chapitres de cet ouvrage, que le reste du monde agira systématiquement de façon coopérative. Malgré sa sortie de l'euro, le FN souhaiterait que nos anciens partenaires jouent le jeu de la France, à l'instar du

Brexit où les partisans du « leave » espèrent négocier un accès privilégié au marché commun juste après en être sortis. En réalité, le FN se place lui-même dans une situation inconfortable car la France, à son échelle nationale, ne peut influencer les décisions prises par les grands blocs économiques mondiaux. Dès lors, soit la France s'accroche à l'un de ces blocs, mais elle subirait alors, sans possibilité de les orienter, les décisions prises par celui-ci. Soit elle se décroche et s'isole, éprouvant dès lors l'effet de sa petite taille ainsi que des actions non coopératives induites en réponse aux siennes.

Comment prétendre défendre les plus faibles sans aucune vision des enjeux de la mobilité sociale aujourd'hui ?

Un des éléments récurrents du programme du Front national concerne sa volonté de défendre les « plus petits » et les « plus faibles », les oubliés, selon lui, de la politique des partis de droite et de gauche. Le discours frontiste s'adresse en particulier aux petits patrons, aux ouvriers, aux salariés au SMIC, aux retraités avec peu de revenus... Si certains « plus faibles » sont pourtant rarement défendus par le FN (tels que les chômeurs, les salariés précaires, les femmes, sans parler des immigrés !), il faut surtout noter que certaines propositions concrètes du Front national ne sont pas du tout en phase avec ce discours.

Les mesures envisagées par le FN ont au contraire tendance à reproduire les inégalités de classe. Le Front national demeure de fait un parti de classe, de dominants, figé dans une vision de la société où chacun reste à sa place. Il prétend défendre un État fort et s'opposer à l'austérité mais il propose en réalité une réduction de la

taille des dépenses de l'État et une règle d'or. Cette politique nuit particulièrement aux plus modestes dans la crise actuelle. Sur le marché du travail, sa méfiance vis-à-vis des syndicats et sa volonté de les rendre moins puissants va complètement à l'encontre de la défense des droits des salariés et de l'amélioration des conditions de travail. Le FN prétend en outre défendre la méritocratie et la possibilité pour les plus pauvres de grimper l'échelle sociale mais ses propositions sur l'éducation vont également à l'encontre de ces principes. Le collège unique, dont le FN souhaite la suppression, a ainsi constitué un des principaux leviers de mobilité sociale pour les classes populaires au cours des dernières décennies. Le modèle proposé par le FN dans le domaine de l'éducation s'oppose à l'objectif de démocratisation de l'enseignement et reproduit finalement certains schémas élitistes susceptibles de renforcer encore les inégalités scolaires.

Ainsi, sur de nombreux sujets, le discours affiché est favorable aux classes sociales les plus modestes, aux personnes oubliées des politiques actuelles. Et pourtant, l'effet direct ou indirect des mesures proposées va souvent à l'encontre de son discours. La hausse des bas salaires est en fait financée par une baisse des cotisations mais l'ambiguïté persiste quant au fait de savoir si ces baisses de cotisations visent à élever le pouvoir d'achat ou simplement à baisser le coût du travail pour les entreprises. Elle apparaît ainsi soit comme une illusion compte tenu de la manière proposée pour la financer (taxation vraisemblablement inefficace sur l'étranger), soit entre directement en contradiction avec la défense d'autres « plus petits » à savoir les petits patrons. De manière plus générale, le FN est muet sur les défis

auxquels le marché du travail et la protection sociale sont confrontés au XXI^e siècle : sécurisation des parcours professionnels et de vie, qualité des emplois, inclusion des chômeurs, des travailleurs précaires et des travailleurs pauvres... La méfiance est plutôt de mise envers les chômeurs et les personnes touchant le RSA tandis que la question des contrats de travail et de la précarité n'est pas abordée.

Sur un tout autre sujet, la restriction de l'accès à l'avortement, défendue par certains membres du FN, constitue clairement une mesure qui mettra en danger les femmes les plus modestes puisque celles de milieux aisés pourront plus facilement contourner une telle réglementation. Dans le domaine de la santé, la hausse du *numerus clausus* proposée par le FN risque d'accentuer les inégalités de répartition des médecins en France, donc de creuser les inégalités d'accès aux soins, et ne bénéficiera pas aux « plus petits » à savoir les habitants des déserts médicaux.

Au-delà de ces quelques exemples, le Front national apparaît finalement dépourvu de solutions pertinentes, cohérentes et concrètement applicables pour défendre les « plus petits » et réduire les inégalités. La réduction des inégalités passe notamment par des politiques fiscales ambitieuses. Si l'on peut faire crédit au FN de vouloir créer une tranche d'imposition supplémentaire pour rééquilibrer le poids de l'impôt vers les ménages les plus aisés, il est surprenant de constater qu'il ne se prononce par exemple pas sur la taxation sur l'héritage. Pour un parti dont la présidence se transmet au sein de la famille Le Pen, cela ne surprendra pas, mais cet oubli ne peut se justifier lorsque l'on prétend défendre les plus faibles et réduire les inégalités. Rien ne semble indiquer une réelle

volonté de faire bouger les lignes en termes de mobilité sociale.

Au FN, le fantasme d'un âge d'or passé et aucune vision d'avenir

La mise en lumière de ces derniers éléments montre que la vision du FN se réfère à une sorte d'âge d'or passé, en grande partie fantasmé, où la France rayonnait dans un monde aux frontières fermées, où l'autorité à l'école constituait la meilleure pédagogie qui soit, où les femmes restaient au foyer pour s'occuper de leurs enfants, etc. Le FN ne propose aucune vision sociétale progressiste où seraient pensées les trajectoires éducatives, professionnelles et personnelles des individus.

Le programme évoluera certainement, de nouvelles propositions se rajoutant à d'autres plus anciennes. Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, les propositions dans un certain nombre de domaines ont radicalement évolué et le FN est habitué à prendre le contre-pied de certaines de ses propositions passées. Reste l'essentiel, et qui fait l'ossature du programme du FN : le rejet de l'autre, de l'étranger. Cette ligne directrice se retrouve dans ses propositions sur l'immigration, sur la protection sociale, mais aussi sur la politique commerciale internationale, l'emploi ou l'éducation. Cette constance a toutes les chances de perdurer en 2017 et au-delà.

Focaliser le combat anti-FN sur la défense de l'Europe ou de la mondialisation n'aura aucun effet. Dans nos sociétés en mutation, certaines populations voient leur situation fragilisée. Combattre le FN, c'est donc aussi s'adresser à ces populations oubliées. Et leur apporter des réponses. Regarder froidement les conséquences de

l'intégration européenne et de la mondialisation sur les inégalités. Ne pas penser qu'il ne s'agit que d'un problème de « pédagogie de la réforme ». Ces politiques peuvent être impopulaires, tout simplement parce qu'elles vont à l'encontre des intérêts spécifiques de certains groupes sociaux. Le FN progresse aussi parce que les partis dits de gouvernement échouent à proposer des solutions concrètes et des alternatives à ces populations oubliées. Pour faire reculer le FN, nous pensons qu'il est nécessaire à la fois d'avoir une analyse critique et lucide des politiques actuelles, mais également d'être en mesure de proposer d'autres solutions. Il est question de préférences sociales, d'une responsabilité collective.

Derniers titres parus au Cavalier Bleu

- *Comprendre l'économie, un enjeu citoyen*, Assen Slim
- *Humanités numériques : la culture face aux nouvelles technologies*, Dominique Vinck
- *Idées reçues sur le bouddhisme*, Bernard Faure
- *Idées reçues sur l'égalité entre les femmes et les hommes*, Thierry Benoit et Dominique Nadaud
- *Idées reçues sur les Grandes Découvertes*, Michel Chandeigne et Jean-Paul Duviols
- *Idées reçues sur le logement social*, Jean-Marc Stébé, Hervé Marchal et Marc Bertier
- *Questions de genre*, Perrine Lachenal
- *La Nature est-elle bien faite ?*, Cécile Breton et Guillaume Lecointre (dir.)
- *Liban, identités, pouvoirs et conflits*, Daniel Meier
- *TOC : la maladie de l'hyper-contrôle*, Margot Morgiève et Antoine Pelissolo
- ...

Pour connaître la liste complète des titres de la collection :
www.lecavalierbleu.com

Éditeur : Marie-Laurence Dubray.
Remerciements de l'Éditeur à : Anne-Laure Marsaleix.

© Le Cavalier Bleu, 5 avenue de la République, 75011 Paris.

Imprimé en France par CPI Firmin Didot en décembre 2016. 121296
ISBN 979-10-318-0196-4 / Dépôt légal : janvier 2017.
ISSN 1962 1337

